

GUIDE DU FINANCEMENT ENTREPRISE

de la région
Tanger | Tétouan | Al Hoceima

2022



PARTENAIRES DE DEFIS, PARTENAIRES D'EXPERTISE



GUIDE DU FINANCEMENT ENTREPRISE | 2022

De La Région | Tangér | Tétouan | Al Hoceïma

PARTENAIRES DE DEFIS, PARTENAIRES D'EXPERTISE





UNE VISION ROYALE

« ...Les décisions prises, si justes soient-elles, les projets programmés, si rigoureux soient-ils, dépendent, pour leur exécution, de la disponibilité de financements suffisants, c'est pourquoi J'ai toujours insisté sur la nécessité d'une bonne préparation des programmes et des projets, d'une prise en charge spécifique des questions de financement, d'apurement de l'assiette foncière. »

« ...Nous faisons notamment allusion au secteur bancaire et financier, qui constitue, pour Nous, la clé de voûte de toute stratégie de développement...»

« ...Cet effort doit porter spécifiquement sur le financement de l'investissement, l'appui aux activités productives, pourvoyeuses d'emplois et génératrices de revenus. »

*Extrait du Discours de S.M. le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste,
prononcé à l'occasion de l'ouverture de la première session
de la quatrième année législative de la 10ème législature, 11 octobre 2019.*

PREAMBULE

Dans un environnement marqué par des mutations économiques permanentes et continues, l'entreprise est confrontée à de nombreux défis. Elle doit exister, survivre, croître et se développer, dans un marché fortement concurrentiel.

Dans ce contexte, le financement d'entreprise a toujours été un enjeu important pour le développement économique et pour la compétitivité. Étant le nerf de la guerre dans tout élan économique, particulièrement en ces temps de crise, la question du financement revêt une importance majeure pour tout entrepreneur ou porteur de projet.

Devant la nécessité des financements pour une entreprise et tenant compte des éventuelles difficultés auxquelles elle pourrait faire face ; comment une entreprise peut-elle se procurer le financement adéquat pour l'accompagner convenablement dans sa démarche de création, de développement ou d'évolution ?

De ce fait, bien que le financement soit l'enjeu récurrent pour tout entrepreneur / porteur de projet qui contribue au développement, il convient de soulever un certain nombre de constats, mis en évidence tout au long de la réflexion sur ce guide :

- ☑ Les modes de financement sont aujourd'hui nombreux et diversifiés, toutefois certains restent méconnus par la plupart des entrepreneurs
- ☑ Selon les résultats d'une enquête sur les obstacles au développement du secteur privé, l'accès au financement est cité en 4^{ème} position des entraves affectant significativement le climat des affaires
- ☑ Devant le manque de culture financière chez une grande partie des patrons d'entreprises, le souci est d'assurer une bonne circulation et une bonne diffusion de l'information liée au financement
- ☑ La défaillance est liée principalement aux difficultés des entreprises à obtenir un financement dans des phases critiques de leur existence

À ces fins, le présent guide, dans sa première édition, est un dispositif d'information qui regroupe les outils, les mécanismes et les offres d'appuis financiers, afin de mieux éclairer l'entrepreneur sur les différents modes de Financement destinés aux entreprises de la région. Les informations contenues dans les fiches ont été communiquées par les organismes qui proposent les divers produits financiers inclus dans le guide, lors de son élaboration. Toutefois, il ne prétend pas être exhaustif.

“ LA PARTICULARITÉ DE CE GUIDE EST QU’IL EST UNE PREMIÈRE AU NIVEAU RÉGIONAL ”

Le présent guide du financement d’entreprise passe en revue différentes options suivant le type de projet que l’entrepreneur cherche à financer un projet de création, de repise, de relance, de développement, de croissance ou de pérennisation de l’activité. Le présent guide répond aux éventuels besoins de chaque entreprise, quelle que soit sa taille et/ou son secteur d’activité. Ainsi, les objectifs de ce guide sont :

- ☑ Renforcer la communication autour de différents programmes d’appui pour les investisseurs et porteurs de projets
- ☑ Regrouper et consolider, dans un seul document, les différents modes de financement existants dans la région
- ☑ Contribuer à répondre à la problématique d’accès au financement au niveau de la région
- ☑ Accompagner les entreprises dans leur quête de financement en mettant un ensemble d’outils à leur disposition
- ☑ Faciliter l’accès aux informations liées aux critères et aux conditions d’éligibilité des entreprises pour accéder aux types de financement adéquats

Cette première édition est une prémisse à une série de guides qui traiteront des problématiques auxquelles sont confrontées les entreprises en général et la PME en particulier, de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.



MOT DU DIRECTEUR DU CRI TTA

M. Jalal BENHAYOUN

Nous sommes particulièrement heureux de mettre à votre disposition le présent guide qui s'ajoute aux multiples actions communautaires œuvrant pour le renforcement de l'offre territoriale, de l'impulsion économique et de la promotion de l'investissement au niveau de notre région.

Son élaboration est le fruit de convergence de l'idéation et de l'intelligence collective de l'écosystème du Centre Régional d'Investissement. Ce travail participatif constitue une illustration parfaite de la volonté de notre communauté régionale de faire converger ses efforts en vue d'assurer un accompagnement plus efficace aux investisseurs, aux porteurs de projets, aux auto-entrepreneurs et aux TMPE.

Le guide a pour objectif de répondre à l'une des préoccupations majeures de cette population en mettant à sa disposition, sous une forme à la fois simplifiée et exhaustive les incitations et les mécanismes de financement et d'appui à l'entrepreneuriat disponibles au niveau national et régional.

Un grand nombre de personnes et d'institutions publiques et privées ont collaboré dans la réalisation de cet outil. Leur contribution a été déterminante pour sa réussite.

Nous nourrissons nos vœux de faire de ce guide régional, un moyen additionnel de vous tenir informés et de vous fournir des renseignements pratiques sur les possibilités d'accès aux incitations pour vos projets d'investissement.



MOT DU RESPONSABLE DU SIÈGE DE BANK AL-MAGHRIB DE TANGER

M. Ali BENALI

Les actions conduites par le Comité chargé du suivi du programme INTELAKA dans le cadre de l'accompagnement et l'orientation des porteurs de projets au niveau de la région du Nord, ont mis en exergue l'ampleur des besoins en la matière. En particulier pour les questions de financement, les jeunes désireux se lancer dans l'aventure entrepreneuriale sont conscients des efforts louables consentis par les autorités, mais expriment souvent un besoin notable à plus d'informations. C'est dans cet esprit que s'est imposé un projet de mise à leur disposition d'un guide regroupant les possibilités de financement offertes. Ce genre d'initiatives reconforte Bank Al-Maghrib dans son approche, qui a toujours mis l'accent sur l'importance de l'information et sur la nécessité de l'accompagnement et de l'orientation pour le soutien de l'entrepreneuriat. Dans ce cadre, il y a lieu de rappeler que Bank Al-Maghrib avait initié, déjà en 2007, plusieurs campagnes de sensibilisation qui ont touché un large éventail d'entreprises, notamment les petites et moyennes. Aussi, et outre les nombreux supports d'informations et capsules pédagogiques publiés, Bank Al-Maghrib mobilise continuellement son réseau d'agences, dans le cadre de sa mission de présence de place, pour répondre aux besoins des entreprises et des citoyens en matière d'information et contribuer activement aux initiatives visant à promouvoir l'éducation financière et élargir l'accès aux services financiers.

Parallèlement aux efforts d'orientation, Bank Al-Maghrib entreprend également une panoplie de mesures pour soutenir l'accès des petites et moyennes entreprises aux financements bancaires. On peut en citer notamment, la mise en place d'un mécanisme assurant aux banques des refinancements garantis par les créances sur cette catégorie d'entreprises, d'un Fonds, avec le GPBM et la SNGFE, pour soutenir celles parmi-elles connaissant des difficultés passagères, ou encore, et plus récemment, dans le cadre du programme INTELAKA, de refinancements illimités et avec un taux bonifié.



MOT DU PRÉSIDENT DE LA CGEM TTA

M. Adil RAIS

Depuis toujours, la CGEM TTA considère le financement de l'entreprise comme la pierre angulaire dans toute stratégie de création ou de développement d'un projet d'investissement.

Un projet ne disposant pas d'un plan de financement mûrement construit, quelle que soit sa nature et sa taille, comportera toujours un risque élevé d'échec.

Partant de ce principe, tout porteur de projet ou entrepreneur devrait pouvoir :

- S'informer sur les nombreux modes de financement existants.
- Analyser et établir des comparatifs entre les différentes voies de financement proposées, afin de se centrer sur la plus appropriée, et ce suivant différents critères (nature, délais, conditions d'octroi, modalités de déblocage, etc.).

Cependant, aux difficultés d'accès aux financements que connaît l'entreprise et plus particulièrement la TPE, s'ajoute la difficulté de l'accès à l'information. La CGEM TTA, consciente de ces difficultés, s'est pleinement investie avec ses partenaires dans la mise en place d'un guide dont l'objectif est de garantir l'accès à une information exhaustive. Ce manuel exposera l'ensemble des solutions de financements externes, proposées aux entreprises de la région.



MOT DU RESPONSABLE DE LA SNGFE CA TANGER

M. Mohamed Amine ANAGAM

La société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise « TAMWILCOM » dans :

- Sa stratégie de développement et d'amélioration des équilibres du marché financier
- Ses objectifs de facilitation de l'accès au financement
- Son ancrage régional avancé

S'est inscrite positivement dans le projet de réalisation du présent guide de financement propre à la région Tanger – Tétouan – Al Hoceima. Un outil d'inclusion financière par excellence permettant de réunir, autant que soit peu, l'ensemble des outils connus pour financer, de quelque manière que ce soit, des activités entrepreneuriales au niveau de la région dans toutes les formes juridiques possibles, quelque soit la taille du projet et a toutes les étapes de vie de l'entreprise.

Cela étant, la SNGFE et l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet de ce guide continueront d'œuvrer pour la complémentarité et la mise à jour de l'outil servant ainsi sa fiabilité dans le temps et tendre vers l'exhaustivité de l'information sur le financement dans la région. Ce guide représente une des actions pensées par l'écosystème entrepreneurial de la région Tanger – Tétouan – AL Hoceima et s'inscrit dans une série de mesures et de projets servant une cause plus étendue relative au développement de l'attractivité pour des investisseurs et plus globalement le développement du climat des affaires dans la région.

ÉQUIPE DE RÉDACTION



M. ANAGAM Mohamed Amine

Responsable du centre d'affaires de Tanger
Société Nationale de Garantie et de Financement
de l'Entreprise « TAMWILCOM ».

m.anagam@tamwilcom.ma



M. Mohammed BEN MOKHTAR

Vice-Président CGEM Tanger-Tétouan-Al Hoceima
Président de la commission « Amélioration de
l'Environnement Économique Régional »

mbm@uhy-benmokhtar.ma



Mme Hanae BOURAKKADI

Directrice Régionale CGEM Tanger-Tétouan-Al Hoceima

hanae.bourakkadi@cgem.ma





Mme Siham BENABDENNBI

Chef de Division Accompagnement des Investisseurs
Centre Régional d'Investissement
CRI- Tanger-Tétouan-Al Hoceima
sbenabdennbi@investangier.com



المركز الجهوي للاستثمار
Centre Régional d'investissement
Tangier - Tétouan - Al Hoceima



Mme Sanaa BENALI

Chef de Service
Centre Régional d'Investissement
CRI- Tanger-Tétouan-Al Hoceima-
sanaebenali4@gmail.com



المركز الجهوي للاستثمار
Centre Régional d'investissement
Tangier - Tétouan - Al Hoceima



Mme Nisrine ER-RAHAOUI

Responsable des Études Économiques
Siège de Tanger de BANK AL MAGHRIB
n.errahaoui@bkam.ma



MODE D'EMPLOI

Le guide est composé de 5 parties majeures :

- ✓ **Les matrices tailles et situations**
- ✓ **Les fiches-produits**
- ✓ **Le glossaire financier**
- ✓ **Les contacts**
- ✓ **Modèle de business plan**

L'utilisateur ayant un besoin de financement spécifique devra d'abord se situer sur les 2 premières matrices en fonction de la taille et de la situation de son entreprise. Ceci lui permettra d'identifier le/les organismes et les produits de financement les plus adéquats à son besoin.

Dès lors que l'utilisateur a identifié un produit de financement adéquat, un lien hypertexte permet de le renvoyer directement à la fiche du produit concerné.

Les fiches produits présentent, de manière succincte, les éléments suivants :

 Objet du produit	 Conditions de garanties
 Description	 Coût du financement / de l'opération
 Cible	 Documents nécessaires
 Critères d'éligibilité	 Informations supplémentaires
 Plafond de financement	 Contacts sur la région
 Modalités de remboursement	

Tout au long du guide, des liens hypertextes permettent également des renvois vers le glossaire financier pour expliquer les termes techniques ou financiers.

La rubrique informations supplémentaires sur chaque fiche de produit permet un renvoi au site web de l'établissement pour de plus amples informations, ainsi que le contact de l'institution financière proposant le produit en question au niveau de la région, notamment le plus proche de son entreprise.

Compte tenu de l'importance du business plan dans une demande de financement, ce guide prévoit une explication simple de son rôle et de ces objectifs, ainsi qu'un modèle complet basé sur le questionnaire portant sur l'ensemble des points essentiels entourant le projet à financer relatifs aux aspects, techniques, commerciaux, financiers, juridiques, fiscaux, ...





LE FINANCEMENT PAR FONDS PROPRES

LE FINANCEMENT PAR FONDS PROPRES PEUT PRENDRE PLUSIEURS FORMES:

L'AUTOFINANCEMENT :

Selon le code général de normalisation comptable (**CGNC**), l'autofinancement constitue « le surplus monétaire (ressource) généré par l'entreprise et conservé durablement pour assurer le financement de ses activités ». En fait, il s'agit de financer des projets de l'entreprise en décidant la mise en réserve d'une partie ou de la totalité des bénéfices. L'autofinancement représente la différence entre la capacité d'autofinancement et les dividendes distribués au cours de l'exercice.

LES CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISÉS :

Il s'agit d'opérations de désinvestissement, la plus-value de cession après impôt constitue également une ressource de financement interne obtenue suite à la cession des actifs immobilisés de l'entreprise. Elle peut être le résultat d'une réorientation stratégique de certaines activités ou tout simplement de renouvellement d'immobilisation. Cependant, les cessions ne peuvent constituer une ressource récurrente significative.

L'AUGMENTATION DU CAPITAL :

L'augmentation du capital constitue une création de nouvelles actions achetées par des actionnaires déjà présents dans l'entreprise ou bien par de nouveaux actionnaires. Au niveau des PME, elle est généralement fermée, étant donné que les actionnaires majoritaires sont souvent soucieux de la préservation de leur indépendance et de leur contrôle. Il existe plusieurs modalités d'augmentation du capital par :

- Apports en numéraire
- Apports en nature
- Incorporation de réserves
- Conversion de dettes.

LA RECHERCHE D'UN ASSOCIÉ :

Une PME peut rechercher un partenaire avec lequel travailler et pouvoir se développer en création ou en développement de l'entreprise. Le partenaire qui devient associé peut augmenter, par ses propres compétences (partenaire métier) ou par ses propres moyens financiers (partenaire investisseur) les chances de réussite du projet, à condition de lui offrir une participation dans le capital.

Ce type de financement présente un inconvénient majeur notamment la perte du contrôle total sur l'entreprise et l'obligation de partage de décision, d'où l'intérêt de bien choisir la forme juridique de la société et de ficeler de manière très précise ses statuts afin d'anticiper toutes les éventuelles sources de désaccords futures.

LE LOVE MONEY :

Le love money est un terme qui désigne les fonds à récupérer en faisant participer les amis, la famille ou une connaissance au capital de l'entreprise. C'est un moyen de financement assez utilisé. Cependant il demeure difficile en raison de l'indisponibilité des chiffres probants permettant l'appréciation de la valeur de ce type de financement dans les PME. Toutefois, cet apport reste inclus généralement dans les fonds propres ou les apports en comptes courants associés.

A noter que l'Etat, par le billet d'incitations fiscales, encourage fortement la capitalisation des entreprises. Une des mesures phares dans ce sens est le maintien dans la loi de finances 2019 de la limitation au montant forfaitaire de **1.000 Dhs** pour les droits d'enregistrement de toute augmentation de capital inférieure à **500.000 Dhs**

La mesure vise à encourager les PME à renforcer leurs fonds propres et indirectement à améliorer leur accès au financement. Beaucoup de ces entreprises présentant souvent des bilans déséquilibrés par le recours abusif aux avances en compte courant d'associés.

Le recours massif au financement par fonds propres dans la PME marocaine naît de la volonté des entrepreneurs de préserver le contrôle de l'entreprise, de la réticence envers davantage de transparence financière ou encore de la difficulté d'accès aux outils de financement. Cependant, il est extrêmement rare d'avoir les moyens suffisants pour un éventuel investissement et fonctionnement d'une PME. Il est parfois plus rentable de se financer par dette lorsque les taux d'intérêt sont à des niveaux assez bas (Effet de levier).

LE CRÉDIT COMMERCIAL :

C'est un crédit accordé à l'acheteur par le fournisseur dans le cadre d'un contrat commercial. Selon les pays, les branches d'activité et les accords particuliers passés entre un fournisseur et son client, il peut être convenu (en matière commerciale) que le fournisseur soit payé au terme d'un délai déterminé (30 à 90 jours le plus souvent, voir plus longtemps dans certains cas). A signaler que l'entreprise profite de ce financement quand elle est en position d'achat mais devra également le subir quand elle est en position de vente.

SOUTIEN AU TPE ET AGR

LE FINANCEMENT PAR L'ENTRAIDE NATIONALE

LA PROMOTION DE L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET DES ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENU DANS LE CADRE DU « FOND D'APPUI À LA PROTECTION SOCIALE ET LA COHÉSION SOCIALE » 20

LE FINANCEMENT PAR L'INDH

VIA LA DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES DE LA WILAYA DE TTA.... 21

LE FINANCEMENT PAR L'ENTRAIDE NATIONALE

LA PROMOTION DE L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET DES ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENU DANS LE CADRE DU « FOND D'APPUI À LA PROTECTION SOCIALE ET LA COHÉSION SOCIALE »

Objet : Financement de porteurs de projets pour la création de très petites entreprises ou d'activités génératrices de revenus (AGR).

Description

Dans le cadre de la convention de partenariat signée le 30 Mars 2015 entre le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social avec l'Entraide Nationale, celle-ci met à la disposition des personnes en situation d'handicap moteur et sensoriel, les tuteurs légaux des personnes ayant un handicap mental et Porteuses de Projets économiques, un financement non remboursable qui vise leur insertion socio- économique via la promotion et l'appui à la création des activités génératrices de revenus et de la très petite entreprise.

Cible

Personnes en situation de handicap & tuteurs légaux des personnes ayant un handicap mental.

Critères d'éligibilité

- Les personnes de nationalité marocaine en situation d'handicap moteur/ handicap sensoriel (sourds, muets, mal voyants et aveugles)
- Les tuteurs légaux (parents et autres) des personnes en situation d'handicap mental
- Agées entre **18 et 50 ans** (à la date du dépôt du dossier)
- Résidents au territoire relevant de la délégation de l'EN où est déposé le dossier
- N'ayant pas bénéficié d'aucune subvention ou aide à travers un programme gouvernemental :
- Première création.

Conditions de garanties

En vue de réunir les conditions permettant au programme d'atteindre ses objectifs, les mesures d'accompagnement ci- après ont été mises en place :

- Une sensibilisation au programme dans les Centres d'Orientation et d'Accompagnement des Personnes en situation d'Handicap (**COAPH**) relevant de l'Entraide Nationale
- Un accompagnement pré et post création des personnes en situation d'handicap moteur et sensoriel ou des tuteurs légaux des personnes ayant un handicap mental, porteurs de projets

Plafond de financement

Le cout de financement est plafonné à **60.000 Dhs** pour les projets individuels et **200.000 Dhs** pour les projets collectifs.

Modalités de remboursement

Financement non remboursable.

Documents nécessaires

Dossier de candidature constitué des pièces suivantes fournies lors de la séance de sensibilisation :

- Copie de la CIN légalisée
- Dossier médical handicap
- Carte RAMED (en cas de besoin)
- Certificat de résidence (en cas de besoin)

A l'issue de cet atelier, les personnes intéressées par cette offre sont amenées à déposer :

- Une fiche projet dûment renseignée (annexe 2 FR et AR).
- Une déclaration sur l'honneur et un engagement légalisé (annexe 3.1 et 3.2).

(L'annexe 3.1 est destinée aux personnes en situation d'handicap et l'annexe 3.2 aux tuteurs légaux des personnes ayant un handicap mental.)

Informations supplémentaires :

Les annexes sont fournis par les assistantes sociales du Centre d'Orientation et d'Accompagnement des Personnes en situation d'Handicap.

Contact sur la région

Centre d'Orientation et d'Accompagnement des Personnes en situation d'Handicap (**COAPH**)
Tanger Hay Brouaka Ben Diban



Objet : Inclusion économique des jeunes

Description

Un programme constitué de 3 axes :

- Appui à l'Entrepreneuriat
- Appui à l'économie sociale et solidaire
- Aide à l'employabilité.

Cible

- Axe 1 :**
Coopérative, IGE, SARL, Auto-entrepreneur.
(L'objectif étant de renforcer les chaînes de valeur actuelles).
- Axe 2 :**
Les jeunes sans statuts ayant entre **18ans et 35ans**
– société de moins d'un **1 an**.
- Axe 3 :**
Prioritairement les jeunes non-diplômés qui
bénéficient de formation en vue de leur insertion dans
le marché de l'emploi.

Critères d'éligibilité

- Axe 1 :** Agés entre 18 ans et 35 ans, n'avoir jamais
bénéficié d'un Financement INDH, non-salariés
(Public/Privés), avoir une idée de projet fiable, avoir
une adresse de résidence au niveau de la région.
- Axe 2 :** Condition de l'axe 1 + avoir le statut de
coopérative, IGE, Sarl de moins d'un 1 an ou auto-
entrepreneur. La société doit être composée
d'au moins de 30% de femmes ou de 20% de jeunes
de moins de 35 ans.
- Axe 3 :** Ne pas avoir d'expérience préalable.

Plafond de financement

- Axe 1 : 100 000 Dhs**
- Axe 2 : 300 000 Dhs**
- Axe 3 :** coût de la formation selon le prestataire

Modalités de remboursement

Financement non remboursable.

Documents nécessaires

**Dossier de candidature constitué des pièces suivantes
fournies lors de la séance de sensibilisation :**

- Copie de la CIN légalisée .

Conditions de garanties

- Avoir une idée fiable
- Contribuer à hauteur de **40%** du fond accordé
(**20%** en numéraire et **20%** en nature)

Coût du financement de l'opération

Néant

Informations supplémentaires :

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la 3^{ème}
phase de l'INDH (2019-2023)

Contact sur la région

Préfecture Tanger-Assilah, Division de l'Action Sociale
Tél. : +212 9 (0) 5 39 32 23 01
Mail : P3.indh@gmail.com



LE FINANCEMENT VIA LES PRÊTS D'HONNEURS

CEED MOROCCO INNOV IDEA	24
RÉSEAU ENTREPRENDRE MAROC START BY RÉSEAU ENTREPRENDRE MAROC	25
ASSOCIATION TANJA MOUBADARA POUR L'ACCOMPAGNEMENT À L'ENTREPRENEURIAT PRÊTS D'HONNEURS	26

Objet : Innov Idea : Appui pour la faisabilité de l'innovation.

Description

Le produit Innov Idea fait partie du programme Innov Invest porté par la TAMWILCOM en partenariat avec plusieurs structures d'accompagnement. Il se présente sous forme de subvention qui sert à encourager les entreprises de droit marocain à créer des solutions, des services ou des produits innovants et à fort impact. Cette aide financière permet aux entrepreneurs de préparer des projets innovants et de faire de la recherche et développement par des études de faisabilité de l'innovation, l'intégration de compétences, le prototypage...

Cible

Jeunes porteurs de projet ou créateurs d'une nouvelle entreprise

Critères d'éligibilité

- Idée innovante
- Société de droit marocain
- Idée à fort impact
- Entreprise établie dans la région du nord (CEED Grow)
- Entrepreneur démontrant un besoin clair d'accompagnement

Documents nécessaires

- Contrat d'accompagnement
- CIN des fondateurs
- Registre de Commerce
- Statuts
- Certificat ICE
- RIB Bancaire
- Présentation du projet
- Fichier détaillant l'état de déblocage de la subvention

Plafond de financement

100 000 Dhs par personne.
200 000 Dhs Maximum si deux personnes ou plus

Modalités de remboursement

Financement non remboursable.

Conditions de garanties

Le prêt est sans garantie

Coût du financement de l'opération

Néant

Contact sur la région

Sarah Kada | Program manager
Tél. : **+212 (0)6 66 11 77 97**
Adresse : Immeuble Pavillon International
bureau T 214 - Bd Mohammed V. Tanger
Mail : skada@ceed-morocco.org

Reda Rzig | Directeur des partenariats
Tél. : **+212 (0)6 61 06 67 50**
Adresse : Avenue 2 Mars, Casablanca
Mail : rrzig@ceed-morocco.org



Objet : Permettre aux porteurs de projets de développer leur fibre entrepreneuriale dans un premier temps, puis les aider à concrétiser leurs projets d'entreprise significativement créateurs d'emplois et de richesses.

Description

Le réseau Entreprendre Maroc offre aux porteurs de projets un accompagnement humain et financier, gratuit et dans la durée, réalisé par des chefs d'entreprise expérimentés et en activité à travers l'ensemble des villes d'implantation du réseau.

Cible

L'accompagnement s'adresse aux créateurs et repreneurs d'entreprise qui, par l'ambition qu'ils portent et leur potentiel entrepreneurial, ont vocation à développer leur entreprise. Des Jeunes dynamiques âgés entre **22-40 ans**.

Critères d'éligibilité

- Être basé sur l'une de nos sections d'implantations (nos implantations)
- Créateur d'une entreprise, avoir un business plan en cours ou une promesse de vente acceptée
- Prévoir au moins 5 emplois à 3 ans avec un potentiel de développement affiché
- Candidater 6 mois avant et jusqu'à 18 mois après démarrage
- Être majoritaire au capital de l'entreprise et disposer du contrôle de l'entreprise
- Ne pas avoir de contentieux bancaires

Conditions de garanties

Le prêt est sans garantie

Informations supplémentaires :

RAS

Plafond de financement

250 000 Dhs si le projet est porté par plusieurs associés.

Modalités de remboursement

Différé d'un an, avec un remboursement mensuel sur une durée de **4 ans**

Documents nécessaires

- Business Plan
- Statuts de la société
- Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de la société
- Récépissé d'Inscription au registre de Commerce / Certificat Négatif
- Copie certifiée conforme de la CIN
- Fiche anthropométrique
- Copie certifiée Conforme des diplômes et des attestations de travail

Coût du financement de l'opération

Le financement de Réseau Entreprendre Maroc est sans intérêts

Contact sur la région

Adresse : Bureau 114, Technopark Tanger

Tél. : **+212 (0)7 00 06 01 34**

Mail : **Hlaaroussi@reseau-entreprendre.org**



Objet : Tanja Moubadara est une plateforme d'initiative Régionale, créé en Novembre 2013, elle a pour objet de favoriser la création et le développement de la très petite entreprise par un financement couplé à un accompagnement assuré par un cadre /dirigeant d'entreprise en amont et en aval.

Cible

Les prêts d'honneur servent à financer des équipements, matériels et / ou intrants favorisant le lancement ou le développement de l'activité des porteur-se-s de projet. Ils peuvent couvrir une partie du fonds de roulement

Critères d'éligibilité

Les porteuses de projets : Toutes femmes âgées de 18 ans et plus, sans distinction de niveau d'instruction, résidant dans le territoire de la plateforme, ou souhaitant y développer un projet d'activité économique

Documents nécessaires

La convention de prêt contient les éléments suivants :
Montant du prêt, modalités de déblocage, modalités de remboursement du prêt (selon les recommandations du Comag).

Modalités de déblocage :

La plateforme débloque par virement ou par chèque au compte du créateur dès :

- Que l'entreprise est créée
- Que les pièces administratives demandées ont été fournies (voir Annexe), et ce, dans des délais raisonnables
- Que le représentant de la plateforme s'est déplacé au siège de l'entreprise, et a vérifié que le créateur a assuré ses engagements et transmis son PV au Président.

Echéancier de remboursement :

Il précise, selon les conditions fixées par le Comag:

- La durée du prêt
- La durée du différé le cas échéant
- La période et les montants des remboursements.

Conditions de garanties

Le prêt est sans garantie.

Plafond de financement

Montants sont compris, selon les projets, entre **10 000 et 80 000 Dhs**

Modalités de remboursement

- Le prêt est une contribution au coût global du projet, il ne finance pas l'intégralité de l'investissement sauf cas spécifique décidé par le **COMAG**
- Durée de remboursement, selon les projets, de **1 à 3 ans** au maximum (période de différé comprise ne dépassant pas, dans tous les cas 6 mois)

Coût du financement de l'opération

Néant

Informations supplémentaires :

Il ne peut être attribué qu'un prêt personnel par micro-entreprise. C'est un prêt personnel qui sera remboursé par le créateur de l'entreprise et non par l'entreprise aidée.

Le prêt n'est pas le seul mécanisme de financement du projet, il permet de lever des fonds principalement des banques et d'autres partenaires.

Contact sur la région

Plateforme Association Tanja Moubadara

Siège : Av. Hollande Immeuble Venezuela,
Bureau Nr.5 Tanger

Tél. : **+212 (0)5 39 94 98 83 - +212 (0)6 63 11 45 62**

Mail : **Info.tanjamoubadara@gmail.com**

Plateforme Chaouen Moubadara

Mme Kilta Chaouni

Tél. : **+212 (0)6 61 55 63 43**

Plateforme Alhoceima Moubadara

M. Brahim Marchouh

Tél. : **+212 (0)6 61 35 66 31**



LE FINANCEMENT PAR MICROCREDIT

PRÊT TPE	28
PRÊT VOITURE	29
PRÊT ENTREPRISE	30

Objet : Prêt destiné au financement du besoin en fonds de roulement et au financement des investissements de l'entreprise.

Description

Le produit permet de répondre aux attentes des clients en leur proposant des conditions d'éligibilité et des garanties allégées. Ce produit fait partie de la nouvelle gamme de produits destinées aux Très Petites Entreprises (TPE).

Cible

Tout client (Nouveau ou Renouvelant) dont le besoin de financement est compris entre **10 000 Dhs et 50 000 Dhs** et répondant aux conditions d'éligibilité définies. (Personne physique).

Critères d'éligibilité

- Être âgé entre **18 ans et 70 ans**
- Disposer d'une activité génératrice de revenu
- Disposer d'un minimum de formalisme :
 - Être inscrit dans le registre de commerce
 - Disposer du statut d'auto-entrepreneur
 - Être assujéti à la taxe professionnelle
 - Être inscrit dans des registres professionnels gérés par des instances gouvernementales ou des instances indépendantes reconnues par les autorités
 - Disposer d'une autorisation d'exercer ou d'un agrément professionnel octroyé par une autorité gouvernementale ou locale reconnue.

Conditions de garanties

Signature personnelle.

Plafond de financement

50.000 Dhs

Modalités de remboursement

De **1 an à 5 ans** amortissable.

Documents nécessaires

- Copie de la carte d'identité nationale
- Justificatif d'adresse original (Quittance Eau / Electricité ou le certificat de résidence)
- Justificatif de formalisme
- Justificatifs de revenus
- Justificatifs de revenus supplémentaires (Tout autre justificatif de revenus supplémentaires Exemples :
Contrat de bail, Location d'un agrément / Terrain / Appartement / Acte de donation de succession familiale / Pension de retraite / Compte d'épargne)
- Pièce justificative de la garantie présentée

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt : Entre **16% et 20,5%**
- Frais d'accompagnement : Entre **1,75% et 3%**
- Frais de dossier : **150 Dhs**
- Assistance : Célibataire **6,5 Dhs** / Marié : **10 Dhs** par mois
- Fond de sinistre : **0,8 %** du montant du prêt
- Commission d'engagement : **1,5 %** du capital financé

Contact sur la région

Associations de microfinance de la région / se référer à la liste des contacts

MICROFINANCE

PRÊT VOITURE

Objet : Prêt destiné au financement de l'acquisition d'un véhicule nécessaire à l'exercice des activités professionnelles.

Description

Destiné aux entreprises et professionnels qui souhaitent financer l'acquisition d'un véhicule pour l'exercice de leurs activités professionnelles.

Cible

Tout client dont le besoin de financement est compris entre **10 000 Dhs et 150 000 Dhs**, souhaitant acquérir un véhicule neuf et répondant aux conditions d'éligibilité définies. (Personne physique ou personne morale).

Critères d'éligibilité

Conditions minimales requises permettant l'accès au financement via ce produit

- Etre âgé entre **18 ans et 70 ans**
- Disposer d'une activité génératrice de revenus
- Disposer d'un compte bancaire
- Disposer d'un minimum de formalisme :
 - Être inscrit dans le registre de commerce
 - Disposer du statut d'auto-entrepreneur
 - Être assujéti à la taxe professionnelle
 - Être inscrit dans des registres professionnels gérés par des instances gouvernementales ou des instances indépendantes reconnues par les autorités
- Disposer d'une autorisation d'exercer ou d'un agrément professionnel octroyé par une autorité gouvernementale ou locale reconnue.

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt : Entre **9,5% et 14%**
- Frais de dossier : Entre **900 Dhs et 2000 Dhs**
- Assistance : Célibataire **6,5 Dhs** / Marié : **10 Dhs** par mois (Personne physique)
- Fond de sinistre : **0,8 %** du montant du prêt
- Commission d'engagement : **1,5 %** du capital financé

Plafond de financement

150.000 Dhs

Modalités de remboursement

De **6 mois à 5 ans** amortissable.

Documents nécessaires

Liste des documents à fournir pour formuler une demande exhaustive pour bénéficier de ce produit

- Justificatif de formalisme
- Copie de la carte d'identité nationale
- Justificatif d'adresse original (Quittance Eau /Electricité ou le certificat de résidence)
- Attestation de RIB ou spécimen de chèque
- Facture pro forma du concessionnaire
- Dossier juridique (Statuts pour les clients qui en dispent)
- Identifiant du certificat des impôts éventuellement = Attestation d'Inscription à la taxe Professionnelle
- Justificatifs de revenus : Relevés bancaires et / ou tout autre justificatif de revenus supplémentaires
- Justificatifs de revenus supplémentaires (Tout autre justificatif de revenus supplémentaires Exemples : Contrat de bail, Location d'un agrément / Terrain / appartement / Acte de donation de succession familiale / Pension de retraite / Compte d'épargne)
- Etats financiers : Etats financiers des deux dernières années cachetés et signés (pour les clients qui en disposent)
- Pièce justificative de la garantie présentée

Conditions de garanties

- Carte grise barrée
- Acte de délégation d'assurance vol et incendie
- Caution solidaire (Personne morale)

Contact sur la région

Associations de microfinance de la région / se référer à la liste des contacts

MICROFINANCE

PRÊT ENTREPRISE

Objet : Prêt destiné au financement du besoin en fonds de roulement et des investissements.

Description

Le produit permettant de répondre aux besoins exprimés par des clients qui souhaitent financer leurs investissements et couvrir leurs besoins d'exploitation.

Cible

Tout client (Nouveau ou Renouvelant) ayant des besoins de financement compris entre :

- 50 000 Dhs et 150 000 Dhs** et répondant aux conditions d'éligibilité définies :
- Micro entrepreneur
- TPE (Personne physique et morale)

Critères d'éligibilité

- Être âgé entre **18 ans et 70 ans**
- Disposer d'une activité génératrice de revenu
- Disposer d'un minimum de formalisme :
 - Être inscrit dans le registre de commerce
 - Disposer du statut d'auto-entrepreneur
 - Être assujéti à la taxe professionnelle
 - Être inscrit dans des registres professionnels gérés par des instances gouvernementales ou des instances indépendantes reconnues par les autorités
- Disposer d'une autorisation d'exercer ou d'un agrément professionnel octroyé par une autorité gouvernementale ou locale reconnue.

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt : Entre **9,5% et 14%**
- Frais de dossier : Entre **900 Dhs et 2000 Dhs**
- Frais de dossier : **150 Dhs**
- Assistance : Célibataire **6,5 Dhs** / Marié : **10 Dhs** par mois (Personne physique)
- Fond de sinistre : **0,8 %** du montant du prêt
- Commission d'engagement : **1,5 %** du capital financé

Plafond de financement

150.000 Dhs

Modalités de remboursement

De **1 an à 7 ans** amortissable.

Documents nécessaires

- Copie de la carte d'identité nationale
- Justificatif d'adresse original (Quittance Eau /Electricité ou le certificat de résidence)
- Attestation de RIB ou spécimen de chèque
- Identifiant du certificat des impôts éventuellement = Attestation d'Inscription à la taxe Professionnelle
- Document justifiant la forme juridique
- Dossier juridique (Statuts pour les clients qui en disposent)
- Justificatifs de revenus : Relevés bancaires et/ ou tout autre justificatif de revenus supplémentaires
- Justificatifs de revenus supplémentaires (Tout autre justificatif de revenus supplémentaires Exemples : Contrat de bail, Location d'un agrément / Terrain / Appartement / Acte de donation de succession familiale / Pension de retraite / Compte d'épargne)
- Etats financiers : Etats financiers des deux dernières années cachetés et signés (pour les clients qui en disposent)
- Pièce justificative de la garantie présentée

Conditions de garanties

Liste des garanties demandées pour bénéficier du produit

- Caution Solidaire (Personne morale)
- Nantissement de fonds de commerce (Personne physique et morale)

Contact sur la région

Associations de microfinance de la région / se référer à la liste des contacts

LE FINANCEMENT PAR LE PROGRAMME INTÉGRÉ D'APPUI ET DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

BANQUES

INTELAK.....32

INTELAK AL MOSTATMIR KARAOUI.....33

START TPE.....34

Objet : Programme de financement couvrant les besoins d'investissement et de fonctionnement à des conditions préférentielles, destiné aux entreprises, personnes physiques ou morales, de droit marocain, remplissant les conditions d'éligibilité.

Description

Financement des dépenses d'investissement relatives aux projets de création et d'extension (acquisition de local, de matériel et d'outillage professionnel ou agricole, fixe ou roulant, à l'état neuf ou d'occasion, fonds de commerce, pas de porte, brevets, constructions, etc...). 90% du coût du programme d'investissement portant sur le matériel neuf et 50% sur le matériel d'occasion.

Cible

Le programme cible les auto-entrepreneurs, les petites entreprises, les commerçants, les artisans, les coopératives et les professions libérales pour leur première installation. Tous les secteurs d'activité à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière.

Critères d'éligibilité

- Être de droit marocain quelque soit sa forme juridique (personne physique ou morale),
- Avoir pour objet ou activité la production de biens et/ou de services
- Être créées depuis 5 ans maximum à la date de la présentation de la demande de prêt. Cette condition ne s'applique pas aux entreprises exportatrices vers l'Afrique [1]
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur ou égal à **10 MDhs (HT)** : réalisé au titre du dernier exercice clos pour les entreprises en activité ou à réaliser au titre de l'exercice en cours/à venir pour les entreprises en création.

[1] Sont éligibles aussi bien les entreprises ayant réalisées au moins 20% de leur chiffre d'affaires à l'export vers l'Afrique au titre du dernier exercice clos que celles ayant décrochées des contrats/commandes à l'export vers l'Afrique représentant au moins 10% de leur chiffre d'affaires prévisionnel au titre de l'exercice en cours/à venir.

Plafond de financement

Les crédits à court terme accordés aux primo-accédant (entreprises accédant pour la première fois à des crédits court terme) [1] ainsi que les crédits à moyen et long terme ne dépassant pas **1,2 MDH**.

(1) Cette exclusion ne s'applique pas aux entreprises exportatrices vers l'Afrique.

Modalités de remboursement

Jusqu'à **7 ans** avec un différé pouvant atteindre **2 ans**.

Documents nécessaires

Business plan complet du projet à financer + les documents juridiques de la société.

Coût du financement de l'opération

2% HT l'année calculé sur le capital restant dû.

Conditions de garanties

- Les garanties à retenir sont celles liées exclusivement au projet financé.
- Aucune garantie d'ordre personnel n'est exigée. Crédit bénéficiant de la garantie de la **TAMWILCOM DAMANE** de **80%** du montant du crédit.

Informations supplémentaires :

RAS

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

Objet : Crédits d'investissement et des crédits d'exploitation de **1,2 MDhs** maximum accordés aux entreprises éligibles.

Description

Financement des dépenses d'investissement relatives aux projets de création et d'extension (acquisition de local, de matériel et d'outillage professionnel ou agricole, fixe ou roulant, à l'état neuf ou d'occasion, fonds de commerce, pas de porte, brevets, constructions, etc...). **90%** du coût du programme d'investissement portant sur le matériel.

Cible

- ✓ Le programme cible les auto-entrepreneurs, les petites entreprises, les commerçants, les artisans, les coopératives et les professions libérales pour leur première installation.
- ✓ Tous les secteurs d'activité à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière.

Critères d'éligibilité

- ✓ Être de droit marocain quelque soit sa forme juridique (personne physique ou morale),
- ✓ Avoir pour objet ou activité la production de biens et/ou de services,
- ✓ Être créées depuis 5 ans maximum à la date de la présentation de la demande de prêt. Cette condition ne s'applique pas aux entreprises exportatrices vers l'Afrique [1]
- ✓ Avoir un chiffre d'affaires inférieur ou égal à **10 MDhs** (HT) : réalisé au titre du dernier exercice clos pour les entreprises en activité ou à réaliser au titre de l'exercice en cours / à venir pour les entreprises en création.

[1] Sont éligibles aussi bien les entreprises ayant réalisées au moins 20% de leur chiffre d'affaires à l'export vers l'Afrique au titre du dernier exercice clos que celles ayant décrochées des contrats/commandes à l'export vers l'Afrique représentant au moins 10% de leur chiffre d'affaires prévisionnel au titre de l'exercice en cours/à venir.

Plafond de financement

Les crédits à court terme accordés aux primo-accédants (entreprises accédant pour la première fois à des crédits court terme) [1] ainsi que les crédits à moyen et long terme ne dépassant pas **1,2 MDH**.

(1) Cette exclusion ne s'applique pas aux entreprises exportatrices vers l'Afrique.

Modalités de remboursement

Jusqu'à **7 ans** avec un différé pouvant atteindre 2 ans.

Documents nécessaires

Business plan complet du projet à financer + les documents juridiques de la société.

Coût du financement de l'opération

1.75% HT l'année calculé sur le capital restant dû.

Conditions de garanties

- ✓ Les garanties à retenir sont celles liées exclusivement au projet financé.
- ✓ Aucune garantie d'ordre personnel n'est exigée

Crédit bénéficiant de la garantie de la TAMWILCOM DAMANE INTELAK de 80% du montant du crédit.

Informations supplémentaires :

RAS

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

Objet : Prêt d'honneur destiné à financer des besoins en fonds de roulement liés à des crédits bancaires à moyen et long terme accordés en faveur des entreprises éligibles.

Description

Financement des besoins en fonds de roulement liés au crédit bancaire à moyen et long terme utilisé dans le cadre de **INTELAK ou INTELAK AL MOSTATMIR KARAWI** après son épuisement.

Cible

- ✓ Les très petites et les petites entreprises, les jeunes porteurs de projets, les jeunes entreprises innovantes, les autoentrepreneurs et les petites exploitations agricoles y compris les futurs projets bâtis sur l'opération de **Melkisation** des terres collectives dites « **Soulaliyates** » remplissant les conditions d'éligibilité.
- ✓ Tous les secteurs d'activité à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière.

Critères d'éligibilité

- ✓ Être de droit marocain quelque soit sa forme juridique (personne physique ou morale),
- ✓ Avoir pour objet ou activité la production de biens et/ou de services,
- ✓ Avoir bénéficié d'un crédit bancaire à moyen et long terme de **300.000 Dhs** maximum garanti par **Damane Intelak ou Intelak Al Moustatmir Al Qarawi**.

Plafond de financement

20% maximum du montant du crédit bancaire à moyen et long terme utilisé avec un plafond de **50.000 Dhs**.

Modalités de remboursement

Remboursable en une seule fois après une franchise de **5 ans** maximum.

Documents nécessaires

Demande à présenter à la banque.

Conditions de garanties

Aucune sûreté n'est exigée.

Coût du financement de l'opération

Prêt d'honneur à 0%.

Informations supplémentaires :

RAS

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

LE FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL / LEASING

SOCIÉTÉS DE LEASING

LE CRÉDIT-BAIL MOBILIER.....	36
LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER.....	37
LE LEASE BACK.....	38

SOCIÉTÉS DE LEASING

LE CRÉDIT-BAIL MOBILIER

Objet : C'est une location à durée déterminée pendant laquelle le bailleur (L'organisme decrédit-bail) met à la disposition du locataire (l'entreprise) un matériel moyennant des loyers, avec une option d'achat en fin de contrat (la valeur résiduelle) qui représente 1 % du montant de l'investissement HT.

Description

Le crédit-bail mobilier constitue un produit de financement très demandé en raison des nombreux avantages qu'il propose en termes de souplesse, de simplicité des modalités de financement et de garanties.

Cible

Professions libérales, TPE, PME, Coopératives, GIE, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales.

Actif mobilier :

- Equipements lourds et matériel industriel
- Matériel de transport de et de manutention
- Matériel de travaux publics et de bâtiment
- Mobilier et matériel de bureaux
- Matériels d'imprimerie
- Équipements médicaux
- Matériels agricoles.

Critères d'éligibilité

La clientèle ciblée doit satisfaire certaines conditions :

- Société structurée.
- Situation financière saine.
- Bonne moralité des dirigeants.
- Historique favorable avec les organismes financiers.
- Bonne capacité de remboursement par rapport au financement sollicité.

L'actif à financer : Matériel neuf en général, d'origine locale ou importée

Conditions de garanties

- Propriété du matériel pour les équipements à financer
- Délégation d'assurance y afférente.
- Carte grise barrée pour le matériel roulant
- Autres garanties librement négociables entre le loueur et l'entreprise.

Type de crédit pouvant être garanti par la **SNGFE** dans le cadre des produits **DAMANE EXPRESS, ILAYKI ou DAMANE ISTITMAR** avec des quotités de garantie allant de **60 à 80%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000 Dhs.**

Plafond de financement

Quotité de financement :

jusqu'à **100% du montant** de l'investissement, elle est déterminée en fonction du montant d'investissement, de la capacité de remboursement, de la rentabilité prévisionnelle, du secteur d'activité et de l'expérience et l'historique des gérants.

Modalités de remboursement

La durée de remboursement est de **3 à 5 ans** avec une flexibilité des loyers qui peuvent être constants, dégressifs ou progressifs.

Documents nécessaires

- Présentation de la société
- Liasses fiscales des trois derniers exercices et une situation provisoire le cas échéant
- Business plan contenant une description détaillée du projet et des prévisions futures.
- Contrats clients et/ou Promesses de partenariat éventuelles.
- Etat actualisé des marchés
- Facture pro-forma du matériel à financer
- Dossier juridique complet (statuts, PV, modèle J récent, attestation de la taxe professionnelle, CIN des associés et gérants...)
- CV + Copie des diplômes et références professionnelles des dirigeants.
- Relevés bancaires des 6 derniers mois+ situation des engagements auprès des autres partenaires financiers.

Coût du financement de l'opération

- Prime de gain faite sur l'opération représentant la différence entre le total des loyers cumulés et la valeur résiduelle par rapport au prix du matériel.
- La base locative est constituée du montant HT de l'actif à financer.

Contact sur la région

Sociétés de leasing de la région
/ se référer à la liste des contacts

SOCIÉTÉS DE LEASING

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Objet : le crédit-bail immobilier est un moyen d'acquérir ou de faire construire tout bien immobilier à usage professionnel selon un contrat de bail de longue durée.

Description

Le crédit-bail Immobilier est une formule de financement de biens immeubles, à usage strictement professionnel, sous forme de location sur une durée déterminée assortie d'une option d'achat en fin de contrat (10% du montant de l'investissement HT).

Cible

Professions libérales, TPE, PME, Coopératives, GIE, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales.

Actif immobilier construit ou à construire :

- Bâtiments d'entreprise
- Entrepôts, centre de distribution et plates-formes logistiques
- Magasins et centre commerciaux
- Immeubles de bureau et centre administratifs
- Sièges sociaux et plateaux de bureaux
- Hôtels et établissement touristiques

Critères d'éligibilité

La clientèle ciblée doit satisfaire certaines conditions :

- Société structurée.
- Situation financière saine.
- Bonne moralité des dirigeants.
- Historique favorable avec les organismes financiers.
- Bonne capacité de remboursement par rapport au financement sollicité.

Biens immeubles anciens ou neufs, à usage strictement professionnel

Conditions de garanties

- Propriété des locaux à acquérir et délégation d'assurance y afférente.
- Autres garanties librement négociables entre le loueur et l'entreprise.

Type de crédit pouvant être garanti par la **SNGFE** dans le cadre des produits **DAMANE EXPRESS, ILAYKI ou DAMANE ISTITMAR** avec des quotités de garantie allant de **60 à 80%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000 Dhs.**

Plafond de financement

Quotité de financement :

jusqu'à **100% du montant** de l'investissement, elle est déterminée en fonction du montant d'investissement, de la capacité de remboursement, de la rentabilité prévisionnelle, du secteur d'activité et de l'expérience et l'historique des gérants.

Modalités de remboursement

10 à 12 ans maximum.

Coût du financement de l'opération

Prime de gain faite sur l'opération représentant la différence entre le total des loyers cumulés et la valeur résiduelle par rapport au prix de financement.

Documents nécessaires

- Certificat de propriété / Compromis de vente
- Expertise du bien par un cabinet agréé
- Contrat de bail actuel
- Devis des travaux de construction
- Présentation de la société
- Liasses fiscales des trois derniers exercices et une situation provisoire le cas échéant
- Business plan contenant une description détaillée du projet et des prévisions futures.
- Contrats clients et/ou Promesses de partenariat éventuelles.
- Etat actualisé des marchés
- Facture pro-forma du matériel à financer
- Dossier juridique complet (statuts, PV, modèle J récent, attestation de la taxe professionnelle, CIN des associés et gérants...)
- CV + Copie des diplômes et références professionnelles des dirigeants.
- Relevés bancaires des 6 derniers mois+ situation des engagements auprès des autres partenaires financiers

Contact sur la région

Sociétés de leasing de la région
/ se référer à la liste des contacts

SOCIÉTÉS DE LEASING

LE LEASE BACK

- Objet :** Lease back Mobilier
 Lease back Immobilier

Description

Le bailleur (l'organisme de crédit-bail) acquiert auprès de vous un bien dont vous êtes déjà propriétaire et vous le met à disposition en location dans le cadre d'un contrat leasing moyennant des loyers, avec une option d'achat en fin de contrat (la valeur résiduelle).

Cible

- Professions libérales, TPE, PME, Coopératives, Agrculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.
- Actif immobilier construit ou à construire
- Actif mobilier

Critères d'éligibilité

La clientèle ciblée doit satisfaire certaines conditions :

- Société structurée
- Situation financière saine
- Bonne moralité des dirigeants
- Historique favorable avec les organismes financiers
- Bonne capacité de remboursement par rapport au financement sollicité

L'actif à financer :

- Matériel neuf en général, d'origine locale ou importée
- Biens immeubles anciens ou neufs, à usage strictement professionnel

Conditions de garanties

- Propriété des locaux à acquérir et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre le loueur et l'entreprise

Plafond de financement

Quotité de financement :

jusqu'à **100% du montant** de l'expertise, Elle est déterminée en fonction du montant d'investissement, de la capacité de remboursement, de la rentabilité prévisionnelle, du secteur d'activité et de l'expérience et l'historique des gérants.

Modalités de remboursement

- De **3 à 5 ans** pour le CBM
- De **10 à 12 ans** maximum pour le CBI

Coût du financement de l'opération

Prime de gain faite sur l'opération représentant la différence entre le total des loyers cumulés et la valeur résiduelle par rapport au prix de financement.

Documents nécessaires

- Expertise du bien par un cabinet agréé

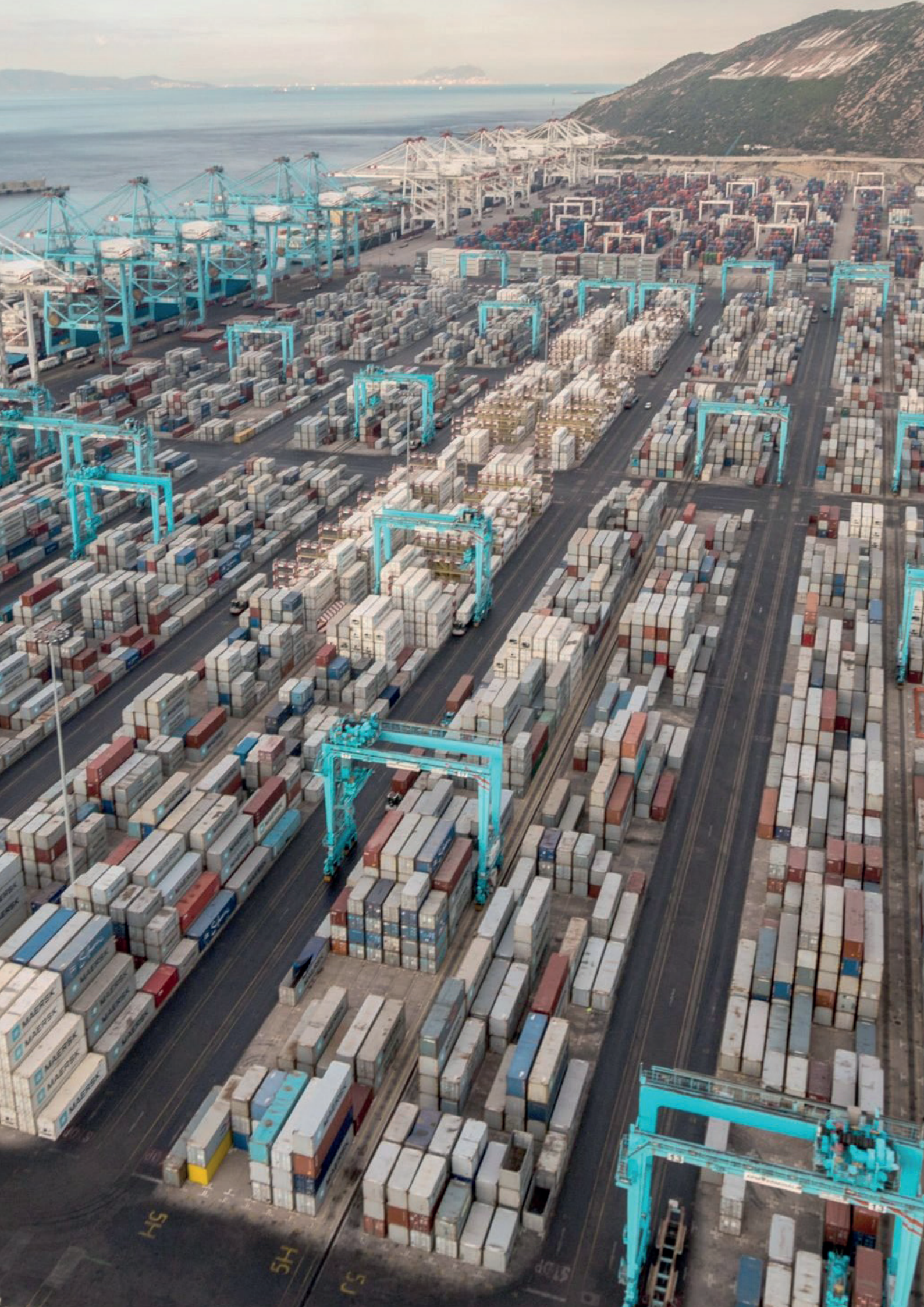
(En plus des autres éléments cités sur les fiches CBM/CBI).

Contact sur la région

Sociétés de leasing de la région
/ se référer à la liste des contacts

LE FINANCEMENT PAR LES CRÉDITS BANCAIRES

LES CRÉDITS AMORTISSABLES	42
LES CRÉDITS DE TRÉSORERIE	48
LES CRÉDITS PAR SIGNATURE	56
CRÉDITS RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS	60
CRÉDITS POUR LES OPÉRATIONS D'IMPORT	64
CRÉDITS POUR LES OPÉRATIONS D'EXPORT	72



LE FINANCEMENT PAR LES CRÉDITS BANCAIRES

LES CRÉDITS AMORTISSABLES

LE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT MOYEN / LONG TERME	42
LE CRÉDIT DE FONCTIONNEMENT AMORTISSABLE	43
LE CRÉDIT À LA PROMOTION IMMOBILIÈRE	44
LE CRÉDIT DE CONSOLIDATION	45

Objet : Crédit qui vise la création ou le développement d'une entreprise de production et/ou la commercialisation de biens ou de services.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

- Présentation d'un projet d'investissement de création ou de développement viable
- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier

Conditions de garanties

- Hypothèque sur bien immobilier à financer
- Nantissement sur fonds de commerce à financer et délégation d'assurance y afférente
- Subrogation dans les privilèges du vendeur pour matériel roulant à financer et délégation d'assurance y afférente
- Nantissement de matériel pour les équipements à financer et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la **SNGFE** dans le cadre des **PRODUITS DAMANE EXPRESS, ILAYKI** ou **DAMANE AISTIMAR** avec des quotités de garantie allant de **60 à 80%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000 Dhs.**

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt calculé sur le capital restant dû qui est librement négociable entre la banque et l'entreprise
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

Le montant de crédit est déterminé en fonction des dépenses à engager dans le cadre du projet et des possibilités de remboursements dégagées par la rentabilité prévisionnelle.

Modalités de remboursement

- Moyen terme :** jusqu'à **7 ans** avec un différé pouvant aller jusqu'à **2 ans**
- Long terme :** jusqu'à **15 ans** avec un différé qui peut aller jusqu'à **4 ans**

Documents nécessaires

- Business plan contenant une description détaillées du projet et des prévisions futures
- CV + Copie des diplômes et références professionnelles
- Promesse de bail / Compromis de vente si bien à acquérir
- Promesses de partenariat
- Devis de constructions ou aménagements + autorisations de construire + jeu de plans approuvés
- Factures pro-formats de séquipements, mobilier et matériel roulant à acquérir

Pour les affaires existantes fournir en plus les documents suivants :

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrat de loyer + dernière quittance de loyer / Certificat de propriété des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales de trois derniers exercices et une situation provisoire le cas échéant
- Etat de stocks / Situation de marchés détenus
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

Objet : Destiné à faire face à des dépenses spécifiques ou celles liées au fonctionnement général de l'entreprise.

Description

C'est un crédit permettant de couvrir des besoins de fonctionnement et à rembourser par le moyen terme via des échéances de crédit amortissable.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

- Justification d'un besoin spécifique lié à l'exploitation
- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier

Conditions de garanties

- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **50%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000 Dhs**

Plafond de financement

Le montant de crédit est fixé en fonction des dépenses et des possibilités de remboursements de l'entreprise.

Modalités de remboursement

Le remboursement peut se faire en moyen terme jusqu'à **5 ans**.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrat de loyer + dernière quittance de loyer / Certificat de propriété des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices et une situation provisoire le cas échéant
- Etat des stocks / Situation des marchés détenus
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt calculé sur le capital restant dû qui est librement négociable entre la banque et l'entreprise
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

Objet : Financer des projets de promotion immobilière.

Description

Il peut être l'objet de :

- L'acquisition d'un terrain nu
- Lotissement de terrain en vue de la commercialisation
- Construction d'immeubles / villas / résidences en vue de la commercialisation

Cible

Promoteurs immobiliers.

Critères d'éligibilité

- Présentation d'un projet de promotion immobilière viable
- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier

Conditions de garanties

- Hypothèque sur bien immobilier à financer
- Délégation d'assurance tout risque chantier
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt calculé sur le capital restant dû qui est librement négociable entre la banque et l'entreprise
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

Le montant de crédit est déterminé en fonction des dépenses à engager dans le cadre du projet et des possibilités de remboursements dégagées par la rentabilité prévisionnelle.

Modalités de remboursement

Les remboursements se font via un échéancier et/ou via un pourcentage sur le produit des ventes contre délivrance de main levée sur les titres fonciers parcellaires.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Business plan contenant une description détaillées du projet et des prévisions futures
- Situation des projets déjà réalisés
- Compromis de vente si bien à acquérir
- Devis des constructions et aménagements + autorisations de construire + jeu de plans approuvés

Pour les affaires existantes fournir en plus les documents suivants :

- Contrat de loyer + dernière quittance de loyer / Certificat de propriété des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices et une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

LES CRÉDITS AMORTISSABLES

LE CRÉDIT DE CONSOLIDATION

Objet : Le rééchelonnement des engagements portés sur une entreprise qui vit des difficultés passagères ou momentanées.

Description

Permet à une entreprise de reprofiler ces engagements de dette auprès d'une institution bancaire pour les adapter à une situation de difficulté momentanée et permettre la continuité de l'activité dans des conditions de trésorerie adéquates.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

- Justifier d'une situation de difficulté d'entreprise passagère ou momentanée
- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier

Conditions de garanties

- Protocole d'accord prévoyant le maintien des garanties détenues au titre des engagements initiaux
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la **SNGFE** dans le cadre du produit **DAMANE ISTITMAR** avec un quotité de garantie de **50%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000 Dhs.**

Plafond de financement

Le montant de crédit est déterminé en fonction des encours de crédit à consolider et des possibilités de remboursements dégageés par la rentabilité prévisionnelle.

Modalités de remboursement

Jusqu'à **10 ans** avec un différé négociable avec la banque.

Documents nécessaires

- Présentation détaillée des difficultés rencontrées par l'entreprise et prévisions futures
- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrat de loyer + dernière quittance de loyer + certificat de propriété des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices et une situation provisoire le cas échéant
- Etat des stocks / Situation des marchés détenus
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur le capital restant dû
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts



LE FINANCEMENT PAR LES CRÉDITS BANCAIRES

LES CRÉDITS DE TRÉSORERIE

FACILITE DE CAISSE	48
L'ESCOMPTE SANS RECOURS	49
L'ESCOMPTE COMMERCIAL	50
LES AVANCES SUR FACTURE	51
LE CRÉDIT DE CAMPAGNE	52
LE CRÉDIT SPOT	53

LES CRÉDITS DE TRÉSORERIE

FACILITE DE CAISSE

Objet : Destiné au financement des besoins de trésorerie de courte durée liés à l'activité courante de l'entreprise qui ne peuvent être financés par des crédits spécifiques.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier.

Conditions de garanties

- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise
- Subrogation dans les privilèges du vendeur pour matériel roulant à financer et délégation d'assurance y afférente
- Nantissement de matériel pour les équipements à financer et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000 Dhs**

Plafond de financement

Le plafond de financement est défini en fonction des besoins de trésorerie de l'entreprise.

Le besoin théorique pour cette ligne est calculé comme suit : **Besoin théorique : Chiffre d'affaires x 30 jours / 360 jours.**

Modalités de remboursement

La durée est d'une année renouvelable.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrat de loyer + dernière quittance de loyer / Certificat de propriété des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

LES CRÉDITS DE TRÉSORERIE

L'ESCOMPTE SANS RECOURS

Objet : Appelé aussi le forfaiting, c'est une technique de financement et de garantie de créances nées d'opérations d'importation. C'est un engagement ferme d'un forfaitier, en faveur d'un fournisseur étranger, pour acheter une créance commerciale née sur un importateur marocain client de la banque. La créance est matérialisée par des traites ou billet à ordre avalisé.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier.

Conditions de garanties

- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de 60% du montant du crédit dans la limite de **10 000 000 Dhs**

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

Le plafond de financement est défini en fonction des besoins de trésorerie de l'entreprise.

Modalités de remboursement

La durée est d'une année renouvelable.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrat de loyer + dernière quittance de loyer / Certificat de propriété des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

LES CRÉDITS DE TRÉSORERIE

L'ESCOMPTE COMMERCIAL

Objet : C'est une opération dont la banque, en échange d'un effet, verse un montant égal à la somme de l'effet au client après déduction des intérêts calculés sur la période restant à couvrir jusqu'à l'échéance.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier.

Conditions de garanties

- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de 60% du montant du crédit dans la limite de **10 000 000 Dhs**

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

Le plafond de financement est défini en fonction des besoins de trésorerie de l'entreprise. Le besoin théorique pour cette ligne est calculé comme suit :

Besoin théorique = Part de CA réalisé par effets
***usage moyenne des effets en jours /360 jours**

Modalités de remboursement

La durée est d'une année renouvelable.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrat de loyer + dernière quittance de loyer / Certificat de propriété des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices +une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

LES CRÉDITS DE TRÉSORERIE

LES AVANCES SUR FACTURE

Objet : Ce sont des avances accordées par la banque à des entreprises clientes sur présentation de factures visées par le donneur d'ordre au titre de marchés ne pouvant faire l'objet d'un nantissement.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier.

Conditions de garanties

- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000 Dhs**

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

Le plafond de financement est déterminé en fonction des marchés en portefeuille et des marchés prévisionnels. L'avance accordée ne doit pas dépasser **70%** du montant de la facture à mobiliser, La durée est consentie pour une année renouvelable.

Modalités de remboursement

La durée est d'une année renouvelable.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrat de loyer + dernière quittance de loyer / Certificat de propriété des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

LES CRÉDITS DE TRÉSORERIE

LE CRÉDIT DE CAMPAGNE

Objet : C'est une avance accordée à la clientèle pour le financement des dépenses cycliques qui sont engagées dans la production et/ou le stockage des produits dans l'attente de leur commercialisation.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier.

Conditions de garanties

- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000 Dhs**

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

Le plafond de crédit ne doit pas dépasser **50% à 60%** des besoins de trésorerie prévisionnels.

Modalités de remboursement

La durée de crédit correspond à celle de la campagne sans toutefois dépasser **12 mois**.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrat de loyer + dernière quittance / Certificat de propriété des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

LES CRÉDITS DE TRÉSORERIE

LE CRÉDIT SPOT

Objet : C'est un concours ponctuel ayant pour objet le financement des besoins de trésorerie de courte durée.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier.

Conditions de garanties

- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000 Dhs**

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

Le montant de crédit est négociable dans une durée de remboursement de **3 mois**.

Modalités de remboursement

La durée de remboursement est généralement de **3 mois**.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrat de loyer + dernière quittance de loyer / Certificat de propriété des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts



LE FINANCEMENT PAR LES CRÉDITS BANCAIRES

LES CRÉDITS PAR SIGNATURE

CAUTION LIBRE **56**

AVAL D'EFFETS FOURNISSEURS LOCAUX **57**

LES CRÉDITS PAR SIGNATURE

CAUTION LIBRE

Objet : C'est un contrat par lequel la banque s'oblige envers un créancier à satisfaire l'obligation du débiteur s'il n'y satisfait pas lui-même.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier.

Conditions de garanties

- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000 Dhs**

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

Le plafond de crédit est déterminé en fonction des besoins de l'entreprise.

Modalités de remboursement

La durée est d'une année renouvelable.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrat de loyer + dernière quittance / Certificat de propriété des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

Objet : C'est un engagement ferme que prend la banque pour honorer un ou plusieurs effets tirés sur un client de la banque.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier.

Conditions de garanties

- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000 Dhs**

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

Le plafond de crédit est déterminé en fonction des besoins de l'entreprise.

Modalités de remboursement

La durée est d'une année renouvelable.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrat de loyer + dernière quittance de loyer / Certificat de propriété des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts



LE FINANCEMENT PAR LES CRÉDITS BANCAIRES

CRÉDITS RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS

CAUTIONNEMENT DES MARCHÉS LOCAUX..... 60

CAUTIONNEMENT DES MARCHÉS À L'EXPORTATION..... 61

AVANCES SUR MARCHÉS PUBLICS..... 62

CRÉDITS RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS

CAUTIONNEMENT DES MARCHÉS LOCAUX

Objet : C'est un engagement ferme que prend la banque pour honorer un ou plusieurs effets tirés sur un client. Ce sont des garanties destinées aux maîtres d'ouvrage pour les protéger de la défaillance éventuelle du soumissionnaire des marchés publics.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier
- Être soumissionnaire d'un marché public nantissable

Conditions de garanties

- Nantissement de marchés à financer
- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **50%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000 Dhs**

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

Les cautions Provisoires, Définitives et Retenues de garantie doivent être constituées respectivement à concurrence de 1,5%, 3% et 7 % du montant du marché

- Cautions provisoires :**
Besoin théorique : (Chiffre d'affaires réalisé avec les administrations) **x 200% x 1 5% x 90j / 360**
- Cautions définitives**
Besoin théorique : (Chiffre d'affaires réalisé avec les administrations) **x 3%**
- Cautions retenues de garantie**
Besoin théorique : (Chiffre d'affaires réalisé avec les administrations) **x 7%**
- Cautions de restitution d'acompte**
Cautions utilisées dans le cadre de certains marchés, l'acompte varie entre **10 et 20%** maximum du montant du marché
Besoin théorique : (Chiffre d'affaires réalisé avec les administrations) **x 50% x 20%**

Modalités de remboursement

La durée est d'une année renouvelable.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices
- Justification de la confirmation du marché en faveur de l'entreprise bénéficiaire

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

Objet : Accordée aux entreprises marocaines soumissionnaires de marché à l'étranger. Dans ce cas, la banque intervient pour l'octroi des garanties exigées par les maîtres d'ouvrage.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Plafond de financement

En fonction de la demande du maître d'ouvrage.

Critères d'éligibilité

- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier
- Être soumissionnaire d'un marché public nantissable

Modalités de remboursement

La durée est d'une année renouvelable.

Conditions de garanties

- Nantissement de marchés à financer
- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices
- Justification de la confirmation du marché en faveur de l'entreprise bénéficiaire

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de 50% du montant du crédit dans la limite de **10 000 000 Dhs**

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise, calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

CRÉDITS RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS

AVANCES SUR MARCHÉS PUBLICS

Objet : Les marchés peuvent faire l'objet de concours sous forme soit des avances sur attestation accordées sur présentation d'un état de droits constaté par l'administration, ou soit des crédits de préfinancement accordés au démarrage du marché.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier
- Être soumissionnaire d'un marché public nantissable

Conditions de garanties

- Nantissement de marchés à financer
- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000Dhs**

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

En fonction du CA réalisé dans le cadre des marchés publics et des besoins de l'entreprise.

Besoin théorique :

(Chiffre d'affaires réalisé avec l'administration x 80% x 180jours) / 360.

Modalités de remboursement

La durée est d'une année renouvelable.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices
- Justification de la confirmation du marché en faveur de l'entreprise bénéficiaire

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

LE FINANCEMENT PAR LES CRÉDITS BANCAIRES

LES CRÉDITS POUR LES OPÉRATIONS D'IMPORT

LA LETTRE DE GARANTIE	64
LES CRÉDITS DOCUMENTAIRES	65
LES AVALS ÉTRANGERS EN DEVISES	66
LES CAUTIONS EN DEVISES	67
LE REFINANCEMENT IMPORT EN DEVISES	68
LES CAUTIONS EN DOUANE	69

CRÉDITS POUR LES OPÉRATIONS D'IMPORT

LA LETTRE DE GARANTIE

Objet : C'est un document délivré par la banque en faveur d'un transporteur de marchandises importées. Le montant figurant sur la lettre correspond à la valeur de la marchandise, les effets de cette lettre cessent après un an.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier
- Justifier d'une opération d'importation

Conditions de garanties

- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000Dhs**

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

En fonction du cycle d'importation de l'entreprise et de ces besoins.

Modalités de remboursement

La durée est d'une année renouvelable.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices
- Justification de l'opération d'importation auprès d'un fournisseur étranger

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

CRÉDITS POUR LES OPÉRATIONS D'IMPORT

LES CRÉDITS DOCUMENTAIRES

Objet : Ce sont des crédits dont la banque est tenue d'effectuer un paiement soit à son ordre, à l'ordre d'un bénéficiaire ou accepter un effet tiré sur lui, soit aussi, donner l'ordre à une autre banque d'effectuer ce paiement. Le crédit documentaire peut être fait en 3 formules :

- ✓ **Le crédit révocable**
Il peut être résilié par la banque émettrice sans aucun avertissement préalable du bénéficiaire
- ✓ **Le crédit irrévocable**
Il ne peut être annulé sans l'accord de la banque émettrice, la banque confirmante et le bénéficiaire
- ✓ **Le crédit confirmé**
C'est un engagement ferme entre la banque émettrice (à sa demande) et la banque confirmante

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

- ✓ Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier
- ✓ Justifier d'une opération d'importation

Conditions de garanties

- ✓ Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- ✓ Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- ✓ **DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- ✓ **DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000Dhs**

Coût du financement de l'opération

- ✓ Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- ✓ A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

En fonction du cycle d'importation de l'entreprise et de ces besoins

Besoin théorique : Achats étrangers réglés par Credoc x Nombre de jours / 360

Modalités de remboursement

La durée est d'une année renouvelable.

Documents nécessaires

- ✓ Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- ✓ Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants
- ✓ Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- ✓ Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- ✓ Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices
- ✓ Justification de l'opération d'importation auprès d'un fournisseur étranger

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

CRÉDITS POUR LES OPÉRATIONS D'IMPORT

LES AVALS ÉTRANGERS EN DEVISES

Objet : C'est un engagement ferme que prend la banque pour honorer un ou plusieurs effets tirés sur un client de la banque.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier
- Justifier d'une opération d'importation

Conditions de garanties

- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000Dhs**

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

Le montant de la caution correspond à l'autorisation dont bénéficie le client au titre de cette catégorie de crédit.

Modalités de remboursement

La durée dans ce cas est fonction de l'usage des effets avalisés par la banque.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants o
- Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices
- Justification de l'opération d'importation auprès d'un fournisseur étranger

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

CRÉDITS POUR LES OPÉRATIONS D'IMPORT

LES CAUTIONS EN DEVISES

Objet : C'est un engagement que prend la banque vis-à-vis d'un fournisseur étranger de biens ou de services de se substituer à son client en cas de défaillance de ce dernier.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Plafond de financement

Le montant de la caution correspond à l'autorisation dont bénéficie le client au titre de cette catégorie de crédit.

Critères d'éligibilité

- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier
- Justifier d'une opération d'importation

Modalités de remboursement

La durée dans ce cas est accordée par le fournisseur étranger au client de la banque.

Conditions de garanties

- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000Dhs**

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants o
- Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices
- Justification de l'opération d'importation auprès d'un fournisseur étranger

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

CRÉDITS POUR LES OPÉRATIONS D'IMPORT

LE REFINANCEMENT IMPORT EN DEVISES

Objet : C'est un crédit en devises accordé par un correspondant étranger de la banque à une entreprise importatrice pour permettre à cette dernière de régler son fournisseur étranger.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier
- Justifier d'une opération d'importation

Conditions de garanties

- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000Dhs**

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

Le montant ne doit pas dépasser l'autorisation dont bénéficie l'entreprise en cette catégorie de crédit.

Modalités de remboursement

La durée ne peut dépasser ni 360j ni la date d'échéance de l'autorisation.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices
- Justification de l'opération d'importation auprès d'un fournisseur étranger

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

CRÉDITS POUR LES OPÉRATIONS D'IMPORT

LES CAUTIONS EN DOUANE

Objet :

✓ Les cautions en douane en garantie de facilité de paiement :

Ces cautions sont délivrées par la banque pour le compte de sa clientèle en faveur de l'administration de douane afin de différer le paiement des droits et taxes douaniers

✓ Les obligations cautionnées :

Elles permettent à l'importateur de différer le règlement des droits et taxes en douane dont il est redevable dans une durée arrêtée par l'administration de la douane

Besoin théorique : Achats à l'import x taux de douane cumulé x 120 jours / 360 jours

✓ Le crédit d'enlèvement :

Il s'agit d'une facilité de paiement accordée par la douane aux redevables des droits et taxes en autorisant l'enlèvement des marchandises de la douane avant liquidation et paiement des droits. Ce type de crédit ne comporte pas d'échéance, il est valable jusqu'à dénonciation par l'une des parties

Besoin théorique : 25% du besoin en obligation cautionnée (si O C est de 120j)

✓ Les cautions en douane en garantie de la suspension des droits et taxes :

Ce sont des cautions versées à la douane dans le cadre des régimes suspensifs (transit, importation et exportation temporaire,...)

✓ Les cautions d'entrepôt de douane :

Ils permettent à l'importateur d'entreposer des marchandises pour une durée déterminée dans des établissements soumis au contrôle de la douane

✓ Les cautions pour admission temporaire :

La CAT est appliquée à des marchandises importées destinées à être transformées avant d'être réexportées

Besoin théorique : Achats en T x T D D x délai de rotation des A T
NB : le délai d'apurement des A T dépend du cycle de production de la société

✓ Les cautions pour importation temporaire :

La CIT permet à l'administration des douanes d'autoriser les résidents et les non-résidents d'introduire sur le Maroc des objets à usage personnel

✓ Les cautions pour Trafic de perfectionnement à l'exportation :

Elles permettent l'exportation provisoire des marchandises marocaines pour subir une transformation à l'étranger

✓ Les cautions pour exportation temporaire :

Elles permettent la sortie hors le territoire marocain des objets à usage personnel

✓ Les cautions de transit :

Elles permettent à l'importateur de transporter sa marchandise d'un bureau de douane à un autre

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

- ✓ Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier
- ✓ Justifier d'une opération d'importation

Conditions de garanties

- ✓ Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- ✓ Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- ✓ **DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- ✓ **DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000Dhs**

Coût du financement de l'opération

- ✓ Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- ✓ A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

Le montant ne doit pas dépasser l'autorisation dont bénéficie l'entreprise en cette catégorie de crédit.

Modalités de remboursement

La durée ne peut dépasser ni 360j ni la date d'échéance de l'autorisation.

Documents nécessaires

- ✓ Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- ✓ Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants
- ✓ Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- ✓ Relevés bancaires + Situation des engagements au près des autres partenaires financiers
- ✓ Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices
- ✓ Justification de l'opération d'importation auprès d'un fournisseur étranger

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts



LE FINANCEMENT PAR LES CRÉDITS BANCAIRES

LES CRÉDITS POUR LES OPÉRATIONS D'EXPORT

LE PRÉFINANCEMENT EXPORT EN DIRHAMS	72
LE PRÉFINANCEMENT EXPORT EN DEVICES	73
LES AVANCES SUR CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER	74
LES MOBILISATIONS DES CRÉANCES NÉES EN DEVICES	75

CRÉDITS POUR LES OPÉRATIONS D'EXPORT

LE PRÉFINANCEMENT EXPORT EN DIRHAMS

Objet : Il sert à financer les besoins de trésorerie des entreprises exportatrices liés à l'exécution d'une commande ou une affaire régulière avec l'étranger.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

- ✓ Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier
- ✓ Justifier d'opérations d'exportation

Conditions de garanties

- ✓ Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- ✓ Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- ✓ **DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- ✓ **DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000Dhs**

Coût du financement de l'opération

- ✓ Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- ✓ A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

- ✓ En fonction du cycle et du volume d'exportation et de l'entreprise
- ✓ Le montant ne doit pas dépasser l'autorisation dont bénéficie l'entreprise en cette catégorie de crédit

Modalités de remboursement

La durée ne peut dépasser ni 360j ni la date d'échéance de l'autorisation.

Documents nécessaires

- ✓ Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- ✓ Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants o
- ✓ Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- ✓ Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- ✓ Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices
- ✓ Justification de l'opération d'exportation auprès d'un fournisseur étranger

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

CRÉDITS POUR LES OPÉRATIONS D'EXPORT

LE PRÉFINANCEMENT EXPORT EN DEVISES

Objet : C'est un crédit accordé par un correspondant étranger de la banque à une entreprise exportatrice pour permettre le financement partiel des charges relatives à la préparation des commandes pour le compte des clients étrangers.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

- ✓ Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier
- ✓ Justifier d'opérations d'exportation

Conditions de garanties

- ✓ Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- ✓ Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- ✓ **DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- ✓ **DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000Dhs**

Coût du financement de l'opération

- ✓ Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- ✓ A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

- ✓ En fonction du cycle et du volume d'exportation et de l'entreprise
- ✓ **Besoin théorique :** Chiffre d'affaires à l'export x 10%

Modalités de remboursement

La durée ne peut dépasser ni 360j ni la date d'échéance de l'autorisation.

Documents nécessaires

- ✓ Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- ✓ Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants
- ✓ Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- ✓ Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- ✓ Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices
- ✓ Justification de l'opération d'exportation auprès d'un fournisseur étranger

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

Objet : C'est une avance faite par la banque pour l'encaissement du produit de l'expédition.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier
- Justifier d'opérations d'exportation

Conditions de garanties

- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000Dhs**

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

En fonction du cycle et du volume d'exportation et de l'entreprise.

Besoin théorique :

(Chiffre d'affaires export x nombre de jours) / 360

Modalités de remboursement

La durée ne peut dépasser ni 360j ni la date d'échéance de l'autorisation.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants
- Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices
- Justification d'opérations d'exportation auprès de clients étrangers

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts

Objet : C'est une avance accordée par un correspondant étranger de la banque à une entreprise exportatrice pour lui permettre de relayer l'encaissement du produit d'une exportation.

Cible

Professions libérales, Coopératives, Agriculteurs, Personnes physiques, Personnes morales, GIE.

Plafond de financement

En fonction du cycle et du volume d'exportation et de l'entreprise.

Critères d'éligibilité

- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier
- Justifier d'opérations d'exportation

Modalités de remboursement

La durée ne peut dépasser ni 360j ni la date d'échéance de l'autorisation.

Conditions de garanties

- Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente
- Autres garanties librement négociables entre la banque et l'entreprise

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants
- LiassWWes fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices
- Justification d'opérations d'exportation auprès de clients étrangers

Type de crédit pouvant être garanti par la SNGFE dans le cadre des produits :

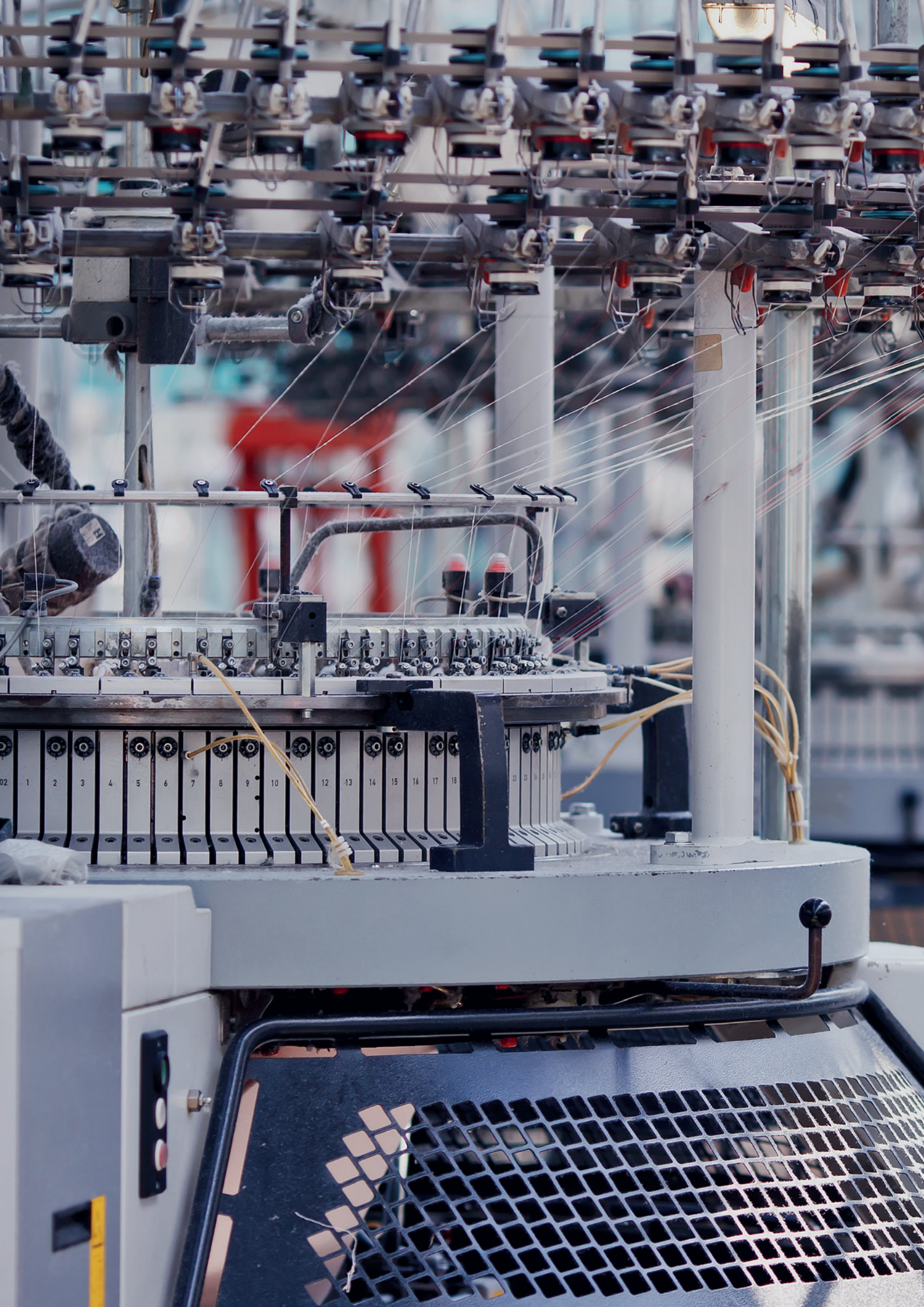
- DAMANE EXPRESS** si le crédit ne dépasse pas **1 000 000Dhs** avec une quotité de garantie de **70%**
- DAMANE ATTASYIR** si le crédit dépasse **1 000 000 Dhs** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit dans la limite de **10 000 000Dhs**

Coût du financement de l'opération

- Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur la base des montants utilisés et les jours de débit
- A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Contact sur la région

Banques de la région/ se référer à la liste des contacts



LE FINANCEMENT PAR LES BANQUES PARTICIPATIVES

FINANCE PARTICIPATIVE

MOURABAHA **78**

TAMWIL CHAMAL **79**

Objet : C'est une formule de financement participatif qui a pour objet l'acquisition d'un bien neuf ou ancien (immobilier, véhicule, équipement...).

Cible

- Fonctionnaires et salariés (Secteur privé & public)
- Les personnes physiques marocaines ou étrangères résidentes au Maroc, exerçant une activité commerciale, professionnelle ou libérale
- Les personnes physiques marocaines résidentes à l'étranger (MRE) exerçant une activité commerciale, professionnelle ou libérale
- Les personnes morales dont le siège social est basé au Maroc + Fonctionnaires et salariés (Secteur privé & public)
- Les personnes physiques marocaines ou étrangères résidentes au Maroc, exerçant une activité commerciale, professionnelle ou libérale- Les personnes physiques marocaines résidentes à l'étranger (MRE) exerçant une activité commerciale, professionnelle ou libérale
- Les personnes morales dont le siège social est basé au Maroc

Critères d'éligibilité

Particuliers et professionnels :

- Âge minimum de **18 ans**
- Conditions relatives au compte : domiciliation du revenu
- Ancienneté d'activité minimum **12 mois**
- Pas d'incident de paiement (chèque, litige bancaire, etc)

Personnes morales :

- Structure financière équilibrée
- Pas d'incident de paiement (chèque, litige bancaire, etc)

Plafond de financement

Pas de plafond.

Modalités de remboursement

C'est au cas par cas.

Documents nécessaires

Professionnels :

- Déclaration sur l'honneur faisant ressortir le revenu net du client
- Modèle 7 du registre de commerce récent
- Taxe professionnelle
- Carte professionnelle
- Avis d'imposition
- Contrat de gérance ou statut
- Autorisation d'exercer
- Etats financiers pour les personnes morales
- 12 derniers relevés bancaires pour les nouveaux clients
- Engagement de domiciliation des revenus

Conditions de garanties

C'est au cas par cas.

Coût du financement de l'opération

A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque.

Contact sur la région

Banques participatives de la région
/ se référer à la liste des contacts

Objet : Destiné à offrir des cofinancements, avec les banques/fenêtres participatives, en faveur des petites entreprises opérant dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

Cible

- ✓ Investissements matériels (immeubles, équipements...) et immatériels (Fonds de commerce, propriété commerciale, brevets...) dont le coût global n'excède pas **400 000 Dhs**
- ✓ Acquisition de marchandises

Critères d'éligibilité

Personnes physiques ou morales, exerçant des activités légales et conformes aux principes de la charia au niveau de tous les secteurs d'activité à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière et remplissant les critères suivants :

- ✓ De droit marocain quel que soit leur forme juridique
- ✓ Exerçant des activités de production de biens et/ou de services
- ✓ Exerçant leur activité dans la région Tanger - Tétouan - Al Hoceima

Conditions de garanties

Les financements sont couverts par les sûretés d'usage, notamment :

- ✓ Les hypothèques
- ✓ Les nantissements : Fonds de commerce, marchandises,
- ✓ Les cautions personnelles

Les sûretés sont souscrites en pari-passu entre la Fenêtre **SANAD TAMWIL** et la banque / fenêtre participative.

La part de la banque / fenêtre participative dans le financement conjoint peut être garantie dans le cadre des produits de garantie participatifs en faveur des entreprises .

Plafond de financement

Coût global : **400 000 Dhs** au maximum Le cofinancement est accordé dans les proportions suivantes :

- ✓ Fonds propres : **10%** au maximum
- ✓ Part du Fonds : **50%**
- ✓ Part de la banque/fenêtre participative : Le reliquat du financement

Modalités de remboursement

12 ans au maximum, y compris le différé.

Documents nécessaires

- ✓ Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- ✓ Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants
- ✓ Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- ✓ Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- ✓ Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices
- ✓ Justification d'opérations d'exportation auprès de clients étrangers

Coût du financement de l'opération

- ✓ La Marge bénéficiaire sur la partie **TAMWIL CHAMAL** est de **2%** (HT), pour les projets implantés en zone urbaine, sur la base d'un tableau d'amortissement dégressif
- ✓ **1,75%** (HT), pour les projets implantés en zone rurale, sur la base d'un tableau d'amortissement dégressif

Contact sur la région

Banques participatives de la région / se référer à la liste des contacts



LE FINANCEMENT PAR LES ORGANISMES PUBLICS

LE FINANCEMENT PAR LA SNGFE	84
AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE PME	96
CRÉATIVITÉ & CO-DÉVELOPPEMENT	101
LE FINANCEMENT PAR FINEA	104
LE FINANCEMENT PAR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE L'INVESTISSEMENT	110
LE FINANCEMENT PAR LE FONDS DE HASSAN II POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	114
LE FINANCEMENT PAR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FDA)	118
LE MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR.....	122
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE	126
LE FINANCEMENT PAR L'AGENCE MAROCAINE DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS.....	128



LE FINANCEMENT PAR LES ORGANISMES PUBLICS

LE FINANCEMENT PAR LA SNGFE

GREEN INVEST	84
RENOVOTEL	86
MDM INVEST	88
LIGNE FRANÇAISE	89
INNOV IDEA	90
INNOV START	91
INNOV RISK	92
INNOV DEV	93

Objet : Acquisition des biens matériels et/ou immatériels ainsi que des installations techniques et des constructions à condition que les constructions ne dépassent pas 20% du coût global du projet. Les projets doivent rentrer dans l'une des catégories suivantes et respecter les critères y associés tels que décrits ci-dessous :

Catégorie de projets

Energie renouvelable :

- Production d'énergie (électricité, chaleur et/ou force motrice...) à partir de sources renouvelables ou propres
- Production d'équipements destinés à la production d'énergie à partir de sources propres

Considérations spéciales :

- Les sources jugées propres ou renouvelables incluent, outre le solaire, l'éolien et l'hydraulique, des carburants moins polluants (biomasse, biogaz et hydrogène...)

Efficacité énergétique :

- Acquisition d'installations et d'équipements destinés à la réduction de la consommation de l'énergie et des carburants
- Installations de traitement pour recycler la chaleur issue des processus de l'activité, Installations d'isolation thermique
- Remplacement des équipements (machines et véhicules) par d'autres fonctionnant avec des sources d'énergie renouvelables

Considérations spéciales :

- Recours obligatoire à une expertise technique à la satisfaction de la Banque et de la **TAMWILCOM**
- Seuil minimum de réduction de la consommation de **20%** par rapport à la situation de départ (consommation au titre du dernier exercice clos)

Dépollution et économie des ressources :

- Installations de traitement pour réduire les émissions polluantes avant leur rejet (traitement préventif)
- Installations et équipements permettant d'éliminer ou traiter les déchets et les émissions polluantes en aval des processus et des activités
- Acquisition d'installations et d'équipements directement liés à l'économie de l'eau ou à son recyclage (désalinisation de l'eau de mer, filtrage...)

Considérations spéciales :

- Recours obligatoire à une expertise technique à la satisfaction de la Banque et de la **TAMWILCOM**
- Seuil minimum de réduction des émissions et/ou de recyclage des ressources de **20%** par rapport à la situation de départ

Valorisation des déchets :

- Collecte et recyclage des déchets
- Valorisation des déchets à travers la production de dérivés (matériaux de construction, combustibles, extraction de biogaz à partir des déchets organiques dans les décharges...)

Considérations spéciales :

- Recours obligatoire à une expertise technique à la satisfaction de la Banque et de la **TAMWILCOM**

Fabrication d'équipements liés aux projets éligibles :

- Fabrication/assemblage local d'équipements, de consommables, de pièces et de parts des équipements directement liés à l'énergie renouvelable, à l'efficacité énergétique, à la dépollution/économie des ressources et à la valorisation des déchets (panneaux solaires, éoliennes, chaudières à biomasse, filtres, moteurs, variateurs, compteurs, solutions chimiques...)

Considérations spéciales :

- Les équipements doivent porter sur des utilisations «cœur de métier» et non sur des utilisations générales comme les structures métalliques ou le génie civil par exemple

Cible

Tous les secteurs productifs à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière.

Critères d'éligibilité

Entreprises de droit marocain ne se trouvant pas en situation de redressement ou de liquidation judiciaire et répondant aux critères décrits ci-dessous.

Conditions de garanties

Les garanties prévues par la banque sont prises Pari-passu entre la SNGFE et la banque intervenante.

Le crédit bancaire accordé éventuellement parallèlement au crédit **GREEN INVEST** peut être garanti par la **SNGFE** dans le cadre du produit **DAMANE ISTITMAR** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit s'il s'agit d'un développement et **70%** du montant du crédit s'il s'agit d'une création dans la limite de **10 000 000 DH**.

Documents nécessaires

- ✓ Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant.
- ✓ Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants.
- ✓ Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant.
- ✓ Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers.
- ✓ Un business plan reprenant le détail du projet à financer.

Plafond de financement

Les programmes d'investissement seront financés par les fonds propres et/ou l'autofinancement et par le crédit conjoint, constitué de la part du **GREEN INVEST** et de celle de la banque et ce, dans les proportions ci-après :

- ✓ **Fonds propres et/ou autofinancement :**
20% au minimum (les dons, subventions, primes d'investissement et prix des concours sont assimilés à des fonds propres)
- ✓ **Part de GREEN INVEST :**
40% au maximum avec un plafond de **10 MDH**
- ✓ **Part de la banque :**
Le reliquat, sans que cette part ne soit inférieure à la part du **GREEN INVEST**.

Modalités de remboursement

12 ans au maximum dont un différé en principal n'excédant pas **4 ans**.

Coût du financement de l'opération

- ✓ Taux d'intérêt pour la part du **GREEN INVEST** : **2,5 %** l'an hors TVA, applicable au montant total du crédit.
- ✓ Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur l'encours du crédit bancaire.

A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque.

Contact sur la région

SNGFE

Centre d'affaires de Tanger Angle
Bd Mohamed V et Victor Hugo plateau
Nr.35, 6ème étage - Tanger
Tél : **+212(0) 5 39 34 29 29**
Mail : **m.anagam@tamwilcom.ma**



LE FINANCEMENT PAR LA SNGFE

RENOVOTEL

Objet : Financement, conjoint avec les banques, des programmes de rénovation des établissements d'hébergement touristique éligibles qui sont financés selon le schéma suivant :

Catégorie d'établissements d'hébergement touristique :

Fonds Propres (minimum)

5*, 4* et HC : **15%**

3*, 2*, 1*, RH et Maisons d'hôtes : **10%**

RENOVOTEL (maximum)

5*, 4* et HC : **35%**

3*, 2*, 1*, RH et Maisons d'hôtes : **45%**

Crédit bancaire (maximum)

5*, 4* et HC : **50%**

3*, 2*, 1*, RH et Maisons d'hôtes : **45%**

Le coût maximum des programmes de rénovation est fixé, par catégorie d'établissements d'hébergement touristique, comme suit :

Catégorie d'établissements d'hébergement touristique :

Hôtels 5 étoiles : **250.000 DH**

Hôtels 4 étoiles : **200.000 DH**

Hôtels 3 étoiles : **130.000 DH**

Hôtels 2 étoiles : **100.000 DH**

Hôtels 1 étoile : **80.000 DH**

Hôtels Clubs (HC) : **200.000 DH**

Résidences Hôtelières (RH) : **130.000 DH**

Maisons d'hôtes : **100.000 DH**

*(Coût max./chambre)

Cible

Etablissements d'hébergement touristique (hôtels 5 étoiles, 4 étoiles, 3 étoiles, 2 étoiles, 1 étoile, les hôtels clubs (HC), les résidences hôtelières (RH) et les maisons d'hôtes) répondant aux conditions suivantes :

- Être en activité et avoir au moins une durée d'exploitation continue ou non de cinq (5) années
- Être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale et de la CNSS
- Être en situation régulière en matière de remboursement des avances de l'Etat octroyées dans le cadre du code des investissements touristiques
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

Critères d'éligibilité

Entreprises de droit marocain ne se trouvant pas en situation de redressement ou de liquidation judiciaire et répondant aux critères décrits ci-dessous.

Conditions de garanties

Les garanties prévues par la banque sont prises Pari-passu entre la **SNGFE** et la banque intervenante.

Le crédit bancaire accordé éventuellement parallèlement au crédit **GREEN INVEST** peut être garanti par la **SNGFE** dans le cadre du produit **DAMANE ISTITMAR** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit s'il s'agit d'un développement et **70%** du montant du crédit s'il s'agit d'une création dans la limite de **10 000 000 DH**.

Plafond de financement

La part du RENOVOTEL est plafonnée à **20 MDH**, par établissement d'hébergement touristique toutes opérations confondues, et ce par période de **10 ans** à compter de la date de la dernière opération financée.

Modalités de remboursement

Jusqu'à 12 ans dont un différé pouvant atteindre 2 ans.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant.
- Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants.
- Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant.
- Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers.
- Un business plan reprenant le détail du projet à financer.



Coût du financement de l'opération

- ✓ Taux d'intérêt pour la part du RENOVOTEL : **2% l'an** hors TVA, applicable au montant total du crédit.
- ✓ Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur l'encours du crédit bancaire.

À noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque.



Contact sur la région

SNGFE

Centre d'affaires de Tanger Angle
Bd Mohamed V et Victor Hugo plateau
Nr.35, 6ème étage - Tanger
Tél : **+212(0) 5 39 34 29 29**
Mail : **m.anagam@tamwilcom.ma**



Objet : Financement conjoint avec les banques des projets de création ou d'extension d'entreprises promues au Maroc, directement par des Marocains Résidant à l'étranger (MRE).
Suivant ce montage :

- ✓ **Apport en fonds propres de la part du MRE : 25%** au minimum du montant total du projet d'investissement, sous forme d'un apport en devises à verser ou à transférer dans un compte en dirhams dédié au projet (1)
- ✓ **Fonds "MDM Invest" : 10%** du montant de la quote-part des **MRE** dans le projet sous forme d'une contribution non remboursable (2) avec un plafond de **5 MDhs**
- ✓ **Le reliquat :** financé soit par un crédit bancaire soit par tout autre apport en numéraire

(1) Peuvent également être pris en compte au titre de cette quote-part les transferts en devises effectués antérieurement au dépôt du projet à la banque et logés dans un compte en devises. Transferts en devises effectués durant l'année précédant la date du dépôt du projet à la banque et logés dans un compte en dirhams convertibles.

(2) Cette contribution doit être restituée en cas de désinvestissement au cours des 5 premières années à partir de la date de déblocage par le MRE de l'apport minimum en fonds propres en devises.

Cible

Projet d'investissement de création ou d'extension d'un montant au moins égal à **1MDhs** promu directement par un **MRE** seul ou associé à des investisseurs marocains ou étrangers.

Critères d'éligibilité

- ✓ Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier

Projet s'intégrant dans les secteurs suivants :

- ✓ L'industrie et les services liés à l'industrie
- ✓ L'éducation
- ✓ L'hôtellerie
- ✓ La santé

Conditions de garanties

Aucune garantie exigée pour l'octroi du don.

Le crédit bancaire accordé éventuellement parallèlement à la prime peut être garanti par la **SNGFE** dans le cadre du produit **DAMANE ISTITMAR** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit s'il s'agit d'un développement et **70%** du montant du crédit s'il s'agit d'une création dans la limite de **10 000 000 Dhs**.

Coût du financement de l'opération

- ✓ Le don est accordé sans frais
- ✓ Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur l'encours du crédit bancaire
- ✓ A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

5 000 000 Dhs sur la prime à accorder.

Modalités de remboursement

Financement non remboursable.

Documents nécessaires

- ✓ Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- ✓ Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants
- ✓ Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- ✓ Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- ✓ Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices
- ✓ Justification d'opérations d'exportation auprès de clients étrangers

Contact sur la région

SNGFE

Centre d'affaires de Tanger Angle
Bd Mohamed V et Victor Hugo plateau
Nr.35, 6ème étage - Tanger
Tél : **+212(0) 5 39 34 29 29**

Mail : **m.anagam@tamwilcom.ma**



LE FINANCEMENT PAR LA SNGFE

LIGNE FRANÇAISE

Objet : Cofinancement avec les banques des projets portant sur l'achat de biens et services français ainsi que des prestations d'étude et de formation en faveur des entreprises marocaines et plus particulièrement :

- ✓ L'acquisition auprès de fournisseur(s) français de biens et services d'origine française. Le contrat avec le(s) fournisseur(s) français peut inclure des biens et services d'origine marocaine et/ou étrangère dans une limite de 30% des concours mis en place
- ✓ Les prestations d'étude et de formation liées à l'activité de l'entreprise bénéficiaire et réalisées par des entreprises françaises ou filiales marocaines d'entreprises françaises. Ces prestations sont financées par don

Cible

Les entreprises de droit marocain ayant :

- ✓ Un chiffre d'affaires annuel inférieur à **25M€**
- ✓ Un capital majoritairement marocain

Conditions de garanties

Les garanties prévues par la banque sont prises Pari-passu entre la **SNGFE** et la banque intervenante.

Le crédit bancaire accordé éventuellement parallèlement au crédit **GREEN INVEST** peut être garanti par la **SNGFE** dans le cadre du produit **DAMANE ISTITMAR** avec une quotité de garantie de **60%** du montant du crédit s'il s'agit d'un développement et **70%** du montant du crédit s'il s'agit d'une création dans la limite de **10 000 000 DH**.

Documents nécessaires

- ✓ Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- ✓ Contrats de loyer + dernières quittances / Certificats de propriétés des locaux d'exploitation existants
- ✓ Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant
- ✓ Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers
- ✓ Un business plan reprenant le détail du projet à financer

Coût du financement de l'opération

- ✓ Taux d'intérêt pour la part du **RENOVOTEL** : **2 %** l'an hors TVA, applicable au montant total du crédit
- ✓ Taux d'intérêt librement négociable entre la banque et l'entreprise calculé sur l'encours du crédit bancaire
- ✓ A noter que les taux d'intérêts dépendent également de la notation attribuée à l'entreprise par la banque

Plafond de financement

- ✓ **Ligne française :**
Entre **100.000 €** et **2 M€** sans excéder **60%** du financement externe total, hors don.
Entre **100.000€** et **3 M€** sans excéder **75%** du financement externe total hors don pour les projets relevant des secteurs agricole et agroalimentaire ou visant à développer les exportations vers l'Afrique
- ✓ **Crédit bancaire :**
Minimum **40%** du financement externe total hors don
Minimum **25%** du financement externe total hors don pour les projets relevant des secteurs agricole et agroalimentaire ou visant à développer les exportations vers l'Afrique
- ✓ **Fonds propres :**
Reliquat du financement du projet
- ✓ **Don :**
19% au maximum du montant du prêt « ligne française » pour financer des prestations d'étude et de formation le cas échéant.

Modalités de remboursement

Jusqu'à **12 ans** dont un différé pouvant atteindre **5 ans**.

Critères d'éligibilité

Entreprises de droit marocain ne se trouvant pas en situation de redressement ou de liquidation judiciaire et répondant aux critères décrits ci-dessous.

Contact sur la région

SNGFE
Centre d'affaires de Tanger Angle
Bd Mohamed V et Victor Hugo plateau
Nr.35, 6ème étage - Tanger
Tél : **+212(0) 5 39 34 29 29**
Mail : **m.anagam@tamwilcom.ma**



LE FINANCEMENT PAR LA SNGFE

INNOV IDEA

Description

Sont finançables par la subvention, les dépenses couvrant forfaitairement les divers frais liés au projet innovant et engagés par la cible éligible (frais liés à la souscription d'une assurance, frais de déplacements, frais de communication, d'abonnement à des bases de données...). Sont également finançables toutes autres dépenses nécessaires à l'accompagnement de la cible éligible (frais de location, assistance, formation...) auprès d'une structure labellisée par la **SNGFE**.

Cible

Porteur de projet ou entreprise nouvellement créée, dont la candidature a été validée par une structure labellisée par la **SNGFE** et souhaitant démontrer le potentiel et la faisabilité de son projet basé sur une idée innovante :
nouveau produit, nouveau process, mise en exploitation de brevets acquis et non commercialisés initialement, adaptation d'une technologie innovante au marché marocain....

Conditions de garanties

Le financement est conditionné par la conclusion d'une convention d'accompagnement entre la cible éligible et la structure labellisée.

Coût du financement de l'opération

Néant

Plafond de financement

Le financement est octroyé sous forme d'une subvention plafonnée à :

- 100.000 Dhs** par porteur de projet
- 200.000 Dhs** en cas d'entreprise constituée

Modalités de remboursement

Financement non remboursable.

Contact sur la région

SNGFE

Centre d'affaires de Tanger Angle
Bd Mohamed V et Victor Hugo plateau
Nr.35, 6ème étage - Tanger

Tél : **+212(0) 5 39 34 29 29**

Mail : **m.anagam@tamwilcom.ma**



LE FINANCEMENT PAR LA SNGFE

INNOV START

Description

Sont finançables par le prêt d'honneur au titre d'un projet innovant, les dépenses liées notamment aux éléments suivants :

- Prototypage et de tests
- Location / mise à disposition de facilités techniques, de laboratoires, de serveurs...
- Sondage et étude de marché
- Elaboration de la stratégie et du business modèle / business plan...

Cible

Porteur de projet ou entreprise nouvellement créée, dont la candidature a été validée par une structure labellisée par la **SNGFE** et souhaitant démontrer le potentiel et la faisabilité de son projet basé sur une idée innovante :

nouveau produit, nouveau process, mise en exploitation de brevets acquis et non commercialisés initialement, adaptation d'une technologie innovante au marché marocain....

Conditions de garanties

Le financement est conditionné par la conclusion d'une convention d'accompagnement entre la cible éligible et la structure labellisée.

Coût du financement de l'opération

Néant

Plafond de financement

Le financement est octroyé sous forme de prêt d'honneur (prêt sans sûretés et sans intérêts) plafonné à :

- 250.000 Dhs** par porteur de projet
- 500.000 Dhs** en cas de projet présenté par deux candidats ou plus

Le financement est conditionné par la conclusion d'une convention d'accompagnement entre la cible éligible et la structure labellisée.

Modalités de remboursement

- Période de différé de **2 ans** à partir de la réalisation et exploitation du projet
- Remboursement sur une durée de **5 ans**

Contact sur la région

SNGFE

Centre d'affaires de Tanger Angle
Bd Mohamed V et Victor Hugo plateau
Nr.35, 6ème étage - Tanger

Tél : **+212(0) 5 39 34 29 29**

Mail : **m.anagam@tamwilcom.ma**



Objet : Fournir le cash supplémentaire à une strat-up innovante pour financer les besoins de trésorerie, des compléments d'investissements ou des frais de commercialisation de leurs produits.



Description

Sont finançables par l'avance remboursable au titre d'un projet innovant, les dépenses liées notamment aux éléments suivants :

- Prototypage et de tests dans le cadre du développement / affinement de produits
- Mise en place des installations de production
- Marketing et commercialisation
- Besoin en fonds de roulement...



Cible

Entreprises en phase de création/démarrage ayant réussi une levée de fonds auprès d'investisseurs (fonds de capital risque, investisseurs providentiels...) et ayant un besoin de cash supplémentaire pour financer leurs besoins de trésorerie, des compléments d'investissements ou des frais de commercialisation de leurs produits.



Conditions de garanties

Le financement est conditionné par la conclusion d'une convention d'accompagnement entre la cible éligible et la structure labélisée.



Plafond de financement

Le financement est octroyé sous forme d'avance remboursable dont le montant est plafonné à **50%** des apports des investisseurs externes (fonds de capital risque, investisseurs providentiels...) et sans dépasser **2.000.000 Dhs.**



Modalités de remboursement

- Période de différé de **2 ans** à partir de la réalisation et exploitation du projet
- Remboursement sur une durée de **5 ans**



Contact sur la région

SNGFE

Centre d'affaires de Tanger Angle
Bd Mohamed V et Victor Hugo plateau
Nr.35, 6ème étage - Tanger
Tél : **+212(0) 5 39 34 29 29**
Mail : **m.anagam@tamwilcom.ma**



Objet : Fournir le cash supplémentaire à une strat-up innovante pour financer les besoins de trésorerie, des compléments d'investissements ou des frais de commercialisation de leurs produits.

Description

Sont finançables par le prêt participatif dans le cadre d'un projet innovant, les dépenses immatérielles et / ou matérielles liées notamment aux éléments suivants :

- Mise en place des installations de production
- Marketing et commercialisation
- Prospection de nouveaux marchés, notamment à l'export
- Développement de nouvelles variantes de produits
- Besoin en fonds de roulement

Cible

PME de droit marocain en phase de croissance ayant réussi une levée de fonds auprès d'investisseurs (fonds de capital-investissement, investisseurs providentiels...) et ayant besoin de fonds pour financer notamment leurs besoins d'investissement et/ou d'exploitation.

Coût du financement de l'opération

Néant.

Plafond de financement

Le financement est octroyé sous forme de prêt participatif suivant les conditions suivantes :

- Montant du prêt : 3.000.000 Dhs** maximum sans pour autant dépasser **50%** des apports des investisseurs externes (fonds de capital risque, investisseurs providentiels...)

Le plafond global d'engagement est de **4.000.000 Dhs** sur une même entreprise, tous concours confondus au titre de la composante 2 avances et prêts) du "FII".

Modalités de remboursement

Remboursement : sur une durée maximale de **8 ans** avec **2 ans** de différé.

Contact sur la région

SNGFE

Centre d'affaires de Tanger Angle
Bd Mohamed V et Victor Hugo plateau
Nr.35, 6ème étage - Tanger

Tél : **+212(0) 5 39 34 29 29**

Mail : **m.anagam@tamwilcom.ma**





LE FINANCEMENT PAR LES ORGANISMES PUBLICS

AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE PME

TATWIR CROISSANCE VERTE	96
TATWIR STARTUP	97
NAWAT PRÉINVESTISSEMENT	98
ISTITMAR	99
MOUWAKABA CONSEIL ET EXPERTISE TECHNIQUE	100

AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE PME

TATWIR CROISSANCE VERTE

Objet : Offre intégrée pour la réalisation de projets de décarbonation des entreprises industrielles comprenant :

- ✓ **Le soutien à l'investissement**
- ✓ **L'appui à l'innovation et à la créativité**
- ✓ **Le conseil et l'expertise pour la transformation verte des TPME industrielles**

Description

Le programme **TATWIR** Croissance Verte vise à accompagner les **TPME** industrielles dans leurs démarches de développement de process et produits décarbonés. Elle vise à appuyer l'émergence de nouvelles filières industrielles vertes, et la réduction de la pollution industrielle à travers une offre intégrée portant sur le soutien à l'investissement, l'appui à l'innovation, à la créativité, au conseil et l'expertise pour la transformation verte des **TPME** industrielles.

Cible

TPME industrielles en amorçage ou en croissance disposant d'un projet de développement durable à déployer durant les 3 prochaines années. Projets éligibles :

- ✓ Les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'intégration des énergies renouvelables
- ✓ Les projets d'amorçage de filières industrielles vertes saisissant les nouvelles opportunités de marché
- ✓ Les projets d'innovation et de développement de produits éco-conçus ayant une empreinte carbone positive
- ✓ Les projets de mise en place de technologies propres dans les procédés de fabrication et des flux matières

Critères d'éligibilité

- ✓ **PME** ayant un chiffre d'affaires annuel entre **10 MDhs** et **200 MDhs**
- ✓ **TPE** ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à **10 MDhs**
- ✓ Opérant dans l'industrie
- ✓ Remplissant les conditions de transparence (Inscription au registre de commerce, régularité de la situation vis-à-vis de l'administration fiscale et de la **CNSS**)

Conditions de garanties

Aucune garantie n'est demandée : signature d'un contrat de croissance.

Plafond de financement

- ✓ Une prime d'investissement de **30 %** pour l'appui au financement des investissements technologiques
- ✓ Une aide remboursable de **5%** pour les **PME** et **10%** pour les **TPE** du projet d'investissement pour le financement du **BFR** pour les projets d'amorçage
- ✓ Une prise en charge allant jusqu'à **50%** des dépenses engagées en matière d'innovation et de développement des produits verts
- ✓ Une prise en charge pouvant atteindre **80%** pour les **PME** et **90%** pour les **TPE** au titre des actions de conseil et d'expertise technique

Modalités de remboursement

Il s'agit d'une subvention de l'Etat, aucun remboursement n'est demandé.

Documents nécessaires

Formulaire de candidature en ligne :
Croissance verte - MarocPME



Coût du financement de l'opération

Subvention.

Informations supplémentaires

www.marocpme.gov.ma

Contact sur la région

Maroc PME

Adresse : 3, Av. Annakhil, 457

Lot 11, Parcelle N°3, Hay Riad, Rabat

Centre Relation Entreprise

Tel. : **+212(0) 8 02 00 00 05**

Mail : marocpme@marocpme.gov.ma



Objet : Offre intégrée d'accompagnement, de bout en bout, des projets de startups.

Description

Le Programme **TATWIR** Startups vise à développer des projets innovants, industriels et de services à forte valeur ajoutée portés par des startups à travers une offre intégrée d'accompagnement, de bout en bout, des projets de startups allant de l'idée jusqu'à l'industrialisation en passant par les différentes phases d'incubation.

Cible

- ✓ Porteurs de projets
- ✓ Startups

Projets cibles

Projets industriels innovants ou de services à forte valeur ajoutée liés à l'industrie.

Critères d'éligibilité

- ✓ Porteur de projet de startup démontrant une forte motivation entrepreneuriale ayant une idée de projets valorisable par la création d'entreprise
- ✓ Startups ayant un fort potentiel de croissance

Conditions de garanties

Aucune garantie n'est demandée.

Informations supplémentaires

www.marocpme.gov.ma

Plafond de financement

- ✓ Une prise en charge totale des phases de pré-incubation et d'incubation
- ✓ Appui additionnel de **50%** au projet de créativité, design et développement de produit industriel avec un plafond de **1,5 MDH TTC**
- ✓ Soutien financier **30%** plafonné à **2 Mdh TTC** / projet sous forme d'appui à l'investissement des projets de startups industrielles sélectionnées

Modalités de remboursement

Il s'agit d'une subvention de l'Etat, aucun remboursement n'est demandé.

Documents nécessaires

Formulaire de candidature en ligne :
TATWIR-Startup - MarocPME



Coût du financement de l'opération

Subvention.

Contact sur la région

Maroc PME

Adresse : 3, Av. Annakhil, 457
Lot 11, Parcelle N°3, Hay Riad, Rabat
Centre Relation Entreprise
Tel. : **+212(0) 8 02 00 00 05**
Mail : marocpme@marocpme.gov.ma



Objet : Une offre d'accompagnement destinée aux très petites entreprises, porteurs de projets et auto-entrepreneurs. Les actions d'accompagnement «NAWAT» sont réalisées par des experts et des conseillers techniques.

Description

Le programme « **Nawat** » vise à accompagner les porteurs de projets, les **AE** et les **TPE** dans le développement et la mise en œuvre de leur vision entrepreneuriale autour de deux phases :

- 1) **Phase de pré-crédation** : Un accompagnement visant la sensibilisation, l'accompagnement entrepreneurial et l'appui à la formalisation des cibles (renforcement des compétences entrepreneuriales et managériales, conseil sur la forme juridique la plus adaptée au projet, étude de marché ciblé, montage financier, etc.)
- 2) **Phase de post-crédation** : Un accompagnement des **AE** et des **TPE** ayant réussi à réaliser leurs investissements en vue de renforcer leurs compétences.

Cible

- Porteurs de projets
- Auto-entrepreneur
- TPE**

Critères d'éligibilité

Porteurs de projets, **AE** et **TPE** que ce soit en amorçage ou en développement de leurs activités.

Conditions de garanties

Aucune garantie n'est demandée.

Coût du financement de l'opération

Prise en charge totale du coût de l'accompagnement.

Plafond de financement

Maroc PME prend en charge le coût total des actions d'accompagnement.

Modalités de remboursement

Il s'agit d'une subvention de l'Etat, aucun remboursement n'est demandé.

Documents nécessaires

Formulaire de candidature en ligne



Informations supplémentaires

www.marocpme.gov.ma

Contact sur la région

Maroc PME

Adresse : 3, Av. Annakhil, 457

Lot 11, Parcelle N°3, Hay Riad, Rabat

Centre Relation Entreprise

Tel. : **+212(0) 8 02 00 00 05**

Mail : marocpme@marocpme.gov.ma



Objet : Appui à l'investissement des TPME industrielles

Description

Le programme **ISTITMAR** porte sur l'appui à l'investissement des **TPME** industrielles, pouvant aller jusqu'à **30%** du programme d'investissement. Les projets réalisés au niveau des provinces et préfectures situées en dehors de l'axe atlantique Tanger-Casablanca peuvent bénéficier d'un appui additionnel de **5%**.

Cible

TPME existantes ou en amorçage ayant un projet de développement à fort impact.

Critères d'éligibilité

- ✓ **PME** ayant un chiffre d'affaires annuel entre **10 MDhs** et **200 MDhs**
- ✓ **TPE** ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à **10 MDhs**
- ✓ Opérant dans l'industrie
- ✓ Remplissant les conditions de transparence (inscription au Registre de commerce, régularité de la situation vis-à- vis de l'administration fiscale et de la **CNSS**)

Conditions de garanties

Aucune garantie n'est demandée :
signature d'un contrat de croissance.

Coût du financement de l'opération

Subvention

Plafond de financement

Maroc PME contribue au projet d'investissement de l'entreprise à travers une prime de :

- ✓ **20%** du montant total de l'investissement avec un plafond de **10 MDhs** pour la **PME**
- ✓ **30%** du montant total de l'investissement avec un plafond de **2 MDhs** pour la **TPE**

Modalités de remboursement

Il s'agit d'une subvention de l'Etat, aucun remboursement n'est demandé.

Documents nécessaires

Formulaire de candidature en ligne



Informations supplémentaires

www.marocpme.gov.ma

Contact sur la région

Maroc PME

Adresse : 3, Av. Annakhil, 457

Lot 11, Parcelle N°3, Hay Riad, Rabat

Centre Relation Entreprise

Tel. : **+212(0) 8 02 00 00 05**

Mail : marocpme@marocpme.gov.ma



Objet : Conseil et expertise technique pour l'amélioration de la compétitivité des TPME.



Description

Dispositif d'accompagnement en conseil et expertise technique pour l'amélioration de la compétitivité des TPME.

Domaines ciblés :

- Stratégie de développement & Optimisation financière
- Excellence opérationnelle
- INMAA « Usine modèle »
- Développement des marchés/produits
- CAP Compétences
- Transmission
- Restructuration des entreprises en difficulté



Cible

- TPME industrielles
- Secteur industriel ou une activité liée à l'industrie



Critères d'éligibilité

- Entreprises existantes ou en amorçage
- Chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à **200 MDhs**
- Opérant dans le secteur industriel ou dans une activité liée à l'industrie



Conditions de garanties

Aucune garantie n'est demandée.



Coût du financement de l'opération

Subvention.

100



Plafond de financement

Prise en charge le coût de la prestation de service à hauteur de :

- 80%** pour les PME
- 90%** pour les TPE



Modalités de remboursement

Il s'agit d'une subvention de l'Etat, aucun remboursement n'est demandé.



Documents nécessaires

Formulaire de candidature en ligne



Informations supplémentaires

www.marocpme.gov.ma



Contact sur la région

Maroc PME

Adresse : 3, Av. Annakhil, 457

Lot 11, Parcelle N°3, Hay Riad, Rabat

Centre Relation Entreprise

Tel. : **+212(0) 8 02 00 00 05**

Mail : marocpme@marocpme.gov.ma



Objet : Contribution à la réalisation du projet de créativité & co-développement de l'entreprise à travers une prise en charge partielle du coût du projet.

Description

Dispositif d'accompagnement des projets de créativité & co-développement ayant pour objectif : Développement d'un nouveau produit innovant et/ou technologique :

- Développement d'un produit fini et de marque marocaine
- Développement d'un produit en substitution aux importations
- Co-développement de nouveaux produits avec un donneur d'ordre

Cible

- TPME industrielles
- Disposant de projet de créativité & co-développement dans le secteur industriel / activité liée à l'industrie

Critères d'éligibilité

- Entreprises existantes ou en amorçage
- Chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à **200 MDhs**
- Opérant dans le secteur industriel ou dans une activité liée à l'industrie

Conditions de garanties

Aucune garantie n'est demandée.

Coût du financement de l'opération

Subvention.

Plafond de financement

Une prise en charge de **50%** des dépenses éligibles au programme Créativité & Co-développement avec un plafond de :

- 3 MDhs** pour les **PME**
- 2 MDhs** pour les **TPE**

Modalités de remboursement

Il s'agit d'une subvention de l'Etat, aucun remboursement n'est demandé.

Documents nécessaires

Formulaire de candidature en ligne



Informations supplémentaires

www.marocpme.gov.ma

Contact sur la région

Maroc PME

Adresse : 3, Av. Annakhil, 457
Lot 11, Parcelle N°3, Hay Riad, Rabat
Centre Relation Entreprise
Tel. : **+212(0) 8 02 00 00 05**
Mail : marocpme@marocpme.gov.ma





LE FINANCEMENT PAR LES ORGANISMES PUBLICS

AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE PME

FINÉA CAUTIONS	104
FINÉA AVANCES SUR MARCHÉS PRIVÉS	106
FINÉA AVANCES SUR MARCHÉS PRIVÉS	108

Objet : Financement des TPME : accès à la commande publique et privée.

Description

FINÉA offre un éventail de solutions spécialement conçues pour les entreprises adjudicataires de marchés publics. Elles se présentent sous forme de Cautions administratives, en couverture des garanties pécuniaires exigées par les donneurs d'ordre pour soumissionner à un marché public.

Cible

Très Petites Entreprises / Petites & Moyennes entreprises.

Critères d'éligibilité

Entreprises adjudicataires des marchés publics ou privés éligibles à une avance sur marché et aux conditions générales et particulières de **FINEA**.

Conditions de garanties

Un dispositif de garanties allégé qui s'appuie principalement sur la garantie de base représentée par le nantissement des marchés

Coût du financement de l'opération

- Caution provisoire :**
Taux maximum **2.5%**
- Caution définitive :**
Taux maximum **2.5%**
- Caution retenues de garantie :**
Taux maximum **2.5%**
- Caution de restitution d'avances et d'acomptes :**
Taux maximum **4%**

Documents nécessaires

- Formulaire de demande de financement
- Curriculum vitae des dirigeants dûment actualisés
- Copies C.N.I des dirigeants et de tout autre mandataire valide
- Copies d'attestations de références techniques et administratives de l'entreprise
- Copies des relevés bancaires des 3 derniers mois
- Etats de synthèse annuelle des 3 derniers exercices clos incluant le détail des postes clients et fournisseurs
- Situation comptable récente cachetée sur les 4 premières pages (ayant au moins 6 mois après la date d'arrêté du bilan)
- Copie conforme des statuts à jour dûment enregistrés et comportant la légalisation des signatures des personnes habilitées et le cas échéant, le PV de l'assemblée portant sur la modification des statuts
- Copie conforme des justificatifs des pouvoirs :

Pour les SA, PV d'assemblées ayant nommé les membres du Conseil d'administration et PV du Conseil d'administration ayant nommé le(s) représentant(s) légal (aux) et les pouvoirs du(des) mandataire(s) éventuel(s) habilité(s) à engager la société

Pour les SARL et SNC, PV de l'Assemblée générale ayant nommé la(les) personne(s) habilitée(s) à engager la société

- Original ou copie conforme du certificat récent (moins de **2 mois**) du registre du commerce modèle **7** à jour
- Copie du **PV** de l'assemblée ayant statué sur les comptes du dernier exercice comptable
- Copie des classifications et/ou qualifications
- Copies conformes des Attestations fiscales et CNSS valides exigées des entreprises soumissionnaires aux marchés publics
- Carnet de commandes et détail des marchés à nantir auprès de **FINEA** cacheté

- ✓ Projection sur 2 ans pour les entreprises à création inférieure à 2 ans (exemple de principaux indicateurs : Chiffre d'affaires ; Charges d'exploitation ; Résultat d'exploitation ; Résultat net ; Capital social ; Endettement bancaire à CMLT ; BFR ; CAF ; effectif...)
- ✓ Liste des biens appartenant à titre personnel aux principaux associés et gérants selon le modèle **FINEA**, actualisée datée et signée

Pour toutes les SA et les SARL dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 MMAD

- ✓ Copie conforme du rapport du(des) commissaire(s) aux comptes du dernier exercice

Pour les SNC et SARL dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 MMAD

- ✓ Original ou copie conforme de l'Attestation de régularité et de sincérité des comptes délivrée par le professionnel chargé de la comptabilité lorsque celle-ci est tenue par un professionnel

Le formulaire de demande de financement est accessible via le lien suivant



Informations supplémentaires

Caution provisoire :

constitue une garantie de l'engagement du soumissionnaire de ne pas revenir sur sa décision en cas d'attribution du marché. La caution s'élève à **1,5%** du montant du marché permettant à la **TPME** de soumissionner à l'appel d'offres.

Caution définitive :

D'un montant se situant à **3%** en général du montant initial du marché, cette caution représente une garantie pour l'administration par rapport au respect des engagements contractuels de la **TPME**, notamment le respect du cahier des charges. Cette caution reste valide jusqu'à la réception définitive du marché par le donneur d'ordre et l'achèvement des travaux.

Caution retenues de garantie :

Cette caution permet de remplacer les retenues de garantie qu'effectue l'administration, pour se protéger de toute défaillance d'exécution des obligations de l'adjudicataire du marché. Son montant se situe à **7%** de celui-ci.

Caution de restitution d'avances et d'acomptes :

Elle est délivrée dans le but de garantir au donneur d'ordre le remboursement des avances ou des acomptes qu'il consent à l'adjudicataire du marché, pour lui faciliter le financement des travaux faisant objet du contrat passé avec lui. Cette caution est de l'ordre de 10% du montant du marché.

Contact sur la région

Adresse : Angle avenue Mohammed V et Victor Hugo, 2e étage, n°20

Tél. : **+212 (0) 5 31 06 07 68**

Fax : **+212 (0) 5 31 06 07 69**

Responsable de la succursale :

M. Ahmed Hatri :

Tél. : **+212 (0) 6 60 19 88 40**

Mail: ahmed.hatri@finea.ma



Objet : Solutions de financement sous forme d'avances dans le cadre des marchés privés pour lesquels vous vous portez adjudicataires.

Description

FINEA étend son offre de financement pour vous proposer également un accompagnement dans le cadre des marchés privés pour lesquels vous vous portez adjudicataires, et ce sous forme d'avances.

Cible

Très Petites Entreprises / Petites & Moyennes entreprises.

Critères d'éligibilité

Entreprise éligible à la conquête d'un marché privé ou adjudicataire d'un marché privé.

Coût du financement de l'opération

Taux maximum de **3.75%**.

Documents nécessaires

- Formulaire de demande de financement
- Curriculum vitae des dirigeants dûment actualisés
- Copies C.N.I des dirigeants et de tout autre mandataire valide
- Copies d'attestations de références techniques et administratives de l'entreprise
- Copies des relevés bancaires des 3 derniers mois
- Etats de synthèse annuelle des 3 derniers exercices clos incluant le détail des postes clients et fournisseurs
- Situation comptable récente cachetée sur les 4 premières pages (ayant au moins 6 mois après la date d'arrêté du bilan)

- Copie conforme des statuts à jour dûment enregistrés et comportant la légalisation des signatures des personnes habilitées et le cas échéant, le PV de l'assemblée portant sur la modification des statuts
- Copie conforme des justificatifs des pouvoirs :

Pour les SA, PV d'assemblées ayant nommé les membres du Conseil d'administration et PV du Conseil d'administration ayant nommé le(s) représentant(s) légal (aux) et les pouvoirs du(des) mandataire(s) éventuel(s) habilité(s) à engager la société

Pour les SARL et SNC, PV de l'Assemblée générale ayant nommé la(les) personne(s) habilitée(s) à engager la société

- Original ou copie conforme du certificat récent (moins de 2 mois) du registre du commerce modèle 7 à jour
- Copie du **PV** de l'assemblée ayant statué sur les comptes du dernier exercice comptable
- Copie des classifications et / ou qualifications
- Copies conformes des Attestations fiscales et CNSS valides exigées des entreprises soumissionnaires aux marchés publics
- Carnet de commandes et détail des marchés à nantir auprès de FINEA cacheté
- Projection sur 2 ans pour les entreprises à création inférieure à 2 ans (exemple de principaux indicateurs : Chiffre d'affaires ; Charges d'exploitation ; Résultat d'exploitation ; Résultat net ; Capital social ; Endettement bancaire à CMLT ; BFR ; CAF ; effectif...)
- Liste des biens appartenant à titre personnel aux principaux associés et gérants selon le modèle FINEA, actualisée datée et signée

Pour toutes les SA et les SARL dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 MMAD

- Copie conforme du rapport du(des) commissaire(s) aux comptes du dernier exercice

Pour les SNC et SARL dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 MMAD

- ☑ Original ou copie conforme de l'Attestation de régularité et de sincérité des comptes délivrée par le professionnel chargé de la comptabilité lorsque celle-ci est tenue par un professionnel

Le formulaire de demande de financement est accessible via le lien suivant



! Informations supplémentaires

Avance préfacturation :

Il s'agit du préfinancement destiné à couvrir les dépenses engagées ou à engager par l'entreprise pour l'exécution de son marché avant la facturation.

Avance facturation :

Destinée à financer les prestations livrées ouvrant droit à paiement sur présentations de factures. Cette avance permet de couvrir les délais de paiement des factures réceptionnées par le donneur d'ordre.

📍 Contact sur la région

Adresse : Angle avenue Mohammed V et Victor Hugo, 2e étage, n°20

Tél. : **+212 (0) 5 31 06 07 68**

Fax : **+212 (0) 5 31 06 07 69**

Responsable de la succursale :

M. Ahmed Hatri :

Tél. : **+212 (0) 6 60 19 88 40**

Mail: ahmed.hatri@finea.ma



Objet : Solutions de financement sous forme d'avances dans le cadre des marchés privés pour lesquels vous portez adjudicataires.

Description

FINÉA étend son offre de financement pour vous proposer également un accompagnement dans le cadre des marchés privés pour lesquels vous portez adjudicataires, et ce sous forme d'avances.

Cible

Très Petites Entreprises / Petites & Moyennes entreprises.

Critères d'éligibilité

Entreprise éligible à la conquête d'un marché privé ou adjudicataire d'un marché privé.

Coût du financement de l'opération

Taux maximum de **3.75%**.

Documents nécessaires

- Formulaire de demande de financement
- Curriculum vitae des dirigeants dûment actualisés
- Copies **C.N.I** des dirigeants et de tout autre mandataire valide
- Copies d'attestations de références techniques et administratives de l'entreprise
- Copies des relevés bancaires des **3 derniers mois**
- Etats de synthèse annuelle des **3 derniers exercices** clos incluant le détail des postes clients et fournisseurs
- Situation comptable récente cachetée sur les 4 premières pages (ayant **au moins 6 mois** après la date d'arrêt du bilan)
- Copie conforme des statuts à jour dûment enregistrés et comportant la légalisation des signatures des personnes habilitées et le cas échéant, le **PV** de l'assemblée portant sur la modification des statuts
- Copie conforme des justificatifs des pouvoirs :

Pour les SA, PV d'assemblées ayant nommé les membres du Conseil d'administration et PV du Conseil d'administration ayant nommé le(s) représentant(s) légal (aux) et les pouvoirs du(des) mandataire(s) éventuel(s) habilité(s) à engager la société

Pour les SARL et SNC, PV de l'Assemblée générale ayant nommé la(les) personne(s) habilitée(s) à engager la société

- Original ou copie conforme du certificat récent (moins de **2 mois**) du registre du commerce modèle **7** à jour

- Copie du **PV** de l'assemblée ayant statué sur les comptes du dernier exercice comptable
- Copie des classifications et / ou qualifications
- Copies conformes des Attestations fiscales et **CNSS** valides exigées des entreprises soumissionnaires aux marchés publics
- Carnet de commandes et détail des marchés à nantir auprès de **FINEA** cacheté
- Projection sur **2 ans** pour les entreprises à création inférieure à **2 ans** (exemple de principaux indicateurs : Chiffre d'affaires ; Charges d'exploitation ; Résultat d'exploitation ; Résultat net ; Capital social ; Endettement bancaire à **CMLT ; BFR ; CAF ; effectif...**)
- Liste des biens appartenant à titre personnel aux principaux associés et gérants selon le modèle **FINEA**, actualisée datée et signée

Pour toutes les SA et les SARL dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 MMAD

- Copie conforme du rapport du(des) commissaire(s) aux comptes du dernier exercice

Pour les SNC et SARL dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 MMAD

- Original ou copie conforme de l'Attestation de régularité et de sincérité des comptes délivrée par le professionnel chargé de la comptabilité lorsque celle-ci est tenue par un professionnel

Le formulaire de demande de financement est accessible via le lien suivant :



Informations supplémentaires

Avance préfacturation :

Il s'agit du préfinancement destiné à couvrir les dépenses engagées ou à engager par l'entreprise pour l'exécution de son marché avant la facturation.

Avance facturation :

Destinée à financer les prestations livrées ouvrant droit au paiement sur présentations de factures. Cette avance permet de couvrir les délais de paiement des factures réceptionnées par le donneur d'ordre.

Contact sur la région

Adresse : Angle avenue Mohammed V et Victor Hugo, 2ème étage, Nr. 20

Tél. : **+212 (0) 5 31 06 07 68**

Fax : **+212 (0) 5 31 06 07 69**

Responsable de la succursale :

M. Ahmed Hatri : +212 (0) 6 60 19 88 40

ahmed.hatri@finea.ma



LE FINANCEMENT PAR LES ORGANISMES PUBLICS

LE FINANCEMENT PAR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ET DE L'INVESTISSEMENT

AIDES DIRECTES ACCORDÉES AUX ÉCOSYSTÈMES INDUSTRIELS.....110

**AIDES DIRECTES ACCORDÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE
DE L'INVESTISSEMENT.....112**

Objet : Subvention à l'investissement accordé aux écosystèmes industriels.

Description

Le Fonds de Développement Industriel et des Investissements (FDII) a été créé pour le financement des programmes relevant du Plan d'Accélération Industrielle (PAI).

Le **FDII** permet au tissu industriel de se consolider, de se moderniser et de développer sa capacité de production par rapport aux produits importés.

Cible

Peuvent bénéficier du FDII deux catégories de projets : « Stratégique » et « Structurant ».

Projets stratégiques :

- Projet « Locomotive »**
porté par un acteur clé qui vise l'expansion et le développement de ses activités ayant un impact significatif et structurant sur le tissu de ses fournisseurs ou ses clients et permettant d'améliorer la compétitivité globale de son écosystème et son ancrage en profondeur au Maroc
- Projet « Donneur d'ordres »**
Projet porté par un donneur d'ordres adjudicataire d'une commande publique qui vise à réaliser des mesures de compensation industrielle ayant un impact économique important en termes, notamment, d'investissement direct ou en joint-venture, de formation, de R&D ou de transfert de technologie

Projets Structurants :

- Projet « Pionnier » :**
qui vise le développement d'une activité n'ayant jamais été réalisée au Maroc ou complétant la chaîne de valeur d'une filière dans le cadre d'un écosystème
- Projet « Sourcing » :**
porté par une entreprise locale qui vise à se qualifier pour assurer le sourcing des donneurs d'ordres soit au niveau local soit à destination des sites internationaux
- Projet de centres d'ingénierie et R&D :**
ayant pour vocation la création de centres de conception, de développement, de tests et des essais au profit des filières industrielles

- Projet « Valorisation des ressources » :**
permettant la valorisation des ressources naturelles et déchets valorisables qui contribue à la création de la valeur ajoutée
- Projet « Intégration locale » :**
porté par un donneur d'ordres qui vise à développer ses activités pour son sourcing depuis le Maroc ou un acteur industriel basé au Maroc permettant d'améliorer le taux d'intégration locale

Critères d'éligibilité

Seuils d'éligibilité Pour les projets stratégiques locomotive :

- Investissement supérieur à **50 MDhs HT**
- Ou Création d'**au moins 200 emplois** stables

Seuils d'éligibilité Pour les projets stratégiques donneur d'ordres :

Une commande publique d'**au moins 200 MDhs HT**.
Seuils d'éligibilité pour les projets de la catégorie Projet structurant :

- Investissement supérieur à **20 MDH HT**
- Ou création d'**au moins 50 emplois** stables

Documents nécessaires

- Attestation légalisée justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom de l'entreprise
- Statuts de la société
- Rapport du commissaire aux comptes du dernier exercice
- Etats financiers des deux derniers exercices clos certifiés par l'administration des Impôts,
- Attestation de régularité de la situation vis-à-vis de l'administration fiscale délivrée depuis moins d'un an par le percepteur
- Attestation de régularité de la situation auprès de la CNSS délivrée de moins d'un an par cet organisme
- Certificat d'immatriculation au registre de commerce

Le dossier d'investissement doit comporter, notamment :

- ✓ Fiche de présentation de la société
- ✓ Fiche synthétique du projet
- ✓ Projet de développement intégrant :
 - ✓ *Stratégie de l'entreprise*
 - ✓ *Présentation du projet*
 - ✓ *Description détaillée du programme d'investissement*
 - ✓ *Impact du projet (chiffre d'affaires, emplois générés ...)*
 - ✓ *Plan de financement*
 - ✓ *Business plan*
 - ✓ *Planning de réalisation (échéance)*

Plafond de financement

- ✓ Une prime globale à l'investissement matériel et immatériel pouvant aller jusqu'à 30% du montant total d'investissement hors taxes. Cette prime peut couvrir les rubriques suivantes :
 - ✓ *Coût d'acquisition ou de location du foncier, des bâtiments professionnels et équipements industriels*
 - ✓ *Frais d'assistance technique*
- ✓ Une prime de croissance à l'export pouvant aller jusqu'à **10%** du chiffre d'affaires additionnel à l'export
- ✓ Une prime annuelle de substitution aux importations : les entreprises faisant partie d'un écosystème ayant transféré au moins **60%** des achats de leurs intrants initialement réalisés à l'étranger vers des fournisseurs industriels installés au Maroc peuvent bénéficier d'une prime annuelle de substitution aux importations pouvant aller jusqu'à **2%** de ces achats
- ✓ Une aide annuelle d'installation au Maroc : les entreprises étrangères non basées industriellement au Maroc, clientes des entreprises relevant d'écosystèmes ayant fait l'objet de contrat de performance, qui ouvrent des bureaux de représentation au Maroc, peuvent bénéficier, sur la période 2015-2020, d'une aide annuelle d'incitation à l'installation au Maroc pouvant aller jusqu'à **2%** du chiffre d'affaires annuel additionnel généré par ses commandes adressées au Maroc

Informations supplémentaires

RAS.

Contact sur la région

Délégation Industrie et Commerce de Tanger

Adresse : Rue El Hariri, Tanger

Tél. : **(+212) 5 39 94 60 26**

Fax : **(+212) 5 39 94 60 26**

(+212) 5 39 94 69 72

Email : bksoussi@mcinet.gov.ma

dpcitanger@gmail.com



Objet : avantages accordent aux investissements éligibles..



Description

Le Fonds de Développement Industriel et de l'Investissement (**FDII**) couvre les opérations relatives à la prise en charge par l'Etat du coût de certains avantages accordés aux investissements, qui répondent aux critères et ce, conformément à la charte de l'investissement et ses décrets d'application

*(décret N°2-15-625 modifiant le décret N°2-00-895 pris pour l'application des **articles 17 et 19** de la **loi-cadre N°18-95** formant charte de l'investissement).*



Informations supplémentaires

Les avantages prévus par le présent article peuvent être cumulés sans toutefois que la participation totale de l'Etat dépasse **5%** du montant global du programme d'investissement. Toutefois, dans le cas où le projet d'investissement est prévu dans une zone suburbaine ou rurale, ou lorsqu'il s'agit d'un investissement dans le secteur de la filature, du tissage ou de l'ennoblissement du textile, cette participation de l'Etat peut atteindre **10%** du montant global du programme d'investissement



Critères d'éligibilité

Le projet d'investissement doit répondre à au moins un des critères suivants :

- Investir un montant égal ou supérieur à **100 millions de Dhs**
- Créer un nombre d'emplois stables égal ou supérieur à **250**
- Etre réalisé dans l'une des provinces ou préfectures prévues par le décret **N° 2-98-520** du **5 rabii I 1419 (30 juin 1998)**
- Assurer un transfert de technologie
- Contribuer à la protection de l'environnement



Contact sur la région

Délégation Industrie et Commerce de Tanger

Adresse : Rue El Hariri, Tanger

Tél. : **(+212) 5 39 94 60 26**

Fax : **(+212) 5 39 94 60 26**

(+212) 5 39 94 69 72

Email : **bksoussi@mcinet.gov.ma**

dpcitanger@gmail.com



LE FINANCEMENT PAR LES ORGANISMES PUBLICS

LE FINANCEMENT PAR LE FONDS DE HASSAN II POUR
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

FONDS HASSAN II114

FONDS HASSAN II

Objet : Ce fond a été mis en place dans le cadre de la charte d'investissement, dans l'objectif d'accorder un soutien financier aux investisseurs, à travers la prise en charge partielle du coût lié au terrain et aux bâtiments ainsi qu'aux équipements neufs nécessaires à la réalisation de nouveaux projets, dans des secteurs choisis en fonction de leur intérêt en matière de création d'emploi et de développement des exportations.



Description

Fonds Hassan II contribue à la mise en œuvre des stratégies de promotion de l'investissement déployées par les pouvoirs publics, à travers des fonds dédiés et des programmes d'appui, dont la gestion est confiée à des partenaires publics.



Cible

**Investisseurs opérant dans les secteurs suivants :
Automobile, Aéronautique et Electronique :**

- La fabrication des équipements pour l'industrie automobile
- La fabrication d'équipements pour l'industrie aéronautique
- La fabrication d'outils et de moules pour l'industrie automobile et pour l'industrie aéronautique
- La maintenance aéronautique et le démantèlement des avions
- La fabrication de composants d'ensembles et de sous-ensembles électroniques

Chimique & Para-chimique :

- La fabrication des produits cosmétiques et la fabrication d'extraits naturels
- Le recyclage des déchets métalliques et plastiques
- La valorisation de l'élément phosphore (phosphates)

Pharmaceutique :

- La recherche de nouveaux médicaments innovateurs ayant un potentiel thérapeutique luttant contre les maladies graves
- La fabrication de médicaments innovants, génériques ou biosimilaires ayant une haute valeur ajoutée sur le plan économique et thérapeutique

Nanotechnologie, Microélectronique et Biotechnologie :

- Activités de fabrication liées à la nanotechnologie, à la microélectronique et à la biotechnologie



Critères d'éligibilité

Peuvent bénéficier de la contribution du Fonds Hassan II, les nouveaux projets d'investissement (création ou extension) dont le montant total d'investissement est supérieur à **10 millions de Dhs HT** (hors droit d'importation et taxes) et à la condition que le montant de l'investissement en biens d'équipement soit supérieur à **5 millions de Dhs HT** (hors droit d'importation et taxes)



Plafond de financement

Aides financières, au titre des bâtiments et au titre des équipements, plafonnées à 15 % de l'investissement total et à 30 millions de Dhs comme suit :

Bâtiments professionnels :

- Cas de l'acquisition du foncier et construction des bâtiments :**
10% du coût d'acquisition du foncier et de construction des bâtiments
- Cas de l'acquisition des bâtiments :**
10% du coût d'acquisition des bâtiments professionnels
- Cas de la location* du foncier et construction des bâtiments :**
100% du coût de loyer du foncier calculé sur la base des **6 premières années** et d'un loyer maximum de **7,5 DH HT/m²/mois** et dans la limite d'une contribution unitaire maximale de **540 Dhs par m²** couvert des bâtiments construits, ou bien **10%** du coût de construction des bâtiments
- Cas de la location des bâtiments :**
100% du coût de loyer des bâtiments professionnels calculé sur la base des **2 premières années** et d'un loyer maximum de **30 Dhs HT/m²/mois** (Les aides à la location sont réservées aux projets installés dans des espaces d'accueil industriel dont la liste est arrêtée par décision du Ministre chargé de l'Industrie, assortie d'un contrat de location d'une durée minimale de **6 ans**)

Biens d'équipements neufs :

Contribution maximale de **20%** du coût d'acquisition des biens d'équipement neufs (hors droits d'importation et taxes). Les projets d'investissement éligibles dans les activités de fabrication d'équipements pour l'industrie automobile peuvent bénéficier d'une contribution maximale de **20%** à l'acquisition des biens d'équipements usagés, importés et utilisés dans les métiers de l'emboutissage, de l'injection plastique, de fabrication d'outils et de moules

Documents nécessaires

(Pour : Le financement par le FONDS DE HASSAN II pour le développement économique et social)

- Attestation légalisée justifiant les pouvoirs conférés aux personnes agissant au nom de l'entreprise
- Statuts de la société
- Rapport du commissaire aux comptes du dernier exercice
- Etats financiers des deux derniers exercices clos certifiés par l'administration des Impôts
- Attestation de régularité de la situation vis-à-vis de l'administration fiscale délivrée depuis moins d'un an par le percepteur
- Attestation de régularité de la situation auprès de la CNSS délivrée de moins d'un an par cet organisme
- Certificat d'immatriculation au registre de commerce

Le dossier d'investissement doit comporter, notamment :

- Fiche de présentation de la société
- Fiche synthétique du projet
- Projet de développement intégrant
- Stratégie de l'entreprise
- Présentation du projet
- Description détaillée du programme d'investissement
- Impact du projet (chiffre d'affaires, emplois générés ...)
- Plan de financement
- Business plan
- Planning de réalisation (échéance).

Contact sur la région

Adresse : 2ème étage, Bloc A2, Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI, Av. Allal El Fassi, Madinat Al Irfane, BP 1473 RP, Hay Riad - Rabat

Tél : **+212 (0)5 37 27 97 90/95**

Fax : **+212 (0)5 37 27 97 99**

GSM : **+212 (0)7 00 02 52 02**

Email : **bendaou@fh2dev.ma**



LE FINANCEMENT PAR LES ORGANISMES PUBLICS

LE FINANCEMENT PAR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FDA)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FDA)118

LE FINANCEMENT PAR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FDA)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FDA)

Objet : Promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole et de l'orienter, par des subventions ciblées, vers des activités permettant une meilleure exploitation du potentiel agricole national.

Description

En application des dispositions du code des investissements agricoles, l'Etat accorde des aides financières aux investissements agricoles réalisés par les agriculteurs (personnes physiques ou morales). Elles concernent l'acquisition des facteurs de production, l'aménagement et l'équipement des exploitations agricoles, le développement de l'élevage à travers l'amélioration génétique des races, la construction des bâtiments d'élevage, l'acquisition du matériel d'élevage et le développement des infrastructures

de valorisation de la promotion des exportations des produits agricoles.

Ces aides sont régies par les textes réglementaires et une instruction conjointe du ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et du ministre de l'Economie et des Finances qui a pour objet de définir les modalités de traitement des dossiers de demande de l'aide financière de l'Etat distribuée dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA).

Cible

Les aides directes accordées aux agriculteurs englobant :

- Les aménagements hydro-agricoles (irrigation localisée et de complément) et l'amélioration foncière (épierrage, ...)
- L'équipement des exploitations en matériel agricole (mécanisation, serres, filets anti grêles, ...)
- L'intensification de la production animale (amélioration génétique, bâtiments d'élevage, ...)
- Le développement de l'arboriculture fruitière (agrumes, olivier, palmier dattier, rosacées, ...)
- L'encouragement à l'utilisation des semences sélectionnées (blé dur, blé tendre, orge, riz et semences monogermes de betterave à sucre)
- Les analyses de laboratoires (sol, eau, plantes et résidus)
- La reconversion au système de production biologique
- La construction et l'équipement des unités de valorisation (conditionnement, entrepôts frigorifiques, trituration, transformation, abattoirs et salles de découpes, valorisation de lait et d'œufs, ...)
- La promotion et la diversification des exportations (agrumes, tomates, huiles d'olives, olives de tables, produits conditionnés, ...)
- Les aides à l'agrégation agricole (subvention à taux bonifiés à la mécanisation et à l'irrigation et subvention forfaitaire pour l'agregateur)

- La contribution au Fonds des calamités naturelles (FCN)
- La promotion de l'assurance agricole
- Le développement des filières de productions, objet de contrat programme signés entre le ministère et les différentes interprofessions agricoles



Plafond de financement

- Irrigation et aménagements fonciers
45 000 Dhs/Hectare équipé
- Semences certifiées et plantations fruitières
jusqu'à 28 000 Dhs/Hectare
- Promotion et diversification des exportations
jusqu'à 4000Dhs/Tonne
- Amélioration génétique
jusqu'à 5000 dh
- Unités de valorisation
jusqu'à 21 000 000 Dh
- Aides aux projets d'agrégation
45 000 Dhs/Hectare équipé
- Equipement des exploitations
jusqu'à 720 000 Dhs

Ce lien de renvoi permet le téléchargement du document complet des aides financières de l'état pour la promotion des investissements agricoles.



Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité à l'aide financière de l'Etat dans le cadre du **FDA** sont fixés par l'instruction conjointe pour chaque type d'investissement.

Documents nécessaires

Pour constituer les dossiers de demande de l'aide de l'Etat et récupérer les modèles de documents demandés, les postulants sont invités à se rapprocher du Guichet Unique de la Direction Provinciale de l'Agriculture (**DPA**) ou de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole (**ORMVA**) dont relève l'exploitation objet de l'investissement. S'agissant des aides accordées au titre de la commercialisation des semences certifiées et de boutures agréées et des analyses de laboratoires, les sociétés bénéficiaires sont appelées à déposer leur dossier auprès du ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (**Direction Financière**).

Les modèles des documents à télécharger pour constitution du dossier suivant le type du projet sont accessibles via le lien suivant :



Informations supplémentaires

Avant la réalisation de l'investissement, le postulant dépose, un dossier de demande de l'approbation pré-alable de son projet, auprès du Guichet Unique ou ses antennes de la **DPA** ou de **l'ORMVA** du ressort desquels dépendent les exploitations agricoles supports des investissements.

Après l'approbation préalable et la réalisation de l'investissement, le postulant dépose, dans les délais fixés, un dossier de demande de l'aide financière, auprès du Guichet Unique ou ses antennes de la **DPA** ou de **l'ORMVA** du ressort desquels dépendent les exploitations agricoles support des investissements.

Si le dossier de demande de l'aide et les réalisations sur le terrain du projet objet de l'aide sont jugées conformes, le montant de l'aide financière de l'Etat est accordé selon un taux et un plafond fixé pour chaque type d'investissements.

Contact sur la région

Contact sur la région :

Les guichets uniques

Service des Aides et incitation

au niveau DRA et DPAs ou ORMVAL

Informations sur les taux, les plafonds, les critères d'éligibilités, les types des investissements subventionnés



Direction Régionale de l'Agriculture :

Tél : +212 (0) 5 39 94 02 94

ORMVA du Loukkos :

Tél : +212 (0) 5 39 91 86 76

DPA de Chefchaouen :

Tél : +212 (0) 5 39 98 66 36

DPA de Tanger :

Tél : +212 (0) 5 39 94 03 37

DPA de Tétouan :

Tél : +212 (0) 5 39 96 50 03



LE FINANCEMENT PAR LES ORGANISMES PUBLICS

LE MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR

PROGRAMME DES CONTRATS DE CROISSANCE À L'EXPORT122

LE MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR

PROGRAMME DES CONTRATS DE CROISSANCE À L'EXPORT

Objet : Programme pour un soutien financier des entreprises porteuses d'un business plan ambitieux à l'export.

Description

L'appui de l'état porte sur la participation dans les frais de réalisation et de mise en œuvre du plan d'actions marketing et commerciales visant à développer les exportations de l'entreprise bénéficiaire dans ses marchés cibles.

Cible

Investisseurs opérant dans les secteurs suivants :

Automobile, Aéronautique et Electronique :

- Entreprises confirmées à l'export dont le chiffre d'affaires à l'export compris entre **50 et 500 millions de Dhs/an**
- Entreprises exportatrices émergentes dont le chiffre d'affaires à l'export est inférieur à **50 millions de Dhs/an**

Critères d'éligibilité

- Les entreprises de droit marocain ayant au minimum deux années d'activité au moment du dépôt de la demande
- Les entreprises, personnes morales uniquement, soumissionnant au programme à titre individuel, ou dans le cadre d'un consortium ou d'un groupement d'entreprises
- Les entreprises ayant un chiffre d'affaires à l'export inférieur à **500 MDhs** :
 - Confirmées à l'export (**entre 50 et 500 Mhs**)
 - Exportatrices émergentes (**inférieur à 50 MDhs**)
- Les entreprises ayant une situation régulière vis-à-vis du Registre de Commerce, de l'Administration fiscale, de la **CNSS** et de l'**AMO**

Plafond de financement

Montant de l'appui :

10% du chiffre d'affaires additionnel à l'export pour une année donnée, pendant **3 ans**. Il est plafonné annuellement à :

- 5 MDhs** pour les exportateurs confirmés
 - 2 MDhs** pour les exportateurs émergents
- Ce montant n'est accordé que sous condition de réalisation, par l'entreprise, d'une croissance additionnelle minimale de chiffre d'affaires à l'export.

Part de participation de l'état :

La participation aux charges de réalisation du projet de croissance à l'export, pour la première année, est répartie de la manière suivante :

- Part de l'Etat :**
80% du montant des dépenses validées
- Part de l'entreprise :**
20% du montant des dépenses validées

La part de la participation de l'Etat au titre des deux années suivantes sera indexée au degré de réalisation des objectifs de croissance à l'export.

Documents nécessaires

Dossier technique

- ✓ Présentation détaillée du projet de croissance à l'export
- ✓ Présentation et analyse des marchés cibles
- ✓ Stratégie globale et Stratégie commerciale et marketing relatives au projet de croissance
- ✓ Business plan du projet de croissance à l'export
- ✓ Plan d'action budgétisé par année du projet de croissance à l'export

Dossier administratif

- ✓ Formulaire de candidature
- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Présentation de l'entreprise et de sa situation actuelle
- ✓ Attestation des pouvoirs des signataires agissant au nom de l'entreprise
- ✓ Statut de l'entreprise
- ✓ Attestation fiscale, datant de moins d'un an
- ✓ Attestation de CNSS, datant de moins d'un an
- ✓ Certificat d'immatriculation au RC (modèle 9)
- ✓ PV des assemblées générales (2 derniers exercices) les Société Anonymes
- ✓ Attestation délivrée par la banque de l'entreprise attestant l'état de santé financière de l'entreprise
- ✓ Les comptes certifiés par un commissaire aux comptes des deux derniers exercices ainsi que le rapport d'audit du commissaire aux comptes

Informations supplémentaires

Pour bénéficier du programme, l'entreprise passera par un processus de sélection constitué de trois phases :

- ✓ La phase de présélection est la phase durant laquelle sera évalué la conformité administrative de l'entreprise soumissionnaire
- ✓ La phase de sélection est la phase au cours de laquelle seront évaluées la pertinence, l'ambition et la faisabilité du business plan à l'export de l'entreprise
- ✓ La phase de contractualisation permet d'élaborer le cadre contractuel liant l'entreprise à l'Etat selon les spécificités de chaque entreprise et de signer le contrat de croissance à l'export entre l'Etat et l'entreprise

Contact sur la région

le ministère délégué chargé du commerce extérieur

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux
Business Center Aile Nord, Immeuble parcelle Nr. 14,
Bd. Erriad, Hay Riad - Rabat

Tél. : **+212 (0) 5 37 70 18 46**
+212 (0) 5 37 20 11 93

Fax : **+212 (0) 5 37 72 71 50**

Contacts utiles :

- ✓ **Mohammed Essaber**
essabar@mce.gov.ma
accompagnement@mce.gov.ma
- ✓ **Kawtar Mgouni**
mgouni@mce.gov.ma
accompagnement@mce.gov.ma
- ✓ **Khadija Yazidi**
yazidi@mce.gov.ma
accompagnement@mce.gov.ma.





LE FINANCEMENT PAR LES ORGANISMES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

LES CONVENTIONS D'INVESTISSEMENT126

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

LES CONVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Objet : Exonération sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée + Droits d'importation.
(Article 7.1 de la loi de finances n-98 pour l'année budgétaire 1998-1999 tel modifié et complété)

Cible

Programme d'investissement égal ou supérieur à **100 Millions Dhs.**

Critères d'éligibilité

Signature avec l'Etat d'une convention d'investissement approuvée par la Commission des Investissements.

Conditions de garanties

Signature avec l'Etat d'une convention d'investissement approuvée par la Commission des Investissements.

Coût du financement de l'opération

Néant.

Plafond de financement

Exonération de la **TVA** à l'importation des biens d'équipement, matériels et outillages pendant **36 mois** à compter du début d'activité de la société. Cette exonération est accordée également aux parties, pièces détachées et accessoires importés en même temps que les équipements précités.

Pour les sociétés qui procèdent à la construction de leurs projets, le délai de **36 mois** est à compter à partir de la date de délivrance de l'autorisation de construire et il est prorogeable de **6 mois** en cas de force majeure, renouvelable une seule fois.

Exonération du **droit d'importation** des biens d'équipement, matériels et outillage pendant **36 mois** à compter de la signature de la convention d'investissement.

Modalités de remboursement

Financement non remboursable.

Contact sur la région

Délégation Industrie et Commerce de Tanger

Adresse : Rue El Hariri, Tanger

Tél. : **+212 (0) 5 39 94 60 26**

Fax : **+212 (0) 5 39 94 60 26**

+212 (0) 5 39 94 69 72

Email : bksoussi@mcinet.gov.ma

dpcitanger@gmail.com

lzida@mcinet.gov.ma



LE FINANCEMENT PAR LES ORGANISMES PUBLICS

LE FINANCEMENT PAR L'AGENCE MAROCAINE DE DÉVELOPPEMENT
DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS

LE RÉGIME CONVENTIONNEL128

LE RÉGIME CONVENTIONNEL

Objet : La réglementation Marocaine a institué un régime conventionnel ayant trait à l'investissement en vertu duquel, des droits et avantages spécifiques sont accordés aux projets d'investissement qui remplissent les critères d'éligibilité prévus à cet effet et qui concluent, après l'approbation de la Commission des Investissements, des conventions ou contrats d'investissement avec le Gouvernement définissant les engagements réciproques.

Description

La subvention du Fonds de Développement Industriel et des Investissements (FDII- partie « Promotion des Investissements »), porte sur la participation de l'Etat aux :

- Dépenses relatives à l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation du programme d'investissement dans la limite de **20%** du coût de ce terrain
- Dépenses d'infrastructures externes nécessaires à la réalisation du programme d'investissement (tout équipement, hors site, du terrain support du projet en réseaux de voiries, d'assainissement, d'alimentation en eau, d'électricité ou de téléphonie, station d'épuration et terrassement) dans la limite de **5%** du montant global du programme d'investissement
- Frais de la formation professionnelle prévue dans la limite de **20%** du coût de cette formation

Cible

Entreprises marocaines ou étrangères souhaitant réaliser leur projet d'investissement au Maroc.

Critères d'éligibilité

Les entreprises dont le programme d'investissement répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- être d'un montant égal ou supérieur à **100 MDhs**
- créer un nombre d'emplois stables égal ou supérieur à **250**
- assurer un transfert de technologie
- contribuer à la protection de l'environnement.

Seuls les projets d'investissements dans les secteurs de l'Immobilier et de l'Agriculture, ne sont pas éligibles à la subvention FDII sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur

Plafond de financement

La subvention dans le cadre du Fonds de Développement Industriel et des Investissements (FDII) partie « Promotion des Investissements », est plafonnée à **5%** du montant global du programme d'investissement.

Toutefois dans le cas où le projet d'investissement est prévu dans une zone suburbaine ou rurale, ou lorsqu'il s'agit d'un investissement dans le secteur de la filature, du tissage ou de l'ennoblissement du textile, cette subvention peut atteindre **10%** du montant global du programme d'investissement.

Modalités de remboursement

La participation de l'Etat est réglée après service fait :

- Pour l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation du programme d'investissement, l'Etat règle sa participation sur présentation par l'entreprise des justificatifs de cette acquisition
- Pour les infrastructures externes, la participation de l'Etat est réglée à l'entreprise bénéficiaire au fur et à mesure de la réalisation des travaux prévus par le programme d'investissement et sur présentation des justificatifs nécessaires
- Pour la formation professionnelle, la participation de l'Etat est réglée sous forme de restitution à l'entreprise des dépenses qu'elle a payées à ce titre

La quote-part de l'Etat relative aux dépenses susvisées sera versée à la Société au fur et à mesure de l'avancement des travaux suivant la présentation par la Société des justificatifs de paiement des prestations réalisées conformément au **Décret Royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967)** portant règlement général de comptabilité publique, tel que complété et modifié.

Documents nécessaires

Les demandes de conclure un contrat particulier avec l'Etat sont déposées auprès du Centre Régional d'Investissement **(CRI)** de la Région concerné par l'investissement projeté **(via la plateforme CRI INVEST)** accompagnées d'un dossier relatif au programme d'investissement envisagé et ce, avant le démarrage de la réalisation dudit programme d'investissement.

Ce dossier doit comporter une description précise du projet, les références du ou des promoteurs, le lieu d'implantation précis, les listes des équipements spécifiques, et tous les justificatifs prouvant que le programme d'investissement envisagé répond à un ou plusieurs des critères susvisés ainsi qu'une étude de faisabilité technique, économique et financière et des comptes prévisionnels sur cinq ans au moins.

La liste complète des pièces devant composer le dossier en question est disponible sur la plateforme **CRI INVEST**.

Contact sur la région

Les demandes de conclusion de conventions/contrats d'investissement avec le Gouvernement doivent être déposées avec un dossier dûment préparé avant le démarrage des travaux, auprès du Centre Régional d'Investissement (CRI) de la région du projet.

La soumission des dossiers se fait via la plateforme CRI INVEST sur le lien :





LE FINANCEMENT PAR LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

LE FINANCEMENT PAR LA BANQUE EUROPÉENNE DE RECONSTRUCTION
ET DE DÉVELOPPEMENT « BERD »

EXPERTISE INTERNATIONALE132

CONSULTANCE LOCALE133

LE FINANCEMENT PAR LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE « SFI »

FINANCEMENT CRÉATION/POST CRÉATION134

LE FINANCEMENT PAR L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT « L'AFD »

FONDS D'AMORÇAGE DIGITAL AFRICA135

EXPERTISE INTERNATIONALE**Objet :**

- ✓ Les services de l'expertise industrielle internationale visent à aider les **PME** à amorcer un **changement stratégique** en s'appuyant sur le **savoir-faire d'experts industriels internationaux** ayant à leur actif **15 à 20 ans d'expérience minimum** dans le même domaine d'activité que celui de la **PME** bénéficiaire
- ✓ Travail en étroite collaboration avec le top management, partage des **meilleures pratiques**
- ✓ **Examen stratégique** de tous les aspects de l'entreprise qui cherche à gagner en compétitivité à l'international

**Description**

- ✓ L'équipe est formée d'un coordinateur, d'un conseiller, du manager local et d'un ou plusieurs spécialistes
- ✓ Par un processus systématique de **conseil-action**, les entreprises renforcent leurs **leviers de croissance**
- ✓ Réseau de plus de **5000 consultants**, provenant de plus de **65 pays**
- ✓ Budget moyen par projet: **€ 50,000 - € 65,000**
- ✓ Durée moyenne de projet: **12-18 mois**

**Cible**

Toute entreprise marocaine répondant aux critères d'éligibilité.

**Critères d'éligibilité**

- ✓ Entreprise de droit marocain, inscrite au registre du commerce ayant un actionariat national et privé
- ✓ Effectif allant jusqu'à **250 employés** permanents
- ✓ Justifiant de deux années d'existence
- ✓ Entreprise opérant dans tout secteur d'activité hors : services financiers, alcools forts, jeux de hasard, tabac et produits militaires
- ✓ Chiffre d'affaires supérieur à **1 Million d'Euros** et inférieur à **50 Millions d'Euros**
- ✓ Apte à supporter entre **12% et 22%** du coût total du projet (selon la taille/le chiffre d'affaires de l'entreprise)

**Conditions de garanties**

N/A.

**Plafond de financement**

Chaque entreprise peut prétendre à **2 projets** d'expertise internationale. La quote de l'entreprise sera de **50%** au second projet.

**Modalités de remboursement**

Les consultants sont directement payés par **la BERD**. L'entreprise paie sa quote part en fin de projet.

**Documents nécessaires**

- ✓ Registre de commerce
- ✓ Statuts
- ✓ 3 derniers états financiers
- ✓ Présentation de l'entreprise

**Coût du financement de l'opération**

N/A.

**Contact sur la région**

- ✓ **EBRD Advice for Small Businesses in Morocco**
knowhowmoro@ebrd.com
- ✓ **BUREAU TANGER**
Lazreq Zaineb
Email: LazreqZ@ebrd.com



Objet :

- ✓ Les services de la consultance locale visent essentiellement l'amélioration de la compétitivité de la **PME** marocaine grâce à un soutien technique et financier accordé aux **PME** marocaines
- ✓ **10 domaines** de conseil concernés (stratégie, marketing, opérations, **TIC**, finance, organisation, gestion environnementale, solution d'ingénierie, management de la qualité, efficacité énergétique)
- ✓ Ce programme est financé en grande partie par des donateurs, notamment l'Union Européenne et accorde une subvention pouvant aller jusqu'à **85%** du coût total du projet
- ✓ Une attention particulière est accordée au genre, au développement régional et à l'environnement

Description

- ✓ Durée de projet allant de **3 à 6 mois** et incluant un suivi constant par la **BERD**.
- ✓ Soutien technique de qualité fourni par des consultants locaux.
- ✓ Réseau de plus de **1000** consultant locaux, **300** cabinets de conseil.

Exemples de domaines d'accompagnement :

- ✓ **Stratégie** : Business plan, Diagnostic et Planification stratégique, Étude de faisabilité, Recherche de partenaires
- ✓ **Marketing** : Amélioration de la performance commerciale, Étude de marché, Stratégie d'export, Stratégie marketing, Site Web, Packaging, Plan de communication
- ✓ **Organisation** : Gestion des ressources humaines, Mise en place des structures et fonctions, Gouvernance
- ✓ **Operations** : Réingénierie des processus, Supply Chain management, Logistique
- ✓ **TIC** : Systèmes d'informations, gestion des documents, Infrastructures informatiques
- ✓ **Solution d'ingénierie** : Optimisation de la production, mise en place des unités et machines, Conception / architecture industrielle
- ✓ **Management de la qualité** : Système de gestion de la qualité **ISO**, Qualité alimentaire (**ISO, BRC, HACCP**), Sécurité au travail
- ✓ **Efficacité énergétique** : Audit énergétique, Système de gestion de l'énergie, Énergies renouvelables
- ✓ **Gestion environnementale** : Audit environnemental, Étude d'impact environnemental, Systèmes de gestion de l'environnement
- ✓ **Comptabilité et Reporting Financier** : Système de gestion financière et de la comptabilité, tableaux de bords financiers, Amélioration des standards financiers / **IFRS**

Cible

Toute entreprise marocaine répondant aux critères d'éligibilité.

Critères d'éligibilité

- ✓ Entreprise de droit marocain, inscrite au registre du commerce ayant un actionnariat national et privé
- ✓ Effectif allant jusqu'à **250 employés** permanents
- ✓ Justifiant de deux années d'existence
- ✓ **Entreprise opérant dans tout secteur d'activité hors** : services financiers, alcools forts, jeux de hasard, tabac et produits militaires
- ✓ Chiffre d'affaires supérieur à **100K Euros** et inférieur à **50 Millions d'Euros**
- ✓ Apte à supporter entre **15%** et **45%** du coût total du projet (selon la taille / le chiffre d'affaires de l'entreprise)

Plafond de financement

Chaque entreprise peut prétendre à **3 projets** dans des domaines d'accompagnement différent.

Modalités de remboursement

Un délai maximum de **6 semaines** entre la date de réception de l'ordre de virement et la réception de la subvention sur le compte de l'entreprise.

Documents nécessaires

- ✓ Registre de commerce
- ✓ Statuts
- ✓ 3 derniers états financiers
- ✓ Présentation de l'entreprise

Contact sur la région

- ✓ **EBRD Advice for Small Businesses in Morocco**
knowhowmoro@ebrd.com
- ✓ **BUREAU TANGER**
Lazreq Zaineb
Email: LazreqZ@ebrd.com



LE FINANCEMENT PAR LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE « SFI »

FINANCEMENT CRÉATION/POST CRÉATION

Objet :

- ✓ Financement
- ✓ Assistance technique
- ✓ Aide à préparation de projets

Description

- ✓ Financement de projets et prêts aux entreprises pour leur propre compte pour une durée qui varie entre **7 et 12 ans**
- ✓ Prises de participation selon des conditions de financements au-delà de **5 Millions de Dollars**, dans la limite de **20%** du capital de la société
- ✓ Prêts syndiqués

Cible

PME / ETI

Critères d'éligibilité

- ✓ Projet réalisé dans un pays membre de **IIFC**
- ✓ Projet réalisé par le secteur privé
- ✓ Projet viable techniquement, commercialement et financièrement
- ✓ Projet ayant de bonnes perspectives de rentabilité et de retombées positives pour l'économie locale

Conditions de garanties

Au cas par cas.

Coût du financement de l'opération

Au cas par cas.

Plafond de financement

Traitement cas par cas.

Modalités de remboursement

Au cas par cas.

Documents nécessaires

Prendre contact avec l'organisme.

Contact sur la région

Mme Ghita HANANE
Tél: + 212 (0) 6 62 63 76 25
Mail: ghannane@ifc.org



LE FINANCEMENT PAR L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT « L'AFD »

FONDS D'AMORÇAGE DIGITAL AFRICA

Objet : Fonds d'amorçage pour les startups numériques africaines.

Description

Ce dispositif de financement est dédié aux start-ups africaines en phase d'amorçage, il permet :

- ✓ Aux structures d'accompagnement des start-up (incubateurs, accélérateurs et hubs) de se renforcer et de se professionnaliser
- ✓ Aux start-ups d'accéder à un soutien financier

Cible

- ✓ Les start-up numériques
- ✓ Les hubs, les incubateurs et les accélérateurs

Critères d'éligibilité

Pour les startups numériques :

- ✓ Être une entreprise enregistrée et implantée en Afrique
- ✓ Proposer un service ou un produit numérique innovant qui contribue à l'atteinte d'un ou de plusieurs Objectifs du Développement Durable (ODD)
- ✓ Répondre à la demande d'une première clientèle et de potentiels partenaires.
- ✓ Présenter un modèle économique avec des perspectives de croissance
- ✓ Travailler avec une équipe de collaborateurs expérimentés, aux compétences variées

Conditions de garanties

N/A.

Plafond de financement

- ✓ Un fonds de **15 millions €**
- ✓ Soutien financier aux startups jusqu'à **300 000 €**

Modalités de remboursement

(4 programmes)

Programme Venture Building :

Prêt à taux **0%** jusqu'à **25 000 €**.

Opportunité de facilité de financement ponctuel pour la start-up qui intègrent le programme.

Programme Catalyst :

Subvention d'un montant maximum de **60 000 €** pour les start-up en phase de croissance, financement complémentaire en parallèle à l'investissement d'un business angel.

Programme IPAT :

Financement moyen de **100 000 €** Sous forme d'avance remboursable pour les start-up numériques prometteuses.

Digital Start-up Operating in Africa

financement jusqu'à **300 000 €**.

Dettes convertibles ou investissements safe par Mercy Corps Venture. Programme de préparation à l'investissement par Suguba.

Contact sur la région

Agence Maroc

Nr. 162 Avenue Mohammed VI
Route des Zaers Souissi, 10170 - RABAT

Tél: **+ 212 (0) 5 37 63 23 94**

Fax: **+ 212 (0) 5 37 63 23 97**

Mail: **afdrabat@afd.fr**





LE FINANCEMENT PAR L'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

FONDS D'INVESTISSEMENT

CAPITAL AMORÇAGE 138

CAPITAL RISQUE 139

SOCIETE DE GESTION

CAPITAL DÉVELOPPEMENT 140

CAPITAL TRANSMISSION 141

CAPITAL RETOURNEMENT 142

FONDS D'INVESTISSEMENT

CAPITAL AMORÇAGE

Objet : Le capital-Amorçage a pour objectif de financer les premiers besoins de trésorerie de l'entreprise.

Description

C'est un investissement en fonds propres, minoritaire et temporaire finançant les dépenses préalables à la création d'une entreprise (recherche-développement, études de faisabilité, études de marchés, brevets, réalisation de maquette ou de prototype...).

Cible

Les jeunes entreprises innovantes (JEI) Coopératives, Agriculteurs, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

- Présentation d'un projet d'investissement de création ou de développement viable
- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier

Conditions de garanties

Aucune garantie exigée ni du promoteur ni de l'entreprise elle-même, La seule garantie la rentabilité constatée lors de l'évaluation du projet.

Coût du financement de l'opération

Dilution de Capital.

Plafond de financement

Le montant d'investissement est déterminé en fonction des dépenses à engager dans le cadre du projet et des possibilités de remboursements dégagées par la rentabilité prévisionnelle.

Modalités de remboursement

A la sortie.

Durée du financement:

La durée réelle varie en fonction du rythme d'acquisitions, de la conjoncture économique et des capacités de l'équipe de gestion en matière de sorties. Elle est jugée entre **1 an** et **5 ans**.

Documents nécessaires

- L'engagement de confidentialité
- La lettre d'intention
- Le protocole d'investissement
- La convention de garantie active et passive
- Le pacte d'actionnaire
- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Liasses fiscales des trois derniers exercices et une situation provisoire le cas échéant
- Business plan

Contact sur la région

Société de Gestion / se référer à la liste des contacts.

FONDS D'INVESTISSEMENT

CAPITAL RISQUE

Objet : le capital-risque permet aux entreprises de bénéficier de fonds à un stade de développement où il est souvent difficile d'obtenir des prêts à moyen et long terme.

Description

Le capital-risque est un financement en fonds propres ou quasi fonds propres dans des entreprises en création ou en phase de démarrage de l'activité. Le principal risque pour les investisseurs est de ne jamais trouver acquéreur pour revendre leurs actions si l'entreprise ne se développe pas, ou de tout perdre si la société est dissoute.

Néanmoins, les gains dont ils peuvent bénéficier sont susceptibles de dépasser leurs espérances si l'entreprise connaît le succès escompté.

Cible

Les jeunes entreprises innovantes (JEI) Coopératives, Agriculteurs, Personnes morales, Personnes Physiques, GIE,

Critères d'éligibilité

- Présentation d'un projet d'investissement de création ou de développement viable
- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier

Conditions de garanties

Aucune garantie n'est exigée ni du promoteur ni de l'entreprise elle-même. La seule garantie la rentabilité constatée lors de l'évaluation du projet.

Plafond de financement

Le montant d'investissement est déterminé en fonction des dépenses à engager dans le cadre du démarrage de l'activité de l'entreprise.

Modalités de remboursement

A la sortie.

Durée du financement:

La durée réelle varie en fonction du rythme d'acquisitions, de la conjoncture économique et des capacités de l'équipe de gestion en matière de sorties. Elle est jugée entre **1 an** et **5 ans**.

Documents nécessaires

- L'engagement de confidentialité
- La lettre d'intention
- Le protocole d'investissement
- La convention de garantie active et passive
- Le pacte d'actionnaire
- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Liasses fiscales des trois derniers exercices et une situation provisoire le cas échéant
- Business plan

Coût du financement de l'opération

Société de Gestion / se référer à la liste des contacts.

Contact sur la région

Société de Gestion / se référer à la liste des contacts.

Objet : Cette opération vise à accompagner le dirigeant dans le financement de la croissance interne et externe de l'entreprise avec un objectif de création de valeur et de liquidité à moyen terme.

Description

Le capital-développement est destiné à financer le développement d'une entreprise ou le rachat de positions d'actionnaires dans un contexte où l'entreprise partenaire est arrivée à maturité qui a atteint son seuil de rentabilité et présente des perspectives de croissance importantes.

Cible

Personnes morales, Personnes Physique, Coopératives, Agriculteurs, GIE.

Critères d'éligibilité

- Présentation d'un projet d'investissement de création ou de développement viable
- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier

Conditions de garanties

Aucune garantie n'est exigée ni du promoteur ni de l'entreprise elle-même. La seule garantie la rentabilité constatée lors de l'évaluation du projet.

Coût du financement de l'opération

Dilution de Capital.

Plafond de financement

Le montant d'investissement est déterminé en fonction des dépenses à engager dans le cadre du projet et des possibilités de remboursements dégagées par la rentabilité prévisionnelle.

Modalités de remboursement

A la sortie.

Durée du financement:

La durée réelle varie en fonction du rythme d'acquisitions, de la conjoncture économique et des capacités de l'équipe de gestion en matière de sorties. Elle est jugée entre **1 an** et **5 ans**.

Documents nécessaires

- L'engagement de confidentialité
- La lettre d'intention
- Le protocole d'investissement
- La convention de garantie active et passive
- Le pacte d'actionnaire
- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Liasses fiscales des trois derniers exercices et une situation provisoire le cas échéant
- Business plan

Contact sur la région

l'Association Marocaine des Investisseurs en Capital (AMIC)/ se référer à la liste des contacts.

Objet : Ce financement permet à un dirigeant associé à un fonds de Capital Investissement de transmettre son entreprise ou, plus généralement, de préparer sa succession en cédant son entreprise en plusieurs étapes.

Description

Les opérations de Capital Transmission consistent à acquérir la majorité du capital d'une entreprise à maturité grâce à une combinaison de capitaux et de financements bancaires (dette structurée). Les opérations les plus connues sont celles avec effets de levier ou le **LBO (Leveraged Buy-Out)**.

Cible

Les jeunes entreprises innovantes (JEI) Coopératives, Agriculteurs, Personnes morales, Personnes Physiques, GIE.

Critères d'éligibilité

- Présentation d'un projet d'investissement de création ou de développement viable
- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier

Conditions de garanties

Aucune garantie n'est exigée ni du promoteur ni de l'entreprise elle-même. La seule garantie la rentabilité constatée lors de l'évaluation du projet.

Coût du financement de l'opération

Dilution de Capital.

Plafond de financement

Le montant d'investissement est déterminé en fonction des dépenses à engager dans le cadre du projet et des possibilités de remboursements dégagées par la rentabilité prévisionnelle.

Modalités de remboursement

A la sortie.

Durée du financement:

Entre **3 Ans** et **8 Ans**.

Documents nécessaires

- L'engagement de confidentialité
- La lettre d'intention
- Le protocole d'investissement
- La convention de garantie active et passive
- Le pacte d'actionnaire
- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Liasses fiscales des trois derniers exercices et une situation provisoire le cas échéant
- Business plan

Contact sur la région

Société de Gestion / se référer à la liste des contacts.

Objet : Les investisseurs apportent un financement en fonds propres à des entreprises en difficulté.

Description

Le capital retournement appelé aussi « la recapitalisation » donne aux dirigeants l'opportunité et les moyens de mettre en place des mesures de redressement de l'activité pour permettre le retour aux bénéfices.

Cible

Les jeunes entreprises innovantes (JEI) Coopératives, Agriculteurs, Personnes morales, GIE.

Critères d'éligibilité

- Présentation d'un projet d'investissement de création ou de développement viable
- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier

Conditions de garanties

Aucune garantie n'est exigée ni du promoteur ni de l'entreprise elle-même. La seule garantie la rentabilité constatée lors de l'évaluation du projet.

Indicateur de Performance

Dilution de Capital.

Plafond de financement

Le montant d'investissement est déterminé en fonction des dépenses à engager dans le cadre du redressement de l'entreprise et des possibilités de remboursements dégagées par la rentabilité prévisionnelle.

Modalités de remboursement

A la sortie.

Documents nécessaires

- L'engagement de confidentialité
- La lettre d'intention
- Le protocole d'investissement
- La convention de garantie active et passive
- Le pacte d'actionnaire
- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Liasses fiscales des trois derniers exercices et une situation provisoire le cas échéant
- Business plan

Contact sur la région

Société de Gestion / se référer à la liste des contacts.

LE FINANCEMENT PAR LE MARCHÉ DE CAPITAUX SOCIETE DE BOURSE DES VALEURS DE CASABLANCA

SOCIETE DE BOURSE DES VALEURS DE CASABLANCA

EMISSION D' ACTIONS VIA APPEL PUBLIQUE À L'ÉPARGNE.....	144
EMISSION D' ACTION VIA MARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT.....	146
EMISSION D' ACTION VIA MARCHÉ ALTERNATIF	147
EMISSION PAR OBLIGATIONS.....	148

Objet : L'introduction en Bourse pour une entreprise par émission d'actions vous permet de lever des capitaux sur le marché directement auprès des investisseurs (locaux et internationaux) et donc de financer votre développement.

Description

Ce mode de financement concerne à la fois les grandes et petites entreprises en passant par les entreprises de taille intermédiaire. Il définit la capacité de lever des capitaux sur le marché au fur et à mesure de vos besoins, à des conditions de marché souvent avantageuses.

Cette solution est accessible à toute entreprise sans limitation de capitaux propres ou de chiffre d'affaires.

Une fois l'entreprise est cotée en bourse, elle aura accès aux financements tout au long de sa vie et pourra mieux optimiser ses sources et coûts de financement.

L'accès au marché vous confère également une certaine crédibilité et une notoriété auprès de vos partenaires et toutes les parties prenantes (clients, fournisseurs, Etat, employés, actionnaires, etc...).

La Bourse de Casablanca vous accueillera dans l'un de ses marchés : Principal pour les grandes entreprises (**GE**) et Alternatif qui est dédié aux petites et moyennes entreprises (**PME**).

Les conditions d'accès et de séjour varient en fonction du marché dans lequel vos actions seront logées (**cotées**).

Cible

- Personnes morales (Sociétés Anonymes, Sociétés en Commandite par Actions),
- Grandes entreprises (**GE**)
- Petites et moyennes entreprises (**PME**)

Critères d'éligibilité

- Existence minimum depuis **1 an** pour accéder au marché alternatif et **3 ans** pour le marché principal.
- Avoir une forme juridique adéquate (**SA, SCA**) et une structure organisationnelle saine (finance, comptabilité, audit, etc.)
- Certification des comptes
- Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier, etc...

Conditions de garanties

Aucune garantie ni sûreté n'est demandée.

Plafond de financement

Pas de plafond de financement.

En revanche, pour une première émission d'actions à l'occasion de l'introduction en bourse, des minimums de capitaux à émettre sont exigés pour assurer une diffusion minimale des titres dans le public.

Modalités de remboursement

En tant qu'entreprise faisant appel public à l'épargne via émission d'actions, vous n'avez rien à rembourser.

Les investisseurs ayant participé à votre financement deviennent des actionnaires et sont donc rémunérés des dividendes d'action en cas de profitabilité et de distribution du résultat net.

Documents nécessaires

- Demande d'admission à la cotation
- PV des organes dé libérants de l'émetteur la décision en vue de l'admission
- Projet de Note d'information
- L'attestation d'admission des instruments financiers aux opérations du Dépositaire central

Conditions d'admission

Conditions d'admission au Marché principal :

- Capitaux propres minimum :**
pas de minimum fixé
- Montant Minimum par tranche :**
pas de minimum fixé
- Nombre d'exercice certifié :**
(1 en cas de financement via des investisseurs qualifiés : banques, assureurs, fonds de pension, OPCVM, CDG, etc...)
- Compte consolidé :**
Obligatoire pour les entreprises disposant de filiales
- Convention de liquidité :**
Facultative

Nombre de titres minimum à diffuser dans le public :

25% du Capital

si le **K < 5 Mdrs MAD**

20 % du Capital

si le **K 5 ≤ Capital < 10 Mdrs MAD**

15 % du Capital

si le **K 10 ≤ Capital < 40 Mdrs MAD**

10 % du Capital

si le **K ≥ 40 Mdrs MAD**

Montant minimum à diffuser dans le public:

1,25 Mdrs si **5 ≤ K < 10 Mdrs**

MAD 2 Mdrs si **10 ≤ K < 40 Mdrs MAD**

6 Mdrs si **K ≥ 40 Mdrs MAD**

Conditions d'admission au marché Alternatif :

- Satisfaire au moins un des critères suivants :**
Disposer d'un nombre moyen de salariés inférieur à **300 personnes** pendant les **six derniers mois**
 - Avoir un total bilan du dernier exercice ne dépassant pas **200 millions de dirhams**
 - Avoir un chiffre d'affaires du dernier exercice ne dépassant pas **500 millions de dirhams**
- Capitaux propres minimum :**
Pas de minimum fixé
- Chiffre d'affaire minimum :**
Pas de minimum fixé
- Nombre d'exercices certifiés : 1**
- Compte consolidé :**
Obligatoire pour les entreprises disposant de filiale
- Nombre Minimum de titres à émettre :**
Pas de minimum fixé
- Montant Minimum à diffuser dans le public :**
5 millions MAD
- Convention d'assistance par une société de bourse ou un conseiller en investissement :**
minimum **2 ans**
- Contrat de liquidité :**
minimum **2ans**



Contact sur la région

Bourse de Casablanca

Angle Avenue des Forces Armées Royales
et Rue Arrachid Mohamed - Casablanca

Tél: + (212) 5 22 45 26 26/27

Fax: + (212) 5 22 45 26 25

Mail: contact@casablanca-bourse.com



Objet : L'introduction en Bourse pour une entreprise par émission d'actions vous permet de lever des capitaux sur le marché et donc de financer votre développement.

Description

Ce mode de financement définit la capacité de lever des capitaux sur le marché au fur et à mesure de vos besoins, à des conditions de marché souvent avantageuses. Cette solution est accessible aux entreprises de taille moyenne.

Cible

Personnes morales.

Critères d'éligibilité

Présentation d'un projet d'investissement de développement viable.

Conditions de garanties

Aucune garantie n'est demandée.

Conditions d'admission

- Capitaux propres minimum :**
Pas de limite fixe
- Chiffre d'affaire minimum :**
Pas de limite fixe
- Nombre d'exercice certifié : 2**
- Compte consolidé :**
Facultatif
- Nombre Minimum de titre à émettre :**
100000 Actions
- Montant Minimum à émettre :**
25 MDhs
- Convention d'animation :**
1 Année

Plafond de financement

Correspond au montant minimum à émettre.

Modalités de remboursement

A date de souscription d'un ordre de vente par le détenteur.

Documents nécessaires

- Un rapport d'évaluation de l'entreprise
- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Liasses fiscales des trois derniers exercices et une situation provisoire le cas échéant
- Business plan
- Note d'information
- Préparer une compagnie d'information

Contact sur la région

Bourse de Casablanca

Angle Avenue des Forces Armées Royales
et Rue Arrachid Mohamed - Casablanca

Tél: + (212) 5 22 45 26 26/27

Fax: + (212) 5 22 45 26 25

Mail: contact@casablanca-bourse.com



SOCIÉTÉ DE BOURSE DES VALEURS DE CASABLANCA

ÉMISSION D'ACTION VIA MARCHÉ ALTERNATIF

Objet : L'introduction en Bourse pour une entreprise par émission d'actions vous permet de lever des capitaux sur le marché et donc de financer votre développement.

Description

Ce mode de financement concerne les entreprises en forte croissance avec des règles de fonctionnement allégées et d'obligations d'informations simplifiées.

Cible

Personnes morales.

Critères d'éligibilité

Présentation d'un projet d'investissement de développement viable.

Conditions de garanties

Aucune garantie n'est demandée.

Conditions d'admission

- Capitaux propres minimum :**
Pas de limite fixe
- Chiffre d'affaire minimum :**
Pas de limite fixe
- Nombre d'exercice certifié : 1**
- Compte consolidé :**
Facultatif
- Nombre Minimum de titre à émettre :**
30 000 Actions
- Montant Minimum à émettre :**
10 MDhs
- Convention d'animation :**
1 Année

Plafond de financement

Correspond au montant minimum à émettre.

Modalités de remboursement

A date de souscription d'un ordre de vente par le détenteur.

Documents nécessaires

- Un rapport d'évaluation de l'entreprise
- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Liasses fiscales des trois derniers exercices et une situation provisoire le cas échéant
- Business plan
- Note d'information
- Préparer une compagnie d'information

Coût du financement

Entre **2,5** et **5 %** en dehors des frais bancaires et autres intermédiaires.

Contact sur la région

Bourse de Casablanca

Angle Avenue des Forces Armées Royales
et Rue Arrachid Mohamed - Casablanca

Tél: + (212) 5 22 45 26 26/27

Fax: + (212) 5 22 45 26 25

Mail: contact@casablanca-bourse.com



Objet : Le financement par émission d'obligation permet à une entreprise de diversifier ses sources de financement et d'avoir accès au fond supplémentaire en s'adressant à une multitude d'investisseurs.

Description

Les obligations sont des titres négociables permettant à l'entreprise d'obtenir des fonds pendant une durée déterminée et entraînant l'obligation de payer un intérêt (coupon) et de rembourser le principal selon des modalités de l'émission (à l'échéance ou par amortissement). Il est à noter qu'il existe deux types de risques : risque de défaut et le risque de taux.

Cible

Personnes morales.

Critères d'éligibilité

Présentation d'un projet d'investissement de développement viable.

Conditions de garanties

Aucune garantie n'est demandée.

Conditions d'admission

- Capitaux propres minimum : 100MDhs**
- Montant Minimum par tranche: 20MDhs**
- Nombre d'exercice certifié : 1**
- Compte consolidé :**
Oui, si l'E / SE dispose de filiale
- Maturité minimale des titres : 2 ans**

Plafond de financement

Correspond au montant minimum à émettre.

Modalités de remboursement

Ils sont de trois :

- Le remboursement infime
- Le remboursement constant du capital
- Le remboursement progressif du capital

Durée :

C'est le temps compris entre la date de jouissance, date à laquelle les intérêts commencent à courir, et le dernier flux en capital.

Documents nécessaires

- Dossier juridique de constitution + PV modificatifs le cas échéant
- Liasses fiscales des trois derniers exercices et une situation provisoire le cas échéant
- Business plan
- Rapport du CAC
- Inventaire des actifs
- Contrat de liquidité, selon l'exigence
- Contrat d'apport de liquidité, selon l'exigence

Coût du financement

Entre **2,5** et **5 %** en dehors des frais bancaires et autres intermédiaires.

Contact sur la région

Bourse de Casablanca

Angle Avenue des Forces Armées Royales
et Rue Arrachid Mohamed - Casablanca

Tél: + (212) 5 22 45 26 26/27

Fax: + (212) 5 22 45 26 25

Mail: contact@casablanca-bourse.com





LE BUSINESS PLAN

DÉFINITION ET DÉMARCHE DE RÉDACTION	148
MODÈLE DE RÉDACTION À SUIVRE.....	150

Le « **Business Plan** » ou « **Plan d'affaire** » ou « **Plan de développement** » est le passage obligé de la création d'entreprise nouvelle ou du lancement d'un projet nouveau important dans une entreprise existante.

Le business plan est important dans tous les secteurs, industriels ou de services, indépendamment de leur degré d'innovation technologique ou marketing. De nos jours, les projets tendent à devenir plus importants et plus complexes. Ils doivent être présentés à des partenaires extérieurs et être négociés. Le business plan devient alors de plus en plus un outil indispensable pour y parvenir.

Le business plan se présente donc comme une méthode de préparation aux projets d'entreprise. Il permet d'intégrer, sur un même document, l'ensemble des éléments constitutifs du projet et de les mettre en adéquation avec tous les autres paramètres et facteurs extérieurs : les données financières, la communication, le marché... Un bon business plan permet surtout de vérifier que le projet est viable et d'élaborer des hypothèses pour l'avenir. Il permet de constituer intégralement votre projet et de le présenter aux partenaires : banques, associés... Il permet également de s'assurer que tous les éléments ont été pris en compte dans la construction de votre projet.

Voici quelques conseils pour aider à élaborer un business plan en abordant sa présentation, son contenu et enfin quelques écueils à éviter.

La présentation d'un business plan doit être claire et dynamique. Il se traduit par un document généralement constitué de vingt à cinquante pages et s'articule autour de deux parties principales :

1- Le premier volet intègre :

- Une sous partie « **qualitative** », qui expose les choix, la stratégie et les plans d'action
- Une sous partie « **quantitative** », contenant les données chiffrées issues de ces choix et plans d'actions

2- Le second volet renferme les annexes.

Ce qui distingue un bon business plan est sa capacité à relier clairement les parties qualitatives et quantitatives dans un ensemble homogène. Plus il est clair et bien présenté, plus il sera efficace. Une présentation complète, convaincante et attrayante du projet donne aux partenaires une impression favorable et contribue à sa réussite. Afin de parvenir à ce résultat, il faut effectuer préalablement toutes les analyses nécessaires et avoir inclus tous les arguments susceptibles d'influencer le lecteur concernant votre projet, les marchés, la technologie, les méthodes d'industrialisation et de commercialisation. Cette analyse devra se faire objectivement et minutieusement.

Afin que la construction du business plan ait les meilleures chances de retenir l'attention de son lectorat potentiel, il est recommandé de prêter une attention particulière aux

quelques points suivants lors de la construction du document :

- Exhaustivité des informations en en-tête et pied de page
- Numérotation des pages
- Libellés des titres
- Lisibilité et profondeur nécessaire du sommaire
- Homogénéité des polices
- Soins apportés à la couverture
- Mise en évidence des contacts nécessaires à l'approfondissement du dossier
- Références du dossier (version, date, références internes, ...)

La présentation impeccable du document final devra prévoir une "**accroche**", c'est-à-dire une entrée en matière percutante décrivant clairement la proposition de valeur, ainsi qu'une note de synthèse décrivant rapidement mais complètement le projet et ses enjeux.

Le business plan doit comporter les objectifs du projet et les moyens de les atteindre. Le contenu d'un business plan doit apporter les éléments de réponse à cinq familles de questions qui conditionnent la réussite d'un projet de développement :

- Quelle est la finalité du projet de mon entreprise ?
- Quelle stratégie générale cela conditionne-t-il ?
- Quelles stratégies fonctionnelles sont applicables et quels plans d'action y sont attachés ?
- Quels sont les moyens à mobiliser et quels en sont les objectifs chiffrés ?
- Quelle rentabilité financière peut en être attendue ?

Pour répondre à l'ensemble de ces questions, il est recommandé de suivre le triptyque générique suivant :

- Présentation du projet d'entreprise, des facteurs clés de succès et avantages concurrentiels, planning de mise en œuvre, perspectif de rentabilité et de développement
- Analyse des marchés, environnements concurrentiels, risques et opportunités
- Stratégie générale et déclinaison en stratégies fonctionnelles, plans d'actions, incidences organisationnelles et financières

Il est clair que les informations significatives dépendent de la position du lecteur vis-à-vis de la société concernée : un investisseur, un partenaire commercial, un associé dans la recherche... chacun de ces destinataires aura sa propre vision de ce qu'il souhaite voir écrit et inclus dans « **son** » document. C'est en répondant aux attentes du lecteur que vous réussirez à le convaincre :

- ✓ **Le partenaire financier** : souhaite une présentation très complète, depuis la description de la société ou de l'activité jusqu'aux projections financières très détaillées, ainsi qu'une analyse de la rentabilité
- ✓ Le partenaire commercial : s'attachera à la description du produit, aux données concernant le marché et la concurrence et à la contribution de votre propre projet à sa rentabilité.
- ✓ Le partenaire industriel sera sensible aux données de marché et de concurrence qui seront fournies

Les tableaux « **livrables** » à fournir sont le tableau de formation du résultat et de la capacité d'autofinancement, un bilan prévisionnel, un tableau d'impact des coûts par fonction sur le résultat, un plan de trésorerie à douze mois, un calcul du point mort et un plan de financement à **7 ans**.

Enfin, voici quelques écueils à éviter et recommandations à suivre dans l'élaboration de votre business plan :

- ✓ Eviter d'être trop optimiste dans l'évaluation du chiffre d'affaires et du point mort : les banquiers ont accès à des moyennes par profession et par région. Aussi, calculer le point mort, (c'est-à-dire le moment à partir duquel le chiffre d'affaires sera supérieur aux charges fixes), est un des grands enjeux du business plan. En effet, ce n'est qu'une fois que l'entreprise a dépassé le seuil de rentabilité que ses créateurs peuvent se rémunérer. Afin d'éviter les mauvaises surprises, il est préférable de prendre en compte les hypothèses les plus défavorables
- ✓ Présenter une ou plusieurs études de marché crédibles. Une simple liste des concurrents ne convaincra pas, sauf si elle est commentée avec une évaluation de leur positionnement, d'offre et de prix
- ✓ Mentionner les points faibles ou « risques » afin de crédibiliser le business plan. Ceci montre qu'ils sont identifiés et qu'il y a une stratégie pour y remédier
- ✓ Force est de constater que la rédaction d'un business plan paraît souvent constituer une exception plutôt qu'une règle chez les dirigeants de **TPME**, ce qui est à regretter. Le business plan devient un outil de management indispensable de l'entreprise moderne. En effet, il est le seul moyen rigoureux de se fixer des objectifs cohérents à atteindre, dont on pourra ensuite mesurer le niveau de réalisation

LE BUSINESS PLAN

MODÈLE DE RÉDACTION À SUIVRE

I- COUVERTURE : (une page)

- Nom de la société
- Secteur d'activité
- Nom du responsable du projet
- Forme juridique
- Coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, e-mail...)

II-SOMMAIRE : (une page)

- Résumé du projet
- Présentation des créateurs ou de l'équipe Description du produit ou service
- Analyse du marché
- Stratégie commerciale et moyens mis en œuvre
- Montage juridique
- Dossier financier
- Annexes
- Le Business plan Modèle de rédaction à suivre

III- RESUME DU PROJET : (une à deux pages)

Objectif : donner envie à l'investisseur d'en savoir plus et le convaincre de l'intérêt du projet

1- Offre :

- Quelle est votre secteur d'activité ?
- Quel est votre offre (produit ou service) ?
- Quelle opportunité d'entreprendre saisissez-vous ?

2- Marché :

- A qui s'adresse votre produit ou service ?
- Quelle est la taille de votre marché potentiel ?
- Quels sont vos avantages vis-à-vis de la concurrence ?
- Quelle méthode de distribution avez-vous choisie ?

3- Entreprise :

- Qui sont les fondateurs ?
- Quel est votre montage juridique ?
- De qui ou de quel organisme pouvez-vous vous recommander (réseau d'aide à la création, concours, chef d'entreprise...)?

4- Financement :

- Quels sont vos résultats nets prévisionnels ?
- Combien votre projet peut-il rapporter à vos partenaires ?
- Quels sont vos besoins en financement ?
- Quels sont vos objectifs ou vos ambitions à 3 ans ?

Pour plus de détail, veuillez-vous référer aux formations en ligne sur les liens suivant :

IV- PRESENTATION DES CREATEURS OU DE L'EQUIPE (une à deux pages)

Objectif : montrer qu'il y a adéquation entre les hommes et le projet pour inspirer confiance à l'investisseur

1- CV:

- Quels sont les prénom, nom et âge des membres de l'équipe ?
- Quelles compétences ont-ils acquises ?
- Quelles formations ont-ils suivies ?
- Quels diplômes ont-ils obtenus (en rapport avec le projet) ?
- Quelles expériences ont-ils effectuées ?
- Quels résultats ont-ils obtenus (en rapport avec le projet) ?

2- Equipe :

- Comment se sont-ils rencontrés autour de ce projet ?
- Pourquoi vont-ils rester durablement ensemble ?
- Comment se complètent-ils ?
- Quelle fonction chacun remplit-il dans le projet ?

3- Ressources humaines :

- Quels sont leurs points forts et leurs points faibles (en rapport avec le projet) ?
- Que comptez-vous faire pour remédier aux points faibles (formation, recrutement...)?
- Quelle est votre politique en matière de recrutement ?

V- DESCRIPTION DU PRODUIT OU SERVICE : (deux à trois pages)

Objectif : faire comprendre ce que vous vendez en insistant sur la valeur ajoutée de l'offre

1- Offre :

- Quel est votre produit ou service ?
- Quelle est sa valeur ajoutée, son originalité ou son innovation ?
- En quoi vous distinguez-vous de la concurrence ?
- Pourquoi votre produit va-t-il réussir ?
- Quel est l'utilisateur final ou le client visé ?

2- Fabrication :

- A quelle étape en êtes-vous de la fabrication (prototypes, R&D, brevet...)?
- Comment est organisé le processus de production ?
- Quel est le partage entre ce qui est fait par l'entreprise et ce qui est fait par les sous-traitants ?

3- Coût :

- Quel est le coût de revient unitaire du produit (matières premières, machines, main d'œuvre, coûts indirects...)?

VI- ANALYSE DU MARCHÉ : (deux à trois pages)

Objectif : vérifier l'existence d'un besoin et sa traduction en une demande solvable

1- Etude :

- Quelle(s) méthode(s) avez-vous utilisée(s) pour réaliser votre étude de marché ?
- Par qui, quand, où et comment a-t-elle été réalisée ?

2- Tendances :

- Quelle est la taille de votre marché en volume et en valeur ?
- Quelles sont les principales tendances du marché (émergent, croissant, saturé, déclinant...)?
- Quels sont les acteurs-prescripteurs du marché (associations, syndicats, journaux, acheteurs...)?
- Quelles sont les contraintes juridiques (réglementations, autorisations, licences, diplômes...)?

3- Clients :

- Qui sont les clients potentiels ?
- Quels sont leurs besoins (comportements, habitudes d'achat et de paiement...)?
- Leur demande est-elle solvable ?
- Quel est le prix de vente psychologique de votre produit ?

4- Concurrence :

- Quel est le niveau de la concurrence ?
- Quels sont les principaux concurrents directs ou indirects (points forts, points faibles, stratégies, positionnements, résultats...)?
- Quelle niche ou quel segment de marché prioritaire avez-vous choisi ?

VII- STRATEGIE COMMERCIALE ET MOYENS MIS EN ŒUVRE (deux à trois pages)

Objectif : présenter la stratégie qu'a défini l'entreprise pour atteindre ses objectifs commerciaux.

1- Distribution :

- Quels circuits de distribution avez-vous choisis ?
- Quels sont les ressources nécessaires à mettre en œuvre pour développer les moyens de distribution (moyens humains, VRP...)?

2- Marketing :

- Comment allez-vous faire connaître votre produit ?

- Pensez-vous communiquer au niveau local, national, européen... ?
- Pensez-vous utiliser des techniques de marketing direct (phoning, mailing...)?
- Pensez-vous participer à des salons ?
- Pensez-vous créer un site internet ?

3- Moyens humains :

- Quels sont les moyens humains nécessaires ?
- Qui allez-vous embaucher ?
- Qui va faire quoi et à partir de quand ?

4- Moyens matériels :

- Quels sont les moyens matériels nécessaires (machines, matériel informatique, mobilier de bureau...)?
- Quels sont vos besoins en locaux (location, achat, travaux, achetés, installations spécifiques)?
- Quels sont vos besoins en financement (fonds de départ, BFR...)?

VIII- MONTAGE JURIDIQUE ET FINANCIER : (une à deux pages)

Objectif : préciser les pouvoirs réels de chacun des partenaires et leur évolution possible à moyen terme.

1- Statut :

- Quelle est la structure juridique retenue (entreprise individuelle, SARL, SA...)?
- Quels sont les principaux dirigeants (gérant, PDG, administrateur...)?
- Quel est l'organigramme de l'entreprise ?
- Quel est le statut de chacun des créateurs (gérant majoritaire, minoritaire...)?
- Quand a commencé ou commencera l'activité de la société ?

2-Capital :

- Quels sont les actionnaires de la société (nature des apports...)?
- Quelle est la répartition du capital ?
- Quelle est la logique d'évolution de la propriété de l'entreprise à moyen ou long terme (indépendance, ouverture du capital, introduction au second marché, vente à un grand groupe...)?

3- Partenariats :

- Avez-vous signé ou comptez-vous signer des partenariats (commerciaux, laboratoires, distributeurs, sous-traitants, fournisseurs, actionnaires...)?
- Combien aurez-vous de fournisseurs et quel sera leur pouvoir ?

LE BUSINESS PLAN

MODÈLE DE RÉDACTION À SUIVRE

IX- MONTAGE FINANCIER :

Pour plus de détail sur cette partie, veuillez vous référer à la formation en ligne sur le lien suivant :

Programme d'investissement			Plan de financement		
Rubrique	Montant	%	Rubrique	Montant	%
Frais préliminaires			Autofinancement		
Terrains			Capital		
Constructions			Augmentation de capital		
Acquisition de locaux			Apport compte courant associés		
Aménagements			Crédit bancaire		
Matériel production local			Crédit leasing		
Matériel production à importer			Crédit fournisseurs		
Matériel & mobilier de bureau			...		
Matériel informatique					
Matériel roulant					
Frais de publicité					
Intérêts sur différé					
Besoin en fonds de roulement					
...					
Total		100	Total		100

Pour plus de détail sur la recherche du financement, se référer à la formation en ligne sur le lien suivant :

1- Prévisions de vente :

	Intitulé	Capacité de production	Prix de vente unitaire	Ventes théorique
Produit 1				
Produit 2				
Produit 3				
Produit 4				
Produit 5				
Produit 6				
Produit 7				
Produit 8				
Produit 9				
Chiffre d'affaires théorique 1ère année				

2- Achats prévisionnels :

	Intitulé	Quantité	Prix d'achat unitaire	Prix d'achat total
Matière 1				
Matière 2				
Matière 3				
Matière 4				
Matière 5				
Matière 6				
Matière 7				
Matière 8				
Total Achats 1ère année				

3- Evolution du chiffre d'affaires et des achats annuels :

	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 6	N + 7	N + 8	N + 9
Taux d'évolution										
CA prévu global										
CA Export										
% CA export										
CA Local										
Achat prévu global										
Achat importé										
Achat importé %										
Achat local										

LE BUSINESS PLAN

MODÈLE DE RÉDACTION À SUIVRE

4- Charges de personnel :

Fonction	Effectif	Salaires/mois	Nombre de mois	Salaires/an	charges sociales	Salaires brut
Total						

Années	N	N +1	N +2	N +3	N +4	N +5	N +6	N +7	N +8	N +9
Evolution des salaires										

5- Impôts et taxes :

Calcul de la valeur locative :

Nature immobilisation	Montant	Abattement	Valeur vénale	Taux	Valeur locative
Loyer		0%		100%	
Terrain		0%		3%	
Construct		20%		5%	
Aménag + Ag +Inst		50%		8%	
Matériel		20%		5%	
Valeur locative					

Calcul des impôts et taxes :

	Taux	Exonération/an	N	N +1	N +2	N +3	N +4	N +5	N +6	N +7	N +8	N +9
T. Professionnelle												
T. d'habitation												
T. des services communes												
Total												

6- Amortissements :

	Valeur	Durée d'amor.	N	N +1	N +2	N +3	N +4	N +5	N +6	N +7	N +8	N +9
Frais d'étab.		5 ans										
Constructions		20 ans										
Equipements		10 ans										
Aménagements		10 ans										
Mob. & mat. de bur.		10 ans										

Mat informatique	5 ans																			
Divers immobilisations	5 ans																			
Total																				

7- Charges financières :

Crédits	Intitulé	Montant	Taux d'intérêt	Périodicité
Crédit 1				
Crédit 2				
Crédit 3				
Crédit 4				

Intitulé		N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 6	N + 7	N + 8	N + 9
Remboursements	Crédit 1										
Encours											
Intérêts											
Remboursements	Crédit 2										
Encours											
Intérêts											
Remboursements	Crédit 3										
Encours											
Intérêts											
Remboursements	Crédit 4										
Encours											
Intérêts											
Total des intérêts											

8- Compte de produits et charges (CPC) :

	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 6	N + 7	N + 8	N + 9
Chiffre d'affaires										
Charges d'exploitation										
Achats à consommer										
Autres charges externes										
Impôts et taxes										
Charges du personnel										
Dotations d'exploitation										
Résultat d'exploitation										
Charges financières										
Résultat courant										
Impôt(IS) Taux (%)										
Résultat net										
Cash-flow										
Cash-flow/CA (%)										
Cash-flow cumulés										

LE BUSINESS PLAN

MODÈLE DE RÉDACTION À SUIVRE

Remboursement de dette											
% Remb / Cash-flows											

9- Analyse des résultats :

		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
	Val Résid-PI										
Cash-flow											
Cash-flow / Chiffre d'affaires											
Invest à récupérer											
	Tx.actualis	Somme CF									
CFactuel											
Valeur résiduelle											
Valeur actuelle nette											
Cash-flow cumulés											
Délai de récupération											
C-F actualisés cumulés											
Délai de récupération actualisé											
Taux Rent. Interne											

10- Calcul du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) :

		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
Besoins											
Stock matière lère	jours achats										
Stock prod en-cours	jours (achats+ 50% charges)										
Stock des prod finis	jours (charges d'exploitation)										
Crédit clients	jours CA										
Trésorerie	jours charges										
Ressources											
Crédit four	jours achats										
Escompte	%Client										
Avance / mar	%Stocks										
B/FDR											
FDR existant											
B/FDR additionnel											

X- ANNEXES au business plan

A- Documents juridiques :

- Statuts certifiés et déclaration de souscription et versement (DSV).
- PV de l'Assemblée constitutive désignant les administrateurs.
- PV du conseil d'administration désignant les mandataires de l'entreprise et fixant leurs pouvoirs pour les SA et la décision collective des associés si le gérant n'est pas statutaire pour les SARL.
- PV de l'assemblée décidant et constatant l'augmentation de capital + la DSV.
- Registre de Commerce (Modèle J).
- Autorisation d'exercer pour les professions libérales.
- Contrat de loyer + dernière quittance de loyer du siège social (si locataire).
- Certificat de propriété du siège social (si propriétaire).
- Numéro de la Taxe professionnelle.
- Publicité d'annonces légales.
- Copies des CIN des Associés et gérants.

B- Autres documents :

- Demande de crédit dûment signée et cachetée reprenant le montant demandé et la durée de remboursement.
- Liasses fiscales des trois derniers exercices et situation comptable intermédiaire récente le cas échéant.
- Certificats de propriété des locaux d'exploitation détenus par l'entreprise.
- Compromis de vente du ou des biens immeubles à acquérir éventuellement.
- Devis estimatifs des constructions ou aménagements à réaliser.
- Permis de construire / Jeu de plans approuvés / attestation de l'architecte en charge du suivi du projet en cas de construction.
- Factures pro-forma des équipements, mobilier, matériel de bureau, matériel informatique et matériel roulant à acquérir.
- Liste du matériel dont dispose la société avec les références, montant d'acquisition, amortissements et
- Etat des stocks.

- Situation des marchés détenus avec le montant des marchés, travaux réalisés et reste à encaisser.
- Relevés bancaires (si l'affaire dispose de comptes chez d'autres banques)
- Situation des engagements (si l'affaire bénéficie d'engagements auprès d'autres organismes financiers)
- CV des promoteurs + Copie des diplômes et références professionnelles
- Promesse de bail (en cas de nouvelle création)
- Promesses de partenariat / contrats commerciaux futurs.

LES GARANTIES DU CRÉDIT

Les garanties réelles :

Portant sur des biens du débiteur ou d'une tierce personne.

1- Les garanties immobilières :

✓ La promesse d'hypothèque :

Un engagement pris par l'emprunteur de constituer a première demande de la banque, une hypothèque qui prendra rang à sa date d'inscription sur les livres fonciers et non a compter de la signature de l'acte la constatant.

✓ L'hypothèque terrestre :

C'est un droit réel grevant un bien immeuble immatriculé ou en cours d'immatriculation qui permet à son propriétaire d'en conserver l'usage, le droit de le louer ou de l'hypothéquer de nouveau sauf interdiction au niveau du contrat.

✓ Le cautionnement hypothécaire :

C'est un cautionnement réel qui consiste pour la caution à affecter en garantie du remboursement du prêt consenti à l'emprunteur, une hypothèque sur le bien lui appartenant.

✓ Le dépôt de titres de propriétés non immatriculés :

C'est le fait de donner en garantie un bien non immatriculé par le dépôt de l'acte original de la Molkia auprès du bailleur de fonds.

✓ L'hypothèque maritime.

Le financement des navires de pêche et de transport maritime peut être garanti par l'hypothèque maritime malgré l'aspect mobilier et ce grâce à la publicité légale organisée loi les régissant qui est similaire à celle des immeubles.

✓ L'hypothèque sur aéronef :

Les aéronefs selon la loi de l'aéronautique civile de 1962 sont des meubles susceptibles d'hypothèques.

2- Les garanties mobilières :

✓ Le nantissement de droit commun

✓ Le nantissement des valeurs mobilières :

La dépossession du propriétaire des titres qui doit les remettre au bailleur de fonds lorsqu'ils sont matérialisés.

✓ Le nantissement de parts sociales :

Les parts sociales d'une SARL peuvent faire l'objet d'un nantissement qui nécessite le consentement préalable de la majorité des associés représentant au moins les 3 quarts du capital.

✓ Le nantissement de bons de caisse :

C'est un nantissement de droit commun qui nécessite la dépossession du propriétaire qui remet les bons nantis à la banque.

✓ Le nantissement du fonds de commerce :

C'est un bien meuble incorporel constitué par l'ensemble des biens mobiliers affectés à l'exercice d'une activité commerciale (l'enseigne, l'achalandage, la clientèle, le nom commercial, le droit au bail)

✓ Le nantissement de matériel et outillage :

Le privilège de ce nantissement porte sur le matériel professionnel s'il est objet du financement même d'occasion (industriel, artisanal, agricole, médical, ...)

✓ Le nantissement de marchandises :

Le fait de mettre des marchandises en nantissement sans la dépossession du propriétaire mais il s'agit d'une liste de matières bien définie légalement.

✓ Le nantissement de produits agricoles :

Nantissement sans dépossession pouvant porter sur les récoltes détachées ou non, sur les produits naturels ou industriels de l'exploitation agricole, le chaplet et le matériel agricole non immeuble.

✓ Le nantissement de marchés publics :

Cette garantie permet à son bénéficiaire de recevoir le montant des sommes dues jusqu'à paiement intégral du marché nanti. La main levée n'est attribuée qu'après remboursement des avances accordées et libération des cautions.

✓ La subrogation dans les privilèges du vendeur :

L'acquéreur du véhicule roulant s'abstient de payer totalement ou partiellement le vendeur du véhicule (qui sera payé par l'organisme financier ayant consenti un crédit à l'acquéreur) et procéder au barrement de la carte grise au nom de l'organisme financier.

3- Les garanties personnelles :

Portant sur un droit de créance supplémentaire, par l'adjonction d'un ou plusieurs débiteurs appelés « caution » ou « garant » lesquels s'engagent à payer en cas de défaillance du débiteur principal.

✓ Le cautionnement :

C'est un engagement pris par une personne physique ou morale au profit d'un créancier de payer les sommes dues par le débiteur principal en cas de défaillance de ce dernier.

✓ La lettre d'intention :

C'est une lettre émise par une société mère à l'occasion d'un emprunt sollicité par sa filiale afin de rassurer l'organisme financier sur la solvabilité et l'honorabilité de la filiale.

✓ Les garanties à première demande :

Engagement par lequel le garant, à la requête irrévocable d'un donneur d'ordre accepte de payer en qualité de débiteur principal, sur simple demande, au créancier bénéficiaire désigné.



LISTE DES CONTACTS

LISTE DES CONTACTS

	Nom Institution	Groupe / succursale	Responsable	Ville
Soutien au TPE et AGR	Division des affaires sociales (DAS)	Das Préfecture Tanger-Assilah	M. Al Moutawakil Ismail	Tanger
		Das Préfecture De Larache	M. Milahi Mohamed	Larache
		Das Préfecture De M'diq-Fnidq	M. Med Barkouki	Medieq
		Das Préfecture De Al Hoceima	M. El Yousefi Abdelhak	Al Hoceima
		Préfecture De Fahs-Anjara	M. Edddegu Esse Lahbib	Tanger
		Das Préfecture De Ouezzane	M. Abdelghani Chraa	Ouezzane
		Das Préfecture De Tetouan	M. Brirhet Mouhcine	Tétouan
		Das Préfecture De Chefchaouen	M. Ela Mrini Mohamed	Chefchaouen
	Initiative Nationale de Développement Humain (INDH)	Tanger	M. Amzian	Tanger
		Tétouan	M. Mohcine Brirhet	Tétouan
		Larache	M. Taimi Othmane	Larache
		Chefchaouen	M. Mrini Mohammed	Chefchaouen
		Ouazzane	M. Abdelghani	Ouazzane
		Al Hoceima	M. Elyousfi	Al Hoceima
	Entraide nationale	Tanger	Mme. Zineb Oulhajene	Tanger
		Tétouan	M. Abdenbi Chihad	Tétouan
		Chefchaouen	M. Rachid Madani	Chefchaouen
		Larache	Mme. Nadia Dahbi	Larache
		Ouazzane	M. Najim Lemrani	Ouezzane
		Fahs Anjra	M. Najim Kharbouch	Fahs Anjra
		Al Hoceima	M. Abdelali Echkaf	Al Hoceima
Mdiq Fnideq		M. Mouad El Hor	Mdiq Fnideq	
Associations de Prêts d'honneur	Réseau Moubadara	Moubadara Tanger	M. Oussama Chentouf	Tanger
		Moubadara Chefchaouen	Mme. Kilta Chaouni	Chefchaouen
		Moubadara Al Hoceima	M. Brahim Marchouh	Al Hoceima
	CEED MAROC		Mme. Kada Sara	Tanger
	Réseau Entrepredre Maroc		Mme. Laaroussi Hind	Tanger

	Adresse	Tél.	E-mail	Site web
	Wilaya de Tanger Tétouan Al Hoceima	-	das@prefecturetanger.gov.ma	
	Préfecture de Larache	-	das@provincelarache.gov.ma	
	Préfecture de M'diq – Fnidiq	-	das@prefecturemdiq-fnideq.gov.ma	
	Préfecture de Al Hoceima	-	dasalhoceima@provincealhoceima.gov.ma	
	Préfecture de Fahs- Anjara	-	das@fahsanjara.interieur.gov.ma	
	Préfecture de Ouezzane	-	das@ouezzane.interieur.gov.ma	
	Préfecture de Tétouan	-	das@provincetetouan.gov.ma	
	Préfecture de Chefchaouen	-	das@chefchaouen.interieur.gov.ma	
	Secrétariat Général de la Prefecture de Tanger	06 62 17 96 59	mohamed.paysage@gmail.com	www.indh.ma
	Secrétariat Général de la Province de Tétouan	06 66 15 91 83	brirhet@gmail.com	
	Secrétariat Général de la Province de Larache	06 51 64 87 87	taimi.outman@gmail.com	
	Secrétariat Général de la Province de Chaouen	06 66 03 25 78	mrnimd@gmail.com	
	Secrétariat Général de la Province de Ouazzane	06 61 71 65 29	dasindh.ouezzane@gmail.com	
	Secrétariat Général de la Province de Al Hoceima	06 62 19 81 59	dasalhoceima@gmail.com	
	51, Avenue. Allal Ben Abdellah, Rés Fatih Nr.11, Tanger (B.P 612)	06 00 05 91 17	zoulhaj@yahoo.fr	www.entraide.ma
	Avenue le Caire, Rue A Nr.6, Lot Bourdane Tétouan	06 00 05 92 18	a.chihad@ma	
	Avenue Allal Fassi Rés. Ahmed Zitane, Chechaouen (B.P 294)	06 00 05 91 43	r.madani@entraide.ma	
	Route Oujda Quartier Administratif Larache (B.P 1028)	06 00 05 91 71	dahbinadia10@gmail.com	
	63, Quartier Rmel, Lot Imrana, Ouazzane	06 00 05 91 85	n.lemrani@entraide.ma	
	Quartier Naser, Avenue Martil Nr. 46 Tanger (B.P 1883)	06 00 05 91 48	n.kharbouch@entraide.ma	
	Avenue Angola Al Hoceima (B.P 252)	06 00 05 91 22	chkafa bdo912@gmail.com	
	Av. Abd. Khattabi, Rue 01, Nr. 20 Lot Mdiq, Jdid Mdiq	06 00 05 91 64	m.elhor@entraide.ma	
	Av. Hollande Immeuble Venezuela, Nr.5	06 76 32 45 14	info.tanja moubadara@gmail.com	
	Nr. 476, Chefchaouen	06 61 55 63 43	kelta.chaouni@gmail.com	www.fmje.ma
	Siège ADS Al Hoceima	06 61 35 66 31	alhoceima.mobadara@gmail.com	www.ceed-global.org
	Nr. 214 Technopark	06 66 11 77 97	skada@ceed-morocco.org	
	Nr. 114 technopark	07 00 06 01 34	hlaaroussi@reseau-entreprendre.org	

LISTE DES CONTACTS

	Nom Institution	Groupe / succursale	Responsable	Ville
Associations de Microcrédit	Al Amana Microfinance	Groupe Tanger	M. Ferrassi Abdelilah	Tanger
		Groupe Tetouan	M. Sabah Kaddoum	Tetouan
		Groupe Ksar Kbir	M. Rifi Khalil	Ksar Kbir
	Al Karama pour la Microfinance	Tanger	Mme. Naima Al Adaoui	Tanger
		Tétouan	M. Soufian Zbair	Tétouan
		Larache	Mme. Aicha Allal	Larache
		Ksar Kbir	M. Mounir Elhlimi	Ksar Kbir
	La Fondation ARDI	Antenne Tanger	Mme. Hayat Aabada M. Fouad Mayou	Tanger
		Antenne Larache	Mme. Hayat Aabada	Larache
		Antenne Tétouan	Mme Hayat Mansouri	Tétouan
		Antenne chefchaouen	M. Mohammed Raguaa	Chef Chaouen
		Antenne Ksar Kbir	M. Mohammed Raguaa	Ksar Kbir
		Antenne Ouazzane	M. Fandi Mustapha	Ouazzane
		Antenne Al Hoceima	M. Hassan Nahhass	Al Hoceima
	L'Association Tétouanaise des Initiatives Socioprofessionnelle de Microcrédit (ATIL Microcrédit)			Tétouan
	L'Association Marocaine de Solidarité Sans Frontières / Micro Crédit (Attadamoune Micro-Finance)		Mme. Amal Barroudi	Ouazzane
	Attawfiq Micro-Finance	Groupe Tanger	Mme. Hanane El Badui	Tanger
		Groupe Tétouan	M. El Marouani Hamama	Tétouan
		Groupe Chefchaouen	Mme. Amesmoud Aicha	Chefchaouen
		Groupe Larache	Mme. Ahsain Senhaji Zohra	Larache
		Groupe Al Hoceima		
Bab Rizq Jameel	Plateforme en ligne	M. Hassan El Mejjadi	Casablanca	
Fondation Micro Crédit du Nord			Tanger	

	Adresse	Tél.	E-mail	Site web
	Rue Haroun Errachid, Nr. 02, Rue 168	06 61 52 27 42 06 61 16 09 84 06 61 90 11 81 05 39 32 27 10	a.ferrassi@alamana.org.ma	www.alamana.org.ma
	Avenue Mouhamed Benouna, Lot Chakour.boussafo	05 39 99 86 89	s.kaddoum@alamana.org.ma	
	Boulevard Moulay Ali Boughaleb, Appartement 2 Nr. 35	06 61 91 69 95	ca2406@alamana.org.ma	
	Quartier Boukhalef, Irfane 1 Imm 8 Nr.13 Tanger	05 39 30 81 55 05 32 95 72 16	adaouinaima@gmail.com	www.alkarama-mc.org.ma
	Bp 93000	06 66 72 76 90	tetouane@alkarama_mc.org.ma	
	Av. Malek Bnou Anass Imm. 1 Etage N1	06 66 72 76 31	larache@alkarama- mc.org.ma	
	Quartier Znaidia	05 39 91 94 62 06 62 75 98 60	mounirelhlimi1@gmail.com	www.fondationardi.ma
	Complexe Istiraha, Rue Hollande , Nr. 42	06 66 28 31 98 06 18 53 74 28	hayatabada00@gmail.com	
	Avenue Agadir, Nr. 3, 1er Étage	06 66 28 31 98	hayawtaabada00@gmail.com	
	Av Thami Elouazzani, Rue Bassra, Nr. 16	06 67 56 29 56	elmansouri 11hayat@gmail.com	
	Av Mohammed V Résid Khamlichi Nr.3	06 18 53 34 09	mohamedksar79@gmail.com	
	Hay Jedid Rue Mokawama Nr. 20	06 18 53 34 09	-	
	Elhaddadine, Rue eljadida, Nr.1	06 61 36 33 32	fandi@fondationardi.ma fandimustapha78@gmail.com	
	Av. My Abdelah, Nr.13	06 61 57 25 65	nahhass@fondationardi.ma	
	Nr. 46 Avenue Kadi Ayad Centre Ville.	05 39 97 55 86	atilmic@menara.ma	www.tanmia.ma
	Quartier ALADIR, Av. Allal Ben Abdelah, Nr. 26	05 37 46 66 28 06 61 48 09 97	amal.barroudi@gmail.com	www.attadamounemicrofinance.ma
	Angle BdMohammed V et rue Omar Ibno Khattab, Resid. Mas Palomas Etage 2 Nr.49	05 39 33 20 67 05 39 36 04 89	helbadui@fbpmc.ma	
	Av. Mouauiya Ibno Abi Soufiane Nr.10 RDC	05 39 71 07 42 06 66 09 10 35	helmarouani@fbpmc.ma	
	Av. Hassan II Nr.10	05 39 98 97 00 06 61 37 20 45	aamessmoud@fbpmc.ma	
	Avenue Moulay AbdelazizNr.21 RDC	05 39 91 44 44 06 66 09 10 49	zahainsenhaji@fbpmc.ma	
	Nr. 3 rue Gallien, 1er étage, Quartier des Hopitaux	06 61 63 68 44	h.elmejjady@brjmaroc.org.ma	www.brjmaroc.org.ma
	Rue Beethoven, Residence Hayat II, Bureau Nr.34	05 39 94 59 66	fondationmcdn@hotmail.com	

LISTE DES CONTACTS

	Nom Institution	Groupe / succursale	Responsable	Ville	
Organismes de leasing	WAFABAIL		M. Dkair Mohamed	Tanger	
	MAGHREBAIL		M. Lmrabet Amine	Tanger	
	BMCI LEASING			Tanger	
	MAROC LEASING		M. Laghdad Hicham	Tanger	
	CDM LEASING		M. Chatri Nassim	Tanger	
	SOFAC	Agence de Tanger			Tanger
		Agence de Tétouan			Tétouan
	SOGLEASE		M. Malah Salaheddine	Tanger	
	CAM LEASING			Tanger	
ATTIJARI Wafa Bank	AWB Groupe Tanger Centre			Tanger	
	AWB Groupe Tanger Détroit			Tanger	
	AWB Groupe Tanger Msallah			Tanger	
	AWB Groupe Tanger Fahs			Tanger	
	AWB Groupe Loukkos			Larache	
	AWB Groupe Tétouan Centre			Tétouan	
	AWB Groupe Tétouan Extension			Tétouan	
	AWB Groupe Al Hoceima			Al Hoceima	
	AWB CA Tanger Souriyenne			Tanger	
	AWB Succursale Ese Tanger Gzenaya			Tanger	
	AWB Succursale Ese Tétouan			Tétouan	
	BANQUE POPULAIRE de Tanger Tetouan	Succursale Tanger ville			Tanger
Succursale Fahs / Bni Makada				Tanger	
Succursale Tétouan ville				Tétouan	
Succursale Tétouan Périphérique				Tétouan	
Succursale Loukous				Larache	
Succursale Al Hoceima				Al Hoceima	
Centre d'affaires Place des nations				Tanger	
Centre d'affaires IBN BATTOUTA				Tanger	

	Adresse	Tél.	E-mail	Site web
	Nr. 7, Rue de Belgique, 90010	05 39 94 80 10 06 51 02 10 58	mdekayir@wafabail.ma	www.wafabail.ma
	Nr. 3, Resid. Marouane City L New Center LT Nr.3 1er Etage Nr.6	05 59 35 00 61 /62 06 65 19 17 97	amin.lamrabet@maghrebail.ma	www.maghrebail.ma
	Angle Bd. Ibn Tachefine & Bd. de Madrid	05 39 34 95 72 06 61 34 47 82	saifeddine.benichou@bnpparibas.com	-
	Nr. 76 B.populaire Bd. Mohammed V Centre Ville	05 39 32 33 01	commercial@marocleasing.ma exploitation@marocleasing.ma	www.marocleasing.ma
	Rue Moussa Ben Noussair	05 39 93 19 16	-	www.cdm.co.ma
	Av. Youssef Ibn Tachefine	05 29 09 98 94	ssennouni@sofac.ma	www.sofac.ma
	Av. Jbel Tideguine	05 29 09 97 60		
	Nr. 58, Boulevard Mohammed V	05 39 34 99 00	sogelease.maroc@socgen.com	www.sogelease.ma
	Nr. 18 Bd. Mohammed V	05 39 94 12 93	-	www.credit agricole.ma/ fr/cam-leasing
	Place Doudani	05 39 34 36 43	k.elhafdi@attijariwafa.com	www.attijariwafabank.com/Fr
	Nr. 29 Bd. Tanger Mohammed V	05 39 32 23 25	a.soleimanechami@attijariwafa.com	
	Nr. 7 Rue de Belgique	05 39 93 24 52	f.boulaid@attijariwafa.com	
	Nr. 44 Rue Tarik Ibn Ziad	05 39 32 11 46	s.chaibi@attijariwafa.com	
	Nr. 10 Bv Mohammed V	05 38 80 12 03	h.temsamani@attijariwafa.com	
	Av. Des Far Immeuble Amina	05 39 97 01 18	m.tanjaoui@attijariwafa.com	
	Angle Avenue Des Far et Sidi Med El Harrak	05 39 99 85 87	h.benali@attijariwafa.com	
	Nr. 89, Avenue Mohammed V	05 39 98 33 64	a.rhanbouri@attijariwafa.com	
	Rue Nationale de Tétouan - Tanger	05 39 93 23 26	m.amallah@attijariwafa.com	
	Zone Industrielle Gzenaya Tanger	05 38 80 16 50	c.barkelbaghdadi@attijariwafa.com	
	Nr. 86 Av Allal El Fassi Quartier Administratif	05 39 99 26 40 /41 / 43	i.dahoufraj@attijariwafa.com	
	Rue Imam Al Ghazali, Nr. 3	05 39 94 34 59	f.bakkali@cpm.co.ma	www.groupebcp.com/fr
	71, Avenue Moulay Slimane	05 39 36 30 67 05 39 95 72 04		
	Angle Av. Mohammed V et Khalid Ibn Aloualid	05 39 93 12 84 /85/86	matsouli@cpm.co.ma	
	Angle Avenue Mohammed V et Khalid Ibn Aloualid	05 39 93 12 84 /85/86		
	22, Boulevard Mohammed V	05 39 91 48 46		
	Bd. Mohammed V, Nr. 88 & 90	05 39 84 19 90	selayadi@cpm.co.ma	
	76, Avenue Mohammed V	05 39 32 95 00 05 39 32 20 60	melhayh@cpm.co.ma	
	Rue Cellini Sidi Boukhari	05 39 93 45 70	Ndemmoun@cpm.co.ma	

LISTE DES CONTACTS

	Nom Institution	Groupe / succursale	Responsable	Ville
	BANK OF AFRICA	Groupe TANGER CENTRE		Tanger
		Groupe TANGER EXTENSION		Tanger
		Groupe TANGER LITTORAL		Tanger
		Centre d'AFFAIRES TANGER		Tanger
		Centre d'AFFAIRES TANGER GZENAYA		Tanger
		Groupe TETOUAN		Tétouan
		Centre d'AFFAIRES TETOUAN		Tétouan
		Groupe AL HOCEIMA		Al Hoceima
	SOCIETE GENERALE MAROC	Groupe 1		Tanger
		Groupe 2		
		Groupe 3		
		Centre d'affaires de Tanger		
	CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Groupe 1		Tanger
		Groupe 2		
		Groupe 3		
		Centre d'affaires de Tanger		
	CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER (CIH)	Groupe Tanger	M. El Bouyahyaoui Said	Tanger
		Groupe Tetouan	M. Chmanti Otman	Tétouan
		Centre d'affaires de Tanger	M. Lahlou Jaouhar	Tanger
	CFG BANK	Agence de Tanger	Mme. El Moutao Uakkil Leila	Tanger
	UNION MAROCAINE DES BANQUES "UMB"	Agence de Tanger	M. Taher Karim	Tanger
		Agence de Tétouan	M. ZIOUZIOU	Tétouan
		Agence de AL Hoceima	M. BOUJIR	Al Hoceima
	CRÉDIT DU MAROC		M. Hicham Boustani	Tanger
		Groupe 2 Tanger Pasteur	M. Khalid Bellahsni	Tanger
		Tétouan	M. Abdellah Ayyadi	Tétouan
		Larache	M. Ibrahim El Amrani	Larache
		Centre d'affaires de Tanger	M. Nassim Chatri	Tanger

	Adresse	Tél.	E-mail	Site web
	Nr. 21, Bd Pasteur 1er Etage	05 39 33 96 38 /48	iahayoun@bankofafrica.ma	www.bankofafrica.ma
	Nr. 100 Tanja El Balia	05 39 32 8310 /11	nelaroussimokdem@bankofafrica.ma	
	Nr. 100 Tanja El Balia	0539 32 8310 /11	abouzid@bankofafrica.ma	
	Nr. 8A, Route De Tetouan	05 39 35 95 40 /60	ayassin@bankofafrica.ma	
	Nr. 46, Lot B Zone Franche D'exploitation Boukhalef	05 39 39 94 80	malami@bankofafrica.ma	
	Nr. 5 Place Moulay Mehdi	05 39 70 95 90	kbritel@bankofafrica.ma	
	Nr. 5 Place Moulay Mehdi	05 39 70 97 25 /26	saelhachimi@bankofafrica.ma	
	Nr. 127 Boulevard Mohammed V	05 39 84 24 00 /01	melghaddouri@bankofafrica.ma	www.sgmaroc.com
	Nr. 58, Boulevard Mohammed V	05 39 34 99 00	contact.sgmaroc@socgen.com	
	Nr. 18 Boulevard Mohammed V	05 39 94 12 93		www.creditagricole.ma
	Angle Bd Mohammed V et rue Victor Hugo, Imm Business Office, 3ème Etage.	06 63 79 76 62	Said.ElBouyahyaoui @cihbank.ma	www.cihbank.ma
	Lot Nr.239, Av. des FAR, Lotissement Touabel	05 39 70 99 11 06 60 11 13 69	Otman.Chmanti@cihbank.ma	
	Angle Bd Mohammed V et rue Victor Hugo, Imm Business Office, 3ème Etage, Tanger	06 63 79 76 62 06 94 77 50 50 05 39 34 90 68	jaouhar.lahlou@ciHbank.ma	
	PI du Koweit	05 39 33 93 70	L.ElMoutaouakil@cfgbank.com	www.cfgbank.com
	Nr. 80 Rue De La Liberte	05 39 93 10 15	K.taher@umb.ma	-
	Nr. 20 Av Mohammed V	05 39 96 40 72	d.ziouziou@umb.ma	
	Angle rue prince MY Abdelah et My Youssef	05 39 98 22 85	b.boujir@umb.ma	
	Quartier Sourienne Lotissement Haj Tatar Nr.26, Tanger	05 39 94 61 48 06 65 28 01 62	Hicham.Boustani@ca-cdm.ma	www.creditdumaroc.ma
	Angle rue Ibn Tachfine et rue El Iraq Imm B, Bloc 1, Tanger	05 39 94 09 72 06 65 28 01 31	Khalid.Bellahsni@ca-cdm.ma	
	Boulevard Allal Fassi Quartier Touabel, Tétouan	05 39 99 80 04 06 65 28 01 20	Abdellah.Ayyadi@ca-cdm.ma	
	Lotissement Ain El Ati, Larache	05 39 52 18 44 06 65 28 01 07	Ibrahim.ElAmrani@ca-cdm.ma	
	Quartier Sourienne Lot Haj TATARI Nr. 26	05 39 34 00 98 06 60 11 25 74	Nassim.Chatri@ca-cdm.ma	

LISTE DES CONTACTS

	Nom Institution	Groupe / succursale	Responsable	Ville	
	BMCI (BANQUE MAROCAINE POUR COMMERCE ET INDUSTRIE)	Direction Regionale		Tanger	
		Centre D'affaires		Tanger	
	AL BARID BANK	Agence principale		Tanger	
NECMA	UMNIA BANK	Agence de Tanger	M. Redouane Ben Omar	Tanger	
		Agence de Tétouan	M. Imad Chamchoum	Tétouan	
	Bank ASSAFA	Agence Tanger	M. Mohammed Imrani	Tanger	
		Agence Tétouan	M. Mohammed Moustabchir	Tétouan	
	BANK AL YOUSR	Agence de Tanger	M. Mohammed Mkaddem	Tanger	
		Agence Tétouan	M. Abdelkarim Eladila	Tétouan	
	ARREDA	Agence de Tanger	M. Hakim El Gherbi	Tanger	
	DAR AL AMANE	Agence de Tanger Mly Smail		Tanger	
		Agence Tetouan Avenue des FAR		Tetouan	
	BTI BANK	Agence Casa 1		Casablanca	
		Agence Casa 2		Casablanca	
		Agence Casa 3		Casablanca	
		Agence Rabat		Rabat	
	AL AKHDAR BANK	Agence de Tanger		Tanger	
	ORGANISMES ÉTATIQUES	Société Nationale de Garantie et de Financement de l'entreprise	Centre d'affaires de Tanger	M. ANAGAM Mohamed Amine	Tanger
MAROC PME			M. Mounir ZRAIDI	Tanger	
FINEA		Agence de Tanger	M. Hatri Ahmed	Tanger	
Fonds Hassan II pour le développement économique et social				Rabat	
Contrats de croissance à l'export / ministère du commerce extérieur			M. Mohammed Essaber Mme. Kawtar Mgouni Mme. Khadija Yazidi	Rabat	
Délégation de l'agriculture / Plan Maroc vert					Tanger
					Tétouan
				Al hoceima	
				Chefchaouen	
			Ouazzane		

	Adresse	Tél.	E-mail	Site web
	Ang Bv. Bentachfine	06 66 27 73 07	abdelali.chattiba@bnppariba.com	www.bmci.ma
	Ang Bv. Bentachfine	06 63 61 56 14	tarik.raghib@bnppariba.com	
	Nr. 33, Av Mohammed V , centre ville	05 39 34 98 50	albaridbankinstagram@gmail.com	www.albarid bank.ma
	Bd Youssef Ibn Tachfine, Imm cote d'or,Nr. 4	06 69 74 93 20	redouane.benomar@umniabank.ma	www.umniabank.ma
	239, Av forces royales, Rés ibn tofail	06 69 74 83 73	imad.cham choum@umniabank.ma	
	43, Av Moulay Ismail	05 39 35 91 50 06 18 81 76 96	m.imrani@bankassafa.com	www.bankassafa.com
	Avenue des FAR	05 39 99 69 77 06 63 29 50 53	mmoustabchir007@gmail.com	-
	Nr. 46 Rue Al Antaki Place des nations Résid. Al Oumam1	05 38 80 26 10 06 19 64 03 33	mohammedmkaddem@alyousr.ma	www.alyousr.ma
	Ang Av khalid ibnou walid et Mohammed V	05 38 80 3408	aeladila@alyousr.ma	
	Lot. Haj Tatari Nr. 26 Quartie Souryine	06 60 37 6975	hakim.elgherbi@ca-cdm.ma	-
	Angle Bd My Ismail et Rue Tariq Ibn Ziad	05 39 35 94 00	-	www.darala mane.ma
	209, avenue des FAR,	05 39 72 21 25	-	-
	Nr.157, Avenue Hassan II	05 20 31 10 00/ 01	information@btibank.ma	www.btibank.ma
	Nr.33, avenue 2 Mars	05 20 31 10 12 /14	information@btibank.ma	
	Nr.699 Résid. Albert Luxury,Angle Bd Emile Zola et Rue Mahroud, Place Al Yassir	05 20 02 70 00	information@btibank.ma	
	Angle avenue Abtal et, Rue Tensift, Nr.26 Agdal	05 30 11 98 81	information@btibank.ma	
	Nr.13 Av, Belgique	05 31 06 50 40 /41	alakhdarbank@alakhdarbank.ma	www.alakhdarbank.ma
	Angle avenue Mohammed V et Victor Hugo, 62ème étage, Nr.35	05 39 34 29 29	m.anagam@tamwilcom.ma	www.tamwilcom.ma
	Angle rue El Hariri et rue Ibn Taymia	05 39 94 60 26	aakalay@mcinet.gov.ma mounir.zraidi@marocpme.gov.ma	www.marocpme.gov.ma
	Angle Av.Mohammed V et Victor Hugo,2e étage, Nr.20	05 31 06 07 68 06 60 19 88 40	ahmed.hatri@finea.ma	www.finea.ma
	Av. Allal El Fassi, Complex Administratif de fondation Mohammed VI, bloc A1, 3 ^e étage	05 37 27 9790		
	Min. Délégué Chargé du Commerce Extérieur, Direction de la Politique des Echanges Commerciaux, Business Center, Aile Nord Imm. parcelle Nr.14, Bd. Erriad Hay Riad,	05 37 70 18 46 05 37 20 11 93	essabar@mce.gov.ma mgouni@mce.gov.ma yazidi@mce.gov.ma accompagnement@mce.gov.ma	www.mcinet.gov.ma
	Direction provinciale d'agriculture, Angle Av. Al Andalous et Av. Gibraltar	05 39 94 02 94		
		05 39 96 57 22		
		05 39 90 76 86		
		05 39 98 63 72		
		05 37 90 86 76		

LISTE DES CONTACTS

	Nom Institution	Groupe / succursale	Responsable	Ville
	Agence Marocaine de Développement des Investissements et des exportations (AMDIE)	AMDIE RABAT	Mme. Jihane LMIMOUNI	Rabat
	Association Marocaine des Investissements en Capital (AMIC)			Casablanca
	Délégation du ministère de l'industrie / Ecosystems industriels			Tanger
Organismes internationaux	BANQUE EUROPEENNE DE RECONSTITUTION ET DE DEVELOPPEMENT "BERD"		Mme. Lazreq Zaineb	Tanger
	SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE "SFI"		M. Ihssan Loudiyi	Rabat
	Agence française de développement "AFD"	AGENCE MAROC RABAT		Rabat
LES INVESTISSEURS EN CAPITAL	ALMAMED : Massinissa, Massinissa Lux			Casablanca
	ABRAAJ : Al Kantara LP			
	ATTIJARI INVEST : Agram Invest, Igrane			Casablanca
	AUREOS : Aureos Africa Fund, Africa Health Fund			
	AZUR PARTNERS : NEBETOU			Casablanca
	CAPITAL INVEST : Capital North Africa Venture Fund			
	CDG CAPITAL : Cap Mezzanine			Casablanca
	DAYAM CAPITAL RISQUE : Dayam SA			
	ENTREPRISES PARTNERS : 3P Fund			Casablanca
	FIROGEST : FIRO			Oujda
	HOLDAGRO SA : Targa			Rabat
	MAROC INVEST : MPEF II et Afric Invest II			Casablanca
	MITC : Maroc Numeric Fund			Casablanca
	PRIVATE EQUITY INITIATIVES : PME Croissance			Casablanca
	RIVA Y GARCIA : Mediterrania			Casablanca
	UPLINE INVESTMENTS : Upline Investment Fund, Fond Moussahama I et II, OCP Innovation Fund for Agriculture (OIFFA)			Casablanca
	VALORIS			Casablanca
VIVERIS : Altermed Maghreb			Rabat	

	Adresse	Tél.	E-mail	Site web
	Mahaj Ryad Center, Av. Attine Bâtiments Business Nr.5 & Nr.8	05 37 76 52 27	www.cri-invest.ma	
	Nr. 23, Bd Mohammed Abdou (Siège CGEM) Quartier palmiers	05 22 23 74 85	jlakhdar@amic.org.ma	www.amic.org.ma
	Angle rue El Hariri et rue Ibn Taymia	05 39 94 60 26	aakalay@mcinet.gov.ma	
	Nr. 17, Bd. Mohammed V, Bâtiment Bovapes,6e étage, Nr. 34	06 31 00 08 66	lazreqz@ebrd.com	www.ebrd.com
		05 37 54 43 14	iloudiyi@ifc.org	www.ifc.org/SocialMediaIndex
	Nr.162 Av. Mohammed VI Route des Zaers Souissi	05 37 63 23 94	afdrabat@afd.fr	-
	Nr.8 Rue Ali Abderrazak 20100	05 22 25 79 28	contact@almamed .com	www.almamed .com
			anas.guennoun@abraaj.com	
	Nr.163, avenue Hassan II	05 22 20 08 78	f.chaguer@attijariwafa.com	www.attijariwafbank.com/fr/ marques-et-filiales-marocaines /attijari-invest
	Nr. 117, angle Av Hassan II et rue d'Agadir, imm blue park etage 11 Nr.25	06 61 62 81 63	m.loulidi@azurpartners.ma	www.azurpartners.ma
	Nr. 9 Bd. Kennedy Anfa	05 22 36 20 20	ccbel@cdgcapitalbourse.ma	www.cdgcapital-pe.ma
	416, rue Mestapha Maani	05 22 49 57 80	h.nabil@entreprisespartners.ma	
	Nr. 76 Bd. prince heritier Mly Hassan	05 36 70 32 20	n.eytrib@gmail.com n.eytrib@firo.ma	www.firo.ma
	Nr. 33 Av Atlas Agdal	05 37 26 92 80	hseddik@creditagricole.ma	
	Rue Bab Chellah, Espace Porte d'Anfa, Résid. les Champs d'Anfa „D“, Q. Racine	05 22 36 37 36	mig@marocinvest.com	www.maroc-invest.com
	Route de nouacer, technoparck	05 22 50 30 33	contact@mitccapital.ma	www.mnf.ma
	Rue Bab Chellah, Espace Porte d'Anfa, Résid. les Champs d'Anfa "D", Q. Racine	05 22 36 37 36	mig@marocinvest.com	www.maroc-invest.com
	Nr. 39, rue Normandie, 4.et , Q. Racine	05 22 79 09 40	aalsina@rivaygarcia.com sbouftass@rivaygarcia.com	www.rivaygarcia.es
	Nr. 3 Rue Bab El Mansour Espace D'anfa imm C	05 22 39 30 00	adil.rzal@uplinegroup.ma	
	Nr. 55, bd Brahim Roudani	05 22 25 16 33	info.gestion@capitalgestiongroup.com	www.capitalgestiongroupcom
	Nr. 6 Av Annakhil, Hay Riad	05 37 57 76 00	contact@viveris.ma	www.verismanagement.fr

LISTE DES CONTACTS

	Nom Institution	Groupe / succursale	Responsable	Ville
Le marché de capitaux	Bourse des valeurs de Casablanca			Casablanca
	LA FACTORY			Casablanca
Innovation	CLUSTER SOLAIRE			Casablanca
	IMPACT LAB			Casablanca
	RESEAU ENTREPRENDRE			Casablanca
	R&D MAROC			Casablanca
	START UP MAROC			Rabat
	CLUSTER ELECTRONIQUE, MECATRONIQUE & MECANIQUE DU MAROC			Mohammedia
	CEEDMOROCCO			Casablanca
	CLUSTER MENARA (Industries du luxe agroalimentaire & cosmétique)			Marrakech
	ENACTUS			Rabat
	ENDEAVOR MORROCO			Casablanca
	BIDAYA (groupe SOS)			Casablanca
	HAPPY VENTURES			Casablanca
	H SEVEN			Casablanca
	KLUSTER CFCIM			Casablanca
	MOROCCAN CENTER FOR INNOVATION AND SOCIAL ENTREPRENEURS HIP (CISE)			Rabat
	AZUR PARTNERS			Casablanca
	SEAF			Casablanca
	MTIC CAPITAL			Casablanca

	Adresse	Tél.	E-mail	Site web
	Angle Av. des Forces Armées Royales et Rue Arrachid Mohamed	05 22 45 26 26 /27	contact@casablanca-bourse.com	www.casablanca-bourse.com
	Nr. 40, Boulevard d'Anfa	05 22 27 82 38 06 60 63 57 66	contact@lafactory.ma	www.lafactory.ma
	Imm. ZENITH 1, RDC et 4ème étage, Lot. CIVIM, Lots N°19-20, Sidi Maârouf,	05 22 58 53 50	contact@clustersolaire.ma	www.clustersolaire.ma
	Nr. 2 Rue Pierre & Marie curie	05 22 52 60 18	ismail.l@impactlab.africa contact@impactlab.africa	www.impactlab.Africa
	Bureau Nr. 133, Technopark,	05 22 87 11 17	maroc@reseau-entreprendre.org	www.reseau-entreprendre-maroc.org
	Place Du 16 Novembre, Imm. Habous Nr. 51 A	05 22 22 54 53	rdmaroc@menara. ma f.ettalbi@rdmaroc.com	
	Nr. 55 rue Zalaka Agdal		contact@startupmaroc.org	www.startupmaroc.org
	Zone Industrielle II, 152 28 810 Mohammédia	06 62 07 09 47	administration@ce3m.ma imane.feriani@ce3m.ma bouyaakoub@ce3m.ma	www.ce3m.ma
	Av. 2 Mars, Immeuble 49, 3eme étage, Bureau 14	05 22 22 06 45	info@ceed-morocco.org	www.ceed-global.org
	Av. Allal el Fassi Imm. Habous Entrée 6, Nr. 13	06 45 85 90 41 05 24 05 51 75	projet@clustermenara.com	www.clustermenara.com
	Nr. 701, Technopark Nr. 10.Rue Ghandi, Hassan II	05 37 73 87 17	morocco@enactus.org	www.enactus-morocco.org
	Rue Bab Al Irfane Résid. Okad 12, Apt N° 6, ETG 2	05 22 36 82 82	teammorocco@endeavor.org	www.endeavor.org/location/morocco
	Nr. 33 Bis, Rue Le Titien	05 22 25 13 61	communication@bidaya.io	www.bidaya.io
	Accompagnement 140 Technopark	05 20 09 95 12	contact@happyventures.ma	www.happyventures.ma
	Tour Ivoire 3, 6ème Etage, Bd. Sidi Mohamed Ben Abdellah	06 65 99 71 72	info@hseven.co	www.hseven.co
	Nr. 15 avenue Mers Sultan	06 60 93 44 55	cfaugeras@cfcim.org	www.cfcim.org
	Dare Space, 1er étage, Nr. 10 Rue Mohamed El Jazouli	05 37 72 34 46	contact@mcise.org	www.mcise.org
	Imm. Blue Park Nr.25 Etage 11, Nr. 117, Angle Avenue Hassan II & Rue d'Agadir	05 22 25 16 81	t.haddi@azurpartners.ma	www.azurpartners.ma
	Nr. 39, rue Normandie, Bureau Nr. 6	05 22 39 46 17	mzairi@seaf.com fzoukacha@ceed-morocco.org	www.seaf.com
	Technopark, Rte. de Nouaceur 20153	05 22 50 30 33		www.mnf.ma



GLOSSAIRE FINANCIER DE L'ENTREPRISE

Achats :

sont les acquisitions mobilières et immobilières d'une entreprise. Ils se calculent hors taxes (HT) ou toutes taxes comprises (TTC).

Actif :

constitue l'ensemble des droits et biens qu'une entreprise possède, notamment les stocks, les immobilisations, les créances et la trésorerie.

Actif circulant (courant) :

il s'agit des actifs liés au cycle d'activité d'entreprise. Il englobe notamment les créances, la trésorerie, les stocks, les avances ainsi que les acomptes versés d'une entreprise. Il comprend également certains comptes de régularisation nécessaires à la mise en place des comptes annuels.

Actif immobilisé :

ensemble des biens corporels et incorporels réalisés par l'entreprise. Il s'agit de l'ensemble des biens qui sont destinés à servir de manière pérenne l'activité d'une entreprise.

Actionnaire :

propriétaire d'actions ou parts de capital des sociétés SARL, SAS, SNC et SA.

Affacturation (factoring) :

c'est une solution de financement qui permet aux entreprises de bénéficier d'un paiement anticipé de leurs créances avant la date de l'échéance.

Annuité :

c'est une somme d'argent versée annuellement par un emprunteur pour rembourser une dette. Elle est constituée d'une partie du capital emprunté ainsi que des intérêts dus. Elle peut être variable ou constante.

Autofinancement :

c'est la capacité de l'entreprise à financer son activité ainsi que ses investissements à l'aide de ses propres moyens financiers.

Bénéfice :

la capacité de l'entreprise à générer des liquidités de manière pérenne et d'avoir des produits supérieurs aux charges.

Bénéfice comptable : correspond à la part des recettes qui revient de droit à une entreprise après avoir soustrait les charges liées à tous les facteurs de production, hormis le capital.

Bénéfice fiscal (bénéfice imposable) :

pour une année d'imposition donnée, montant servant au calcul de l'impôt sur le revenu dont sont redevables les

personnes physiques et morales, obtenu en soustrayant du revenu brut toutes les déductions ou exemptions auxquelles les intéressés ont droit.

Besoins en fonds de roulement (BFR) :

représente le montant qu'une entreprise doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liées à son activité.

BFR D'EXPLOITATION (BFRE) :

correspond au financement nécessaire à l'exploitation (activité courante de l'entreprise). Il est constitué des stocks, des créances client et des financements liés aux dettes fournisseur.

BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT HORS EXPLOITATION : (BFRHE) :

prend en compte les moyens mis à la disposition de l'entreprise sans lien direct avec l'exploitation normale.

Biens d'équipements (biens de production) :

représentent l'ensemble des biens acquis par les unités résidentes pour être utilisés pendant au moins un an dans le processus de production.

Bilan :

état représentatif de la situation patrimoniale de l'entreprise à une date donnée et décrivant :

- Au passif, les origines des capitaux utilisés (ressources).
- À l'actif, les emplois qui en sont faits.

Business plan :

un document synthétique qui permet à un entrepreneur de présenter de manière simple et efficace les tenants et aboutissants de son projet.

Capacité d'autofinancement : (CAF) :

la CAF est l'excédent / la richesse qui découle de la différence entre les encaissements de l'entreprise et les décaissements nécessaires pour faire tourner son activité. La CAF permet de savoir si l'entreprise doit faire appel à des ressources extérieures (emprunt, apports en capital...) pour fonctionner.

Capacité de remboursement :

montant maximum de mensualités que l'entreprise est capable de rembourser, compte tenu de ses charges et de ses revenus actuels.

Capital :

désigne la totalité des biens matériels et des valeurs (créances, actions, etc.) appartenant à une société.

Capitaux permanents :

sont des capitaux que possède une entreprise, et dont elle peut librement disposer à moyen ou long terme.

Capitaux propres (fonds propres) :

représentent les ressources financières de l'entreprise (hors dette), Il s'agit des ressources constituées au moment de la création de l'entreprise ainsi que des ressources générées au cours de son activité.

La caution :

est un dépôt qui garantit l'engagement.

Caution personnelle :

une garantie de rétribution que le titulaire d'une créance prend sur le dirigeant de l'entreprise.

Charge :

est une dépense ou un coût supporté par l'entreprise dans le cadre de son activité. Elle s'enregistre au compte de résultat.

Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires d'une entreprise correspond au montant total de vente de marchandise et de production vendue de biens et services sur une période comptable de référence.

Cash-flow : (flux de liquidités/ flux de trésorerie) :

est un indicateur qui permet de mesurer le flux de trésorerie dont dispose une entreprise : la marge réelle d'une entreprise, son aptitude à financer son développement à long terme ainsi que la masse des dividendes qu'elle peut redistribuer à ses actionnaires.

Caution :

désigne dans le langage juridique une personne physique ou morale (un établissement financier, une société de caution mutuelle...) garantissant à un créancier le paiement d'une dette future ou actuelle.

Court terme :

les financements dits de court terme ont une durée inférieure à un an. Dans la pratique, ils permettent de financer l'activité quotidienne de l'entreprise.

Coût de la dette:

représentelet aux derentabilité exigé par les créanciers d'une entreprise pour refinancer son Passif.

Coût du capital d'une entreprise :

est le coût de la totalité de sa dette (argent emprunté), plus le coût de tous ses capitaux propres (capital des actions ordinaires et privilégiées).

Créance : est le droit que détient une entreprise sur une autre personne (son débiteur) en vertu duquel elle peut exiger un paiement.

Crédit :

mise à disposition d'une ressource, en général une somme d'argent ou un bien, contre l'engagement d'être payé ou remboursé dans le futur, à une date déterminée.

Crédit-bail (leasing) :

recours à une technique de crédit dans laquelle le prêteur offre à l'emprunteur la location d'un bien, assortie d'une promesse unilatérale de vente, qui peut se dénouer par le transfert de la propriété à l'emprunteur au terme du contrat.

Croissance interne (organique) :

développement de l'activité propre de l'entreprise par réinvestissement de ses bénéfices.

Croissance externe :

changement de périmètre de la société par acquisition ou rapprochement avec des sociétés concurrentes ou complémentaires qui permettent d'augmenter le volume d'activité.

Cycle d'exploitation:

désigne toutes les opérations nécessaires à la réalisation des activités économiques, commerciales et productives de l'entreprise.

Délai de récupération :

mesure le temps nécessaire à la récupération du montant initial d'un Investissement en le comparant aux flux cumulés de Trésorerie.

Délai de paiement :

sont les délais existants entre la date de l'émission de la facture et la date du règlement par le client.

Dette :

une dette pour une entreprise est un passif certain dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise, c'est par conséquent une obligation à l'égard d'un tiers.

Dettes d'exploitation :

sont des dettes liées au cycle d'exploitation de l'entreprise et qui entre dans son besoin en fonds de roulement. (les dettes fournisseurs, les dettes sociales et fiscales, les arrhes, acomptes et savoirs versés aux fournisseurs, avances sur commandes, produits constatés d'avance...).

Dividende :

est la somme versée à titre de revenus par une entreprise à ses actionnaires. Dotationsamortissements: la prise en compte de la dépréciation des bien samortissables détenus par une entreprise.

GLOSSAIRE FINANCIER DE L'ENTREPRISE

Effet de commerce :

un moyen de paiement propre à l'entreprise, ne dépendant pas d'une banque. Il est émis par un émetteur ou tireur, reçu par un tiré qui doit donc payer, et les porteurs en bénéficient.

Emprunt :

est une dette financière à long terme.

Endettement :

L'endettement est la situation par laquelle une personne physique ou morale contracte une dette ou accumule des dettes pour régler des besoins d'ordre financiers.

Escompte :

est une opération au cours de laquelle une entreprise va céder ses effets de commerce à la banque, qui en échange va lui avancer le montant des effets de commerce.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

indique la capacité d'une entreprise à générer des ressources de trésorerie en se basant uniquement sur son exploitation.

Exigibilité :

il désigne le délai plus ou moins long de règlement d'une créance ou de paiement d'une dette.

Financement d'une entreprise :

le financement désigne à la fois le besoin en capitaux et la méthode employée pour en trouver. Il sert à couvrir des pertes éventuelles, à subvenir aux besoins d'exploitation ou à permettre un investissement futur.

Financement de la chaîne d'approvisionnement ou (supply chain finance) :

est le moyen de trouver des financements à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement des marchandises.

Fonds de roulement :

mesure les ressources dont l'entreprise dispose à moyen et long terme (hors chiffre d'affaires) pour financer son exploitation courante.

Frais d'établissement :

ce sont les frais occasionnés par la création ou le développement de l'entreprise.

Garanties :

sont habituellement données ou reçues par les entreprises en contrepartie de leurs emprunts, de leurs contrats d'achats ou de ventes et des crédits qu'elles peuvent accorder à leur clientèle ou d'autres débiteurs.

Immobilisation :

désigne un actif qu'une société utilise durablement, et ce, sur une durée excédant un exercice comptable.

Immobilisation corporelle :

comprennent les biens physiques tels que bâtiments, terrains, machines de production et équipement, véhicules achetés...

Immobilisation financière :

se définit comme un titre acquis de manière durable par une société.

Immobilisation incorporelle :

comportent les biens immatériels dont la valeur repose sur un droit juridique.

Exemples :

droit au bail, brevets, marques, logiciels, les frais de recherche et développement.

Impôt sur les sociétés (IS) :

est un régime d'imposition qui taxe les bénéfices des sociétés de capitaux, ainsi que les personnes morales qui leurs sont associées fiscalement.

Investissement :

dépenses faites dans une perspective de long terme et dont la durée de vie est supérieure au cycle d'exploitation.

Juste valeur :

est une norme comptable consistant à valoriser, à la date de clôture du bilan, les actifs et les passifs des grandes entreprises selon leur valeur de marché ou à défaut selon leur valeur calculée par la somme actualisée des flux de revenus attendus de leur utilisation.

Ligne de crédit :

traduisent les concours bancaires ou autorisations de crédit accordés à l'entreprise par sa banque (ligne d'escompte commercial, ligne de découvert, etc.). les lignes de crédits sont renégociées annuellement en fonction des besoins et de la situation de l'entreprise.

Liquidités (disponibilités) :

espèces ou valeurs assimilables à des espèces et, d'une manière générale, toutes valeurs qui, en raison de leur nature, sont immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Modes de financement à Long terme :

des ressources destinées à financer des emplois durables. C'est à dire : utilisés sur plusieurs années, en général au-delà de 5ans.

Risque financier :

sont les risques de perte, auxquels tous les épargnants et investisseurs sont exposés, et concernent aussi bien les créances négociables que le patrimoine immobilier.

Solvabilité :

capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements (régler ses dettes) en cas d'arrêt de son activité (cessation d'activité).

Stock :

désigne l'ensemble des biens, possédés par une entreprise, qui ne sont pas encore consommés ou vendus.

Taux d'intérêt :

peut être défini comme la rémunération annuelle en pourcentage reçue pour un placement (ou versée pour un emprunt).

Titrisation :

permet à l'entreprise d'augmenter ses lignes de financement court terme ; c'est un moyen de financement pour générer de la trésorerie aux entreprises. La titrisation consiste à céder ses créances à un fond de créances contre financement. Ce fond de créances se refinance en émettant des titres sur les marchés financiers auprès d'investisseurs.

Trésorerie :

mesure le "cash" ou les liquidités (on dit aussi disponibilités) de l'entreprise. C'est le résultat de toutes les décisions financières prises

Les décisions financières prises :

décision d'investissement, décisions d'exploitation et décisions de financement. Placée ou disponible, la trésorerie est un actif du bilan.

Marge brute :

exprimée en unité monétaire, c'est la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts d'achats.

Provision :

est une affectation d'argent en vue de faire face à un risque de survenue d'une charge future. RATIOS (sélectionner ceux qui sont relatifs au financement).

Refinancement :

consiste à financer de nouveau. Dans le cadre de la rupture de trésorerie dans une entreprise, le refinancement, plus précisément de dette, a pour objet d'acquitter les emprunts en cours et les remplacer par de nouveaux, afin d'améliorer la situation financière de l'entreprise qui traverse des difficultés et surtout afin d'éviter toute cessation de paiements.

Résultat d'exploitation :

le résultat réalisé par une entreprise à travers l'exploitation habituelle de ses seuls facteurs de production.

Résultat financier :

correspond à la différence entre les produits financiers et les charges financières.

Rentabilité / Retour sur investissement :

rapport entre le résultat et les moyens investis. Le rapport du résultat économique et de l'actif investi s'appelle la rentabilité économique (ROCE : return on capital employed). Le rapport du résultat net et des capitaux investis par les actionnaires (capitaux propres) s'appelle la rentabilité financière (ROE : return on equity).

PARTENAIRES DE DEFIS, PARTENAIRES D'EXPERTISE





GUIDE DU FINANCEMENT ENTREPRISE | 2022

De La Région | Tanger | Tétouan | Al Hoceïma